

# Formation Swiss Sailing

## Bienvenue au cours 1 Règles de course



Jean-Bernard Luther

NJ / NRO

Samir Saydjari

NRO / NJ

|             |               |                        |
|-------------|---------------|------------------------|
| Programme : | 18:00 -20:00  | Explication des RCV    |
|             | 20:00 - 20:15 | Pause                  |
|             | 20:15 - 22:00 | Règles chapitre 1 et 2 |

# Les règles

## La régate est jeu

Pour jouer, quel que soit le jeu, il est impératif de connaître les règles, soit les droits et les obligations de chacun.

Par exemple, pour jouer aux échecs, chaque concurrent doit savoir bouger les pièces, sans cela le jeu n'est pas possible.



# Les règles

Quand on joue on échec, que ce soit entre amis ou pour devenir champion du monde, les règles sont toujours les mêmes.

Les pièces bougent toujours de la même façon selon les règles établies, sinon on ne joue pas aux échec.



# Les règles en régates

De même que pour les échecs, pour régater, chaque concurrent doit savoir se déplacer selon les « règles de course à la voile », sans cela le jeu n'est pas possible.

Combien de règles pour se déplacer correctement : 11 règles (10 à 20)

Monotype = même vitesse : pour gagner on se place tactiquement avec les règles



C'est le club qui a la charge de faire appliquer les règles avec l'aide des personnes suivantes :

- Directeur de comité de course (NRO / National Race Officer)
- Président du jury, juges (NJ / National Judge) Umpires
- Comité technique / Jauge
- Délégué Swiss Sailing (ND/ National Delegate)

# Application des règles

L'organisation de la place de jeu incombe au comité de course, dirigé par un directeur de course (NRO = National Race Officer).

Ne pas confondre « Starter » et directeur de course



# Application des règles

Dans tous les jeux, l'application des règles est régie par des arbitres.

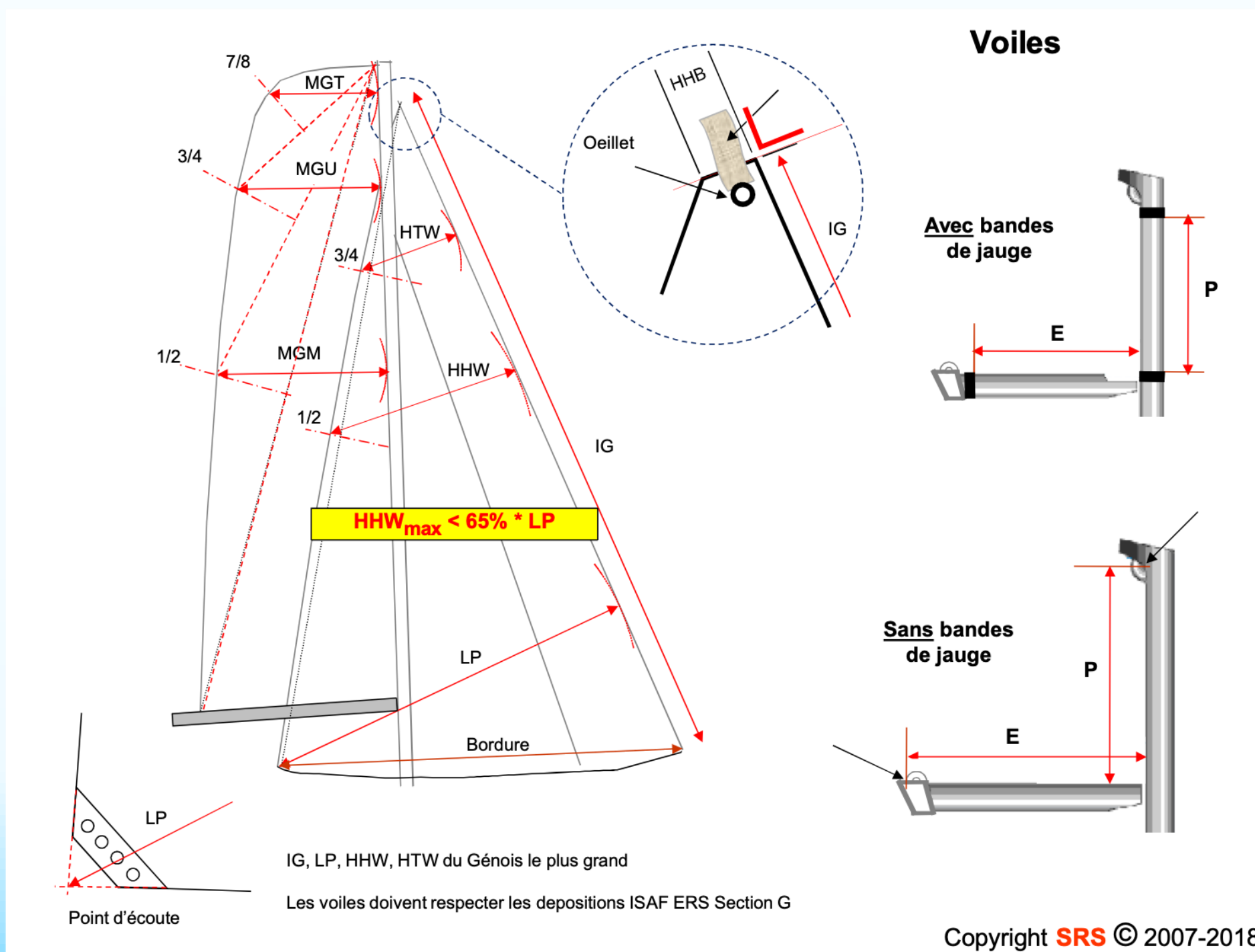
Pour les régates, il s'agit de juges (NJ = National Juge) ou « Umpire » (match race / arbitrage direct).



# Application des règles

Dans toutes les courses, afin que le jeu soit équitable, les voiliers sont contrôlés par un jugeur ou comité technique.

La jauge évalue le potentiel de vitesse d'un bateau, pas la performance de l'équipage, via un coefficient (TCF) qui corrige le temps réel de course.



# Le concept de formation

Pourquoi former des juges et des comités de course nationaux ?

Ils ont la charge d'assurer une qualité convenable des régates,  
en particulier lors des championnats suisses

Comment devenir juge ou président de comité de course national ?

- Être membre d'un club affilié à SwS
- Posséder le permis moteur
- Avoir une expérience de régatier
- Suivre la formation - cours 1, 2 et 3.1 (juge) ou 3.2 (directeur de course)
- Obtenir les points des preuves d'activité
- Acquérir de l'expérience en tant que juge ou CC
- Passer les tests requis

## **Cours 1 / les règles de course du point de vue navigateur**

1er soir : Explications du livres des RCV

Règles chapitres 1 et 2

2ème soir : Règles chapitre 3 et 4

Réclamations : qui peut réclamer contre qui

3ème soir : M2S / Sailor App / demande d'instruction

Substitution de matériel, demande de reclassement

## **Cours 2 / Base pour Comité de course et Jury**

1er soir : Les règles côté Arbitre / Définitions / Prescriptions  
Termes importants  
Procédures : départs, arrivée, réduire, changer le bord suivant

2ème soir : Les règles côté Arbitre / Définitions / Prescriptions  
Termes importants  
Procédures : réclamations, pénalités

3ème soir : Avis de course / M2S

4ème soir : Instructions de course / M2S

## **Cours 3.1 / Spécialisation pour Directeur de course**

Direction d'une course

Le team CC

Concept de sécurité

## **Cours 3.2 / Spécialisation pour Jury**

Instruction d'une réclamation

Instruction d'une demande de réparation

Appels

# L'obtention d'une licence de directeur de CC

## Système de points

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Membre de CC sur l'eau                  | 1 point   |
| Présidence d'un CC                      | 1 points  |
| Directeur de course à un CSP            | 2 points  |
| Membre de CC d'un CS                    | 2 points  |
| Présence à la journée des officiels SWS | 1/4 point |

Dès 15 points  
En 4 ans

obtention de la licence NRO

En cours d'élaboration



# L'obtention d'une licence de juge

## Système de points

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Membre du jury                          | + 1 point |
| Présidence d'un jury                    | + 1 point |
| Présence sur l'eau, Annexe P            | + 1 point |
| Par jour avec instruction(s)            | + 1 point |
| Journée des officiels SwS               | + 1 point |
| Scribe                                  | + 1 point |
| Présence à la journée des officiels SwS | 1/4 point |

Dès 20 points  
En 4 ans



obtention de la licence NJ

En cours d'élaboration

## Aktivitätsnachweis 2025 – 2028 Preuves d'activités 2025 – 2028



|                                |                     |                                                                    |          |          |          |          |
|--------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Name<br>Nom                    | Saydjari            |                                                                    |          |          |          |          |
| Vorname<br>Prénom              | Samir               |                                                                    | NRO      | NJ       | NU       | ND       |
| Strasse, Hausnummer<br>Adresse | En Fouet 12         | Antrag Erstlizenzierung<br>Attribution de la licence               | NEIN/NON | NEIN/NON | JA/OUI   | NEIN/NON |
| PLZ<br>Code Postal             | 1436                | Antrag auf Verlängerung der Lizenz<br>Renouvellement de la licence | JA/OUI   | JA/OUI   | NEIN/NON | NEIN/NON |
| Ort<br>Lieu                    | Chamblon            |                                                                    |          |          |          |          |
| E-Mail<br>Email                | saydjari@bluewin.ch | Total Punkte Lizenzperiode<br>Total points de la période           | 5        | 10       | 0        | 6        |
| Mobile<br>Portable             | 079 136 17 49       | Qualifikation erfüllt<br>Qualifications remplies                   | FAUX     | FAUX     | FAUX     | FAUX     |
| Region<br>Région               | 2                   |                                                                    |          |          |          |          |
| Club<br>Club                   | CVG                 |                                                                    |          |          |          |          |
| Lizenz Nr.<br>N° de licence    | 7320                |                                                                    |          |          |          |          |
| Version 10/04/2021             |                     |                                                                    |          |          |          |          |

FRDERechercheDocumentsContact

YOUTH

ELITE

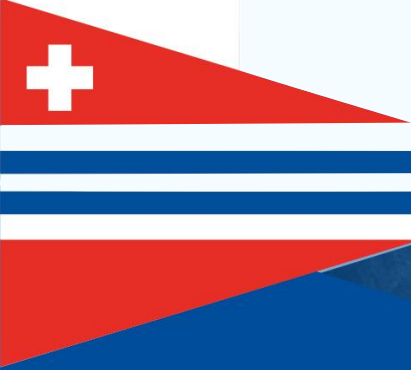
RACING

CRUISING

FORMATION

FÉDÉRATION

CLUBS & CLASSES



# FASCINATION VOILE





SUR L'EAU



**RÉGATER**



FORMATION



SPORT DE LOISIRS



SPORT DE PERFORMANCE



FÉDÉRATION



NEWS

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

[manage2sail](#)

[News Racing](#)

[Swiss Sailing League](#)

[Organisation du département régates](#)

[Jauge](#)

[Officiels de Swiss Sailing](#)

## RÉGATIER

[Championnats de Suisse](#)

[Calendrier des régates](#)

## ORGANISER UNE RÉGATE

[RCV - Racing Rules of Sailing](#)

[Prescriptions nationales](#)

[Reglementation 20 de World Sailing](#)

[Reglementation 21 de World Sailing](#)

[World Sailing antidoping](#)

[Règle 38 World Sailing](#)

[Formulaire règle 38 en cas d'accident](#)

[Navigateurs RUS et BLR](#)

[Règlement des championnats suisses](#)

[Officiels pour les CS](#)

[Trouver un officiel](#)

[Documents de course](#)

[Frais des officiels ->](#)

[Documents pour délégués](#)

Juge international

IJ (International Judge)

Comité de course international

IRO (International Race Officer)

La formation d'arbitre international est donnée par World Sailing

Les candidats doivent suivre un séminaire en anglais de 3 jours

Réussir un examen

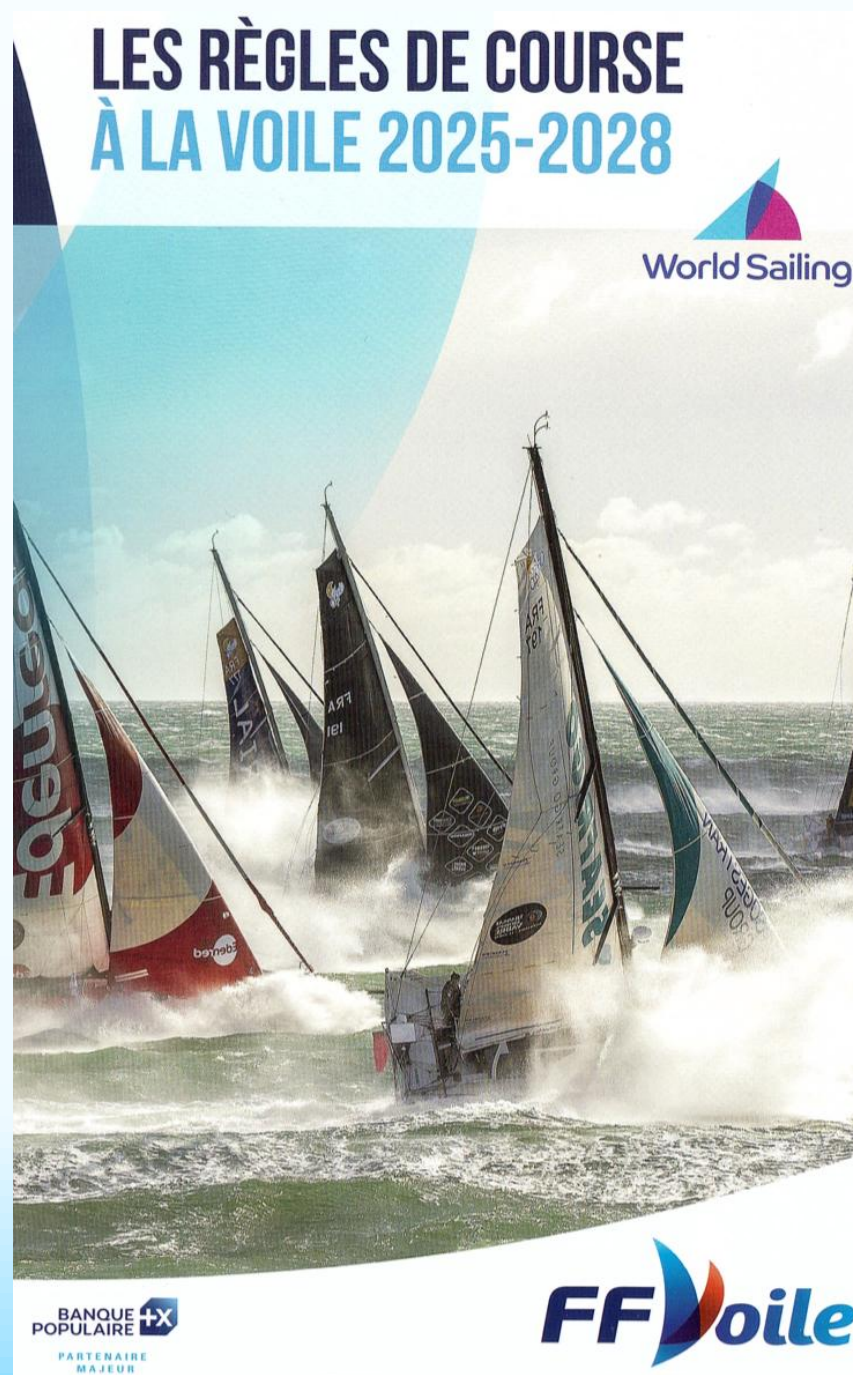
Ensuite faire des preuves d'activités à l'étranger et refaire un examen tous les 2 ou 4 ans selon l'âge.

Prendre contact avec Swiss Sailing, afin d'obtenir des informations détaillées concernant ce cursus et pour s'inscrire au séminaire de World Sailing.

# Les règles / RCV

Règles 2025 – 2028

Certaines règles changent et tous les 4 ans sort une nouvelle version du livre et il est primordial d'être en possession de la dernière version car les numéros des règles peuvent être également modifiés.



## Structure du livre des règles

1. Documents réglementaires en ligne
2. Introduction
3. Terminologie
4. Définitions
5. Règles
6. Annexes
7. Signaux de course (pavillons)

## Structure du livre des règles

### 1. Documents réglementaire en ligne

L'adresse est : [www.sailing.org/racingrules](http://www.sailing.org/racingrules)

#### ***Document***

Recommandations pour les pénalités discrétionnaires

Modifications aux présentes règles faites après le 1er janvier 2025

Guides pour l'avis de course et les instructions de course

Règlementations World Sailing

#### ***Le Livre des Cas***

*Le Livre des décisions d'umpires (Call Book)* pour différentes disciplines

Règlementations World Sailing ayant valeur de règle

Interprétations de la règle 42, Propulsion

#### ***Mentionné dans***

Introduction

Introduction

Introduction

Introduction

Introduction

Introduction

Définition Règle (b)

Règle 42

## Structure du livre des règles

### 2. Introduction

*Les Règles de Course à la Voile* comprennent deux parties principales.

La première, les Chapitres 1 à 7, contient les règles qui concernent tous les concurrents.

La seconde, les Annexes, détaille certaines règles, contient des règles qui s'appliquent à des types particuliers de courses et des règles qui ne concernent qu'un petit nombre de concurrents ou d'arbitres.

## Structure du livre des règles

### 3. Terminologie

| Terme              | Signification                                                                                                                   |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bateau             | Un bateau à voile et l'équipage à bord qui sont soumis aux <u>règles</u> .                                                      |
| Concurrent         | Une personne qui participe ou qui a l'intention de participer à la compétition.                                                 |
| Autorité nationale | Une autorité nationale membre de World Sailing.                                                                                 |
| Comité de course   | Le comité de course désigné selon la règle 89.2(c) et toute autre personne ou comité assurant une fonction du comité de course. |
| Règle de course    | Une règle dans <i>les Règles de Course à la Voile</i> .                                                                         |
| Navire             | Tout navire ou embarcation. (Préambule chapitre 2)                                                                              |

## Structure du livre des règles

### 3. Terminologie

| <i>Terme</i>           | <i>Signification</i>                                                                                                                 |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Championnat            | Régate dont le vainqueur reçoit le titre de champion                                                                                 |
| Autorité organisatrice | AO / Responsable de l'organisation d'un événement                                                                                    |
| Comité d'organisation  | CO / Personnes désignées par l'autorité organisatrice                                                                                |
| Comité de course       | CC / Responsable du déroulement technique                                                                                            |
| Comité technique       | CT / Le comité technique désigné selon la règle 89.2(c) et toute autre personne ou comité assurant une fonction du comité technique. |
| Course                 | Parcours défini par l'autorité organisatrice. <b>On ne parle plus de « manche ».</b>                                                 |

## Structure du livre des règles

### 4. Définitions

#### Accompagnateur

Toute personne qui

1. apporte ou peut apporter une aide physique ou de conseil à un concurrent, comprenant tout entraîneur, formateur, manager, personnel de l'équipe, personnel médical et paramédical, ou toute autre personne travaillant avec un concurrent, le traitant ou l'assistant pendant la compétition ou le préparant à la compétition, ou
2. est le parent ou tuteur légal d'un concurrent.

#### Annuler

Une course qu'un comité de course ou un jury annule est sans valeur mais peut être recourue.

#### Au vent

Voir Sous le vent et au vent.

#### Bord, tribord ou bâbord

Un bateau est sur le bord, tribord ou bâbord, correspondant à son côté au vent.

## Structure du livre des règles

### 5. Règles

7 Chapitres : numérotés de 1 à 7

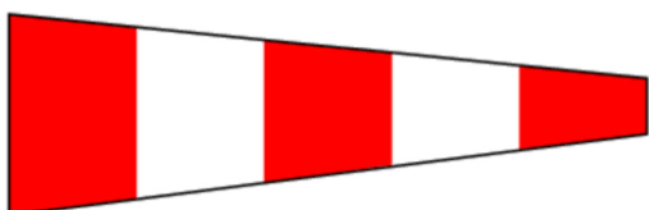
### 6. Annexes

Annexes : numérotées de A à T

## Structure du livre des règles

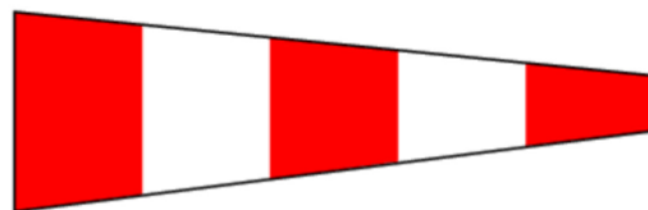
### 7. Signaux de course

#### SIGNAUX DE RETARD



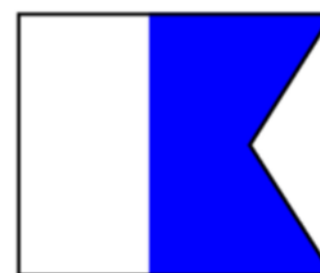
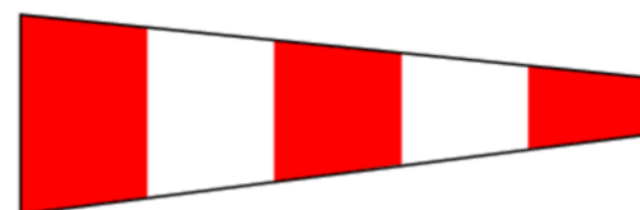
##### Aperçu

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé sauf si, à ce moment-là, la course est retardée à nouveau ou annulée.



##### Aperçu sur H

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Signaux ultérieurs à terre.



##### Aperçu sur A

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Plus de courses aujourd'hui.

# Les règles

## Principes de base

### Responsabilité environnementale

Les participants sont encouragés à minimiser tout impact environnemental négatif du sport de la voile.

### **Règle 47** Evacuation des détrit

Les concurrents et les accompagnateurs ne doivent pas jeter intentionnellement de détrit

Cette règle s'applique à tout moment sur l'eau.

La pénalité pour une infraction à cette règle est une disqualification.

## Principes de base

### Sportivité et les règles

Les concurrents du sport de la voile sont soumis à un ensemble de *règles* qu'ils sont tenus de suivre et de faire appliquer. Un principe fondamental de sportivité est que quand un bateau enfreint une *règle* et n'est pas exonéré, il effectuera rapidement une pénalité ou une action appropriée, qui peut être d'abandonner.

Les concurrents doivent adopter les principes de *l'auto-arbitrage* en respectant les règles (RCV 4 Acceptation des règles), en s'auto-pénalisant (RCV 44 Pénalités au moment d'un incident) s'ils enfreignent une règle, sauf si cela est dû à une faute d'un autre bateau (RCV 43 Exonération), en « protestant » quand ils considèrent qu'un autre bateau a enfreint une règle (RCV 60).

Enfin, l'application des RCV 2 (Navigation loyale) et RCV 69 (Mauvaise conduite) ont des conséquences lourdes qui incitent les concurrents à les respecter.

Le sport de la voile, par ce principe de base, est unique comparé à la majorité des autres sports.

## Structure du livre des règles

Dans les règles, un trait noir sur la partie droite de la règle, indique que cette règle a été modifiée par rapport à la version précédente.

Les mots en ***italiques*** se réfèrent à une définition

### **14. EVITER LE CONTACT**

Si cela est raisonnablement possible, un bateau doit

- a) éviter le contact avec un autre bateau
- b) ne pas causer de contact entre bateaux, et
- c) ne pas causer de contact entre un bateau et un objet devant être évité.

Cependant, un bateau prioritaire ou naviguant dans la ***place*** ou dans la ***place à la marque*** à laquelle il a droit, n'a pas d'agir pour éviter le contact jusqu'à ce qu'il soit clair que l'autre bateau ne se ***maintient pas à l'écart*** ou ne donne pas ***la place*** ou la ***place à la marque***.

# Principe de base

Sportivité

Navigation loyale

Pour faire un bon vainqueur il faut être bon perdant

Mika Hakkinen  
F1 / Champion du monde 1998 et 1999

## Structure du livre des règles

Chapitre 1 - Règles fondamentales

Chapitre 2 - Quand les bateaux se rencontrent / Section A, B, C et D

Chapitre 3 - Direction d'une course

Chapitre 4 - Autres obligations en course / Section A et B

Chapitre 5 - Réclamations, réparations, instructions, mauvaise conduite et appels

Chapitre 6 - Inscriptions et qualification

Chapitre 7 - Organisation de la course

## Chapitre 1 Règles fondamentales

1. Sécurité
2. Navigation loyale
3. Décision de courir
4. Acceptation des règles
5. Règles régissant les autorités organisatrices et les officiels
6. Règlementations World Sailing

# Les règles

## Chapitre 1 Règles fondamentales

### 1. **SECURITE**

#### 1.2 Équipement de sauvetage et équipement individuel de flottabilité

Un bateau doit avoir à bord un équipement de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées, y compris un dispositif prêt pour usage immédiat, sauf si ses règles de classe prévoient quelque autre disposition.

Signification ?

**Ordonnance sur la Navigation Intérieure des eaux Suisse**  
O N I Art 134

Les engins de sauvetage reconnus sont les moyens de sauvetage individuels et les moyens de sauvetage collectifs.

Sont considérés comme des moyens **de sauvetage individuels les gilets** de sauvetage avec cols et les bouées de sauvetage.

Les engins individuels doivent avoir une poussée hydrostatique **d'au moins 75 N**

# Les règles

## Chapitre 1 Règles fondamentales

### 3. DÉCISION DE COURIR

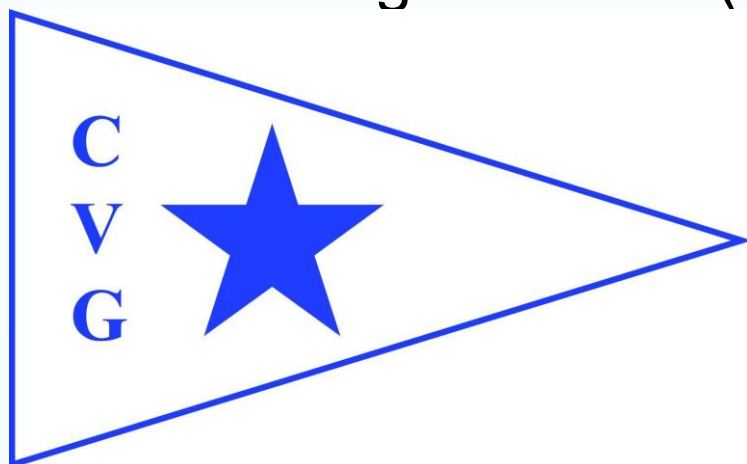
La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course **relève de sa seule responsabilité.**

# Les règles

Règle 5 : Règles régissant les autorités organisatrices et les officiels sont être régies par les *règles* dans la conduite et le jugement de l'épreuve.

Elles concernent les 4 corps (parties) suivantes

L'autorité organisatrice (AO)



Le Comité de course (CC)



Le comité technique (jaugeur)



Le jury, juges et autres officiels (NJ)



## **Annexes**

- A. Classement
- B. Règles de course en flotte Windsurfs
- C. Règles de Match Racing
- D. Règles de course par équipes
- E. Règles de course voile radiocommandée
- F. Règles de course pour Kiteboards
- G. Identification sur les voiles
- H. Pesée des vêtements et de l'équipement
- J. AC et IC types
- M. Recommandations aux jurys
- N. Jurys internationaux
- P. Procédures spéciales pour la règle 42
- R. Procédure pour les appels et demandes
- S. Instructions de course standard
- T. Conciliation

## **Définitions**

## **Signaux de course**

## Quelles sont les Règles qui régissent les régates

- a) Les règles du livre des RCV y compris les Définitions, les préambules et les règles des annexes qui s'appliquent.
- b) Code de Publicité  
Code Antidopage  
Code de catégorisation des concurrents
- c) Les prescriptions de l'autorité nationale.
- d) Les règles de classe propres à chaque support
- e) L'avis de course défini par l'organisateur
- f) Les instructions de course écrites par le comité de course
- g) Tout document régissant l'épreuve par exemple pour les plans d'eau fermés, les zones réservées et interdites à la navigation etc.

On voit donc que le livre des RCV n'est pas le seul concerné !!!

# Les règles

## Chapitre 2

### Préambule

*Les **règles** du Chapitre 2 s'appliquent entre des bateaux qui naviguent dans ou près de la zone de course, et ont l'intention de **courir**, sont **en course**, ou ont été **en course**. Cependant, un bateau qui n'est pas **en course** ne doit pas être pénalisé s'il enfreint une de ces règles, à l'exception de la règle 14 quand l'incident a **causé** une blessure ou un dommage **sérieux**, ou de la règle 23.1.*

*Quand un bateau naviguant selon ces **règles** rencontre un navire qui n'y est pas soumis, il doit respecter le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ou les règles gouvernementales de priorité. Si l'avis de course le prescrit, les **règles** du Chapitre 2 sont remplacées par les règles de priorité du RIPAM ou par les règles gouvernementales de priorité.*

# Trois types de concepts réglementaires

## 1. L'obligation

**RCV 10** Sur des bords opposés / Tribord - Bâbord

Tribord au près est prioritaire sur toutes les autres allures

**RCV 11** Sur le même bord, engagés / Sous le vent - au vent

Bâbord au vent arrière doit la priorité à toutes les autres allures

**RCV 12** Sur le même bord, non engagés / Devant - Derrière

Devant tribord est prioritaire sur un bateau derrière et sur un bateau bâbord devant

**RCV 13** Pendant le virement de bord / Sur un bord - Manoeuvrant

Un bateau qui manoeuvre perd toute priorité

## 2. La limitation

### **RCV 14** Eviter le contact

Un bateau non-prioritaire doit éviter une collision de même qu'un bateau prioritaire doit aussi agir pour éviter une collision

### **RCV 15** Acquérir une priorité

La priorité vient de passer d'un bateau à l'autre, il y a une courte période de transition.

### **RCV 16** Modifier sa route

Lorsque un bateau prioritaire modifie sa route il doit laisser la place à l'autre bateau

### **RCV 17** Route normale

Je ne peux pas avoir droit de naviguer plus que ma route normale

## 3. Le droit à la place

**RCV 15** Acquérir une priorité / Droit à la place très temporaire après une perte de priorité assure une transition entre prioritaire et plus prioritaire

**RCV 18** Place à la marque

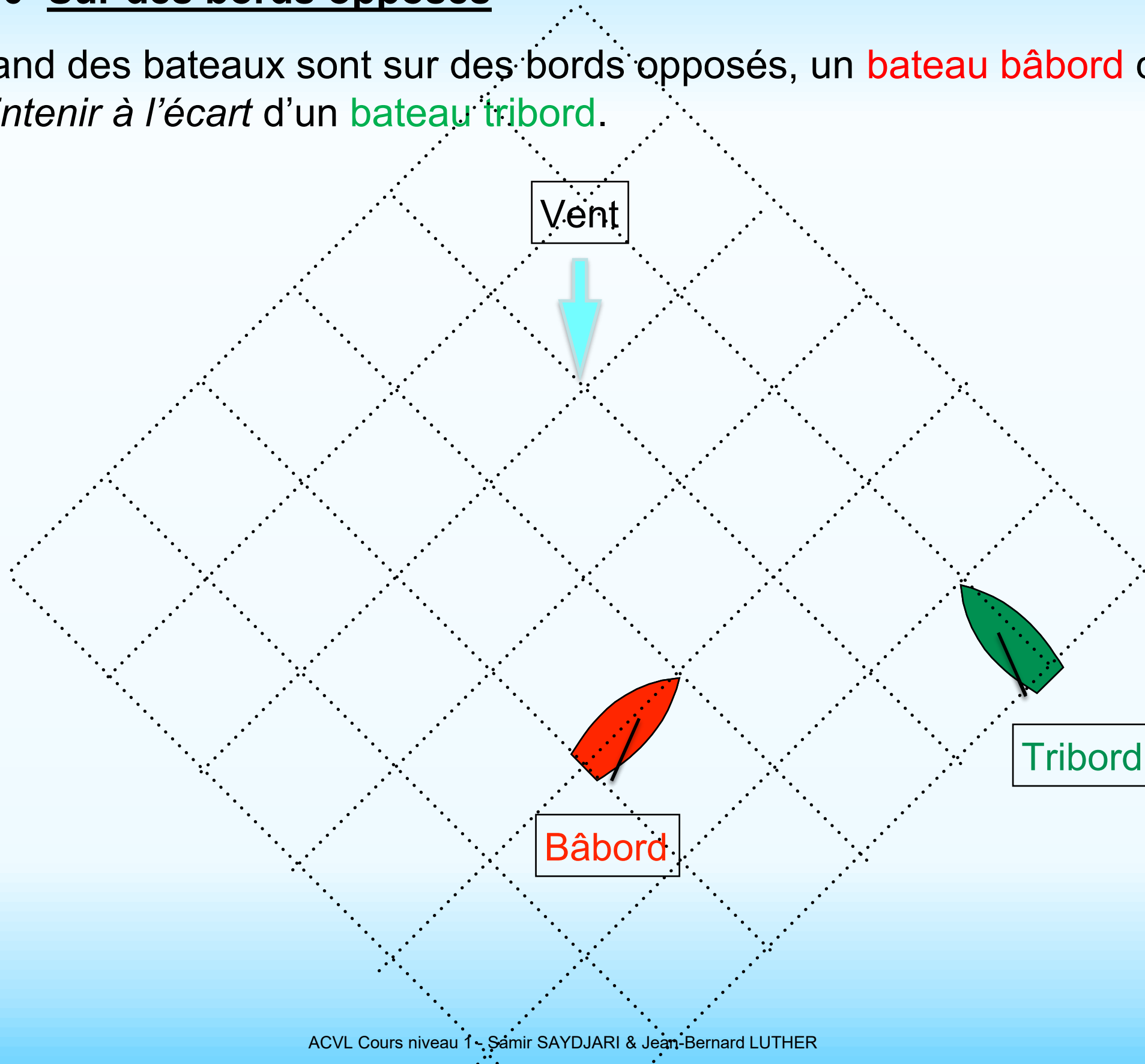
**RCV 19** Place pour passer un obstacle

**RCV 20** Place pour virer de bord à un obstacle

# Les règles de priorités / l'obligation

## R 10 Sur des bords opposés

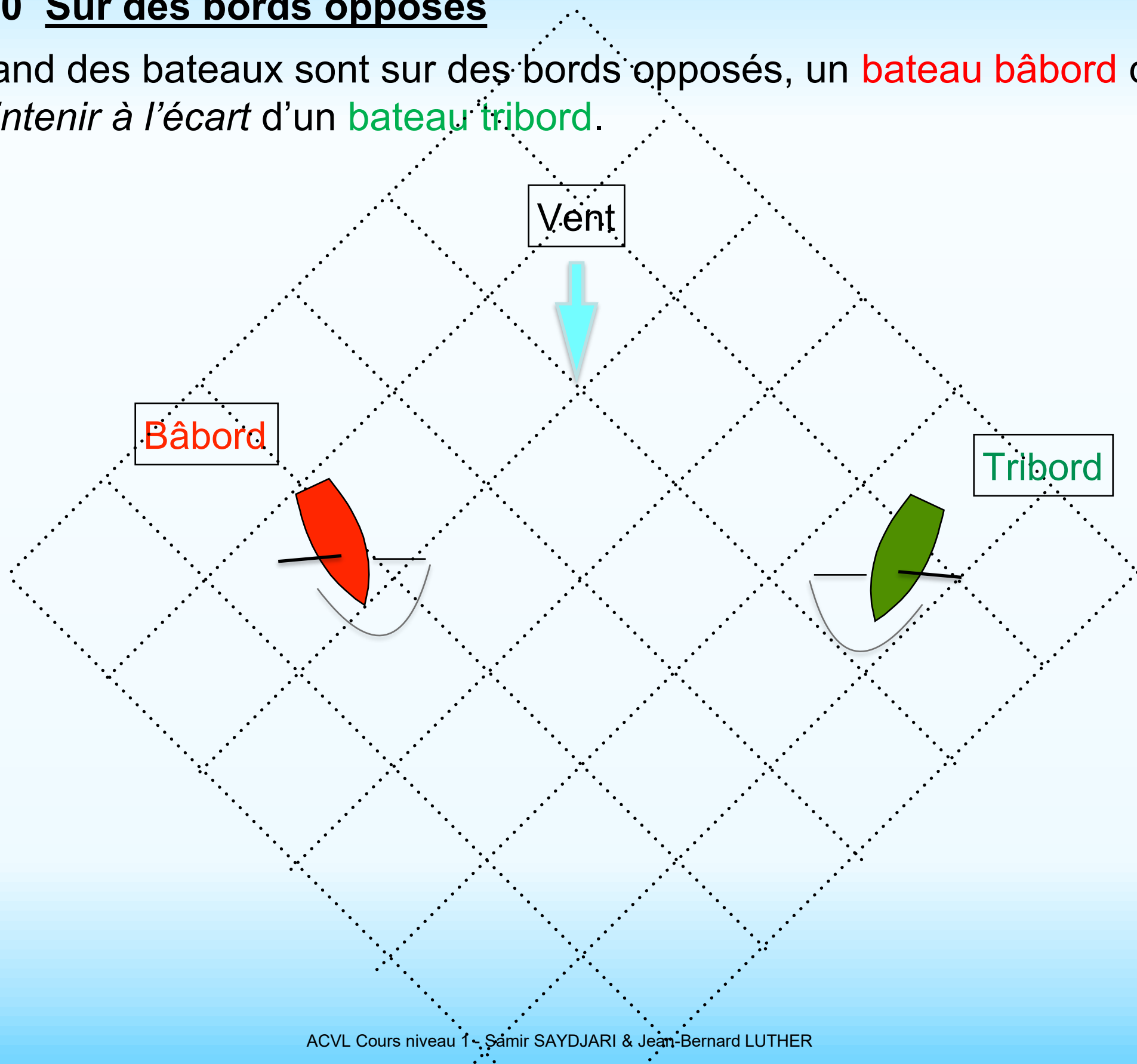
Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un **bateau bâbord** doit se *maintenir à l'écart* d'un **bateau tribord**.



# Les règles de priorités / l'obligation

## R 10 Sur des bords opposés

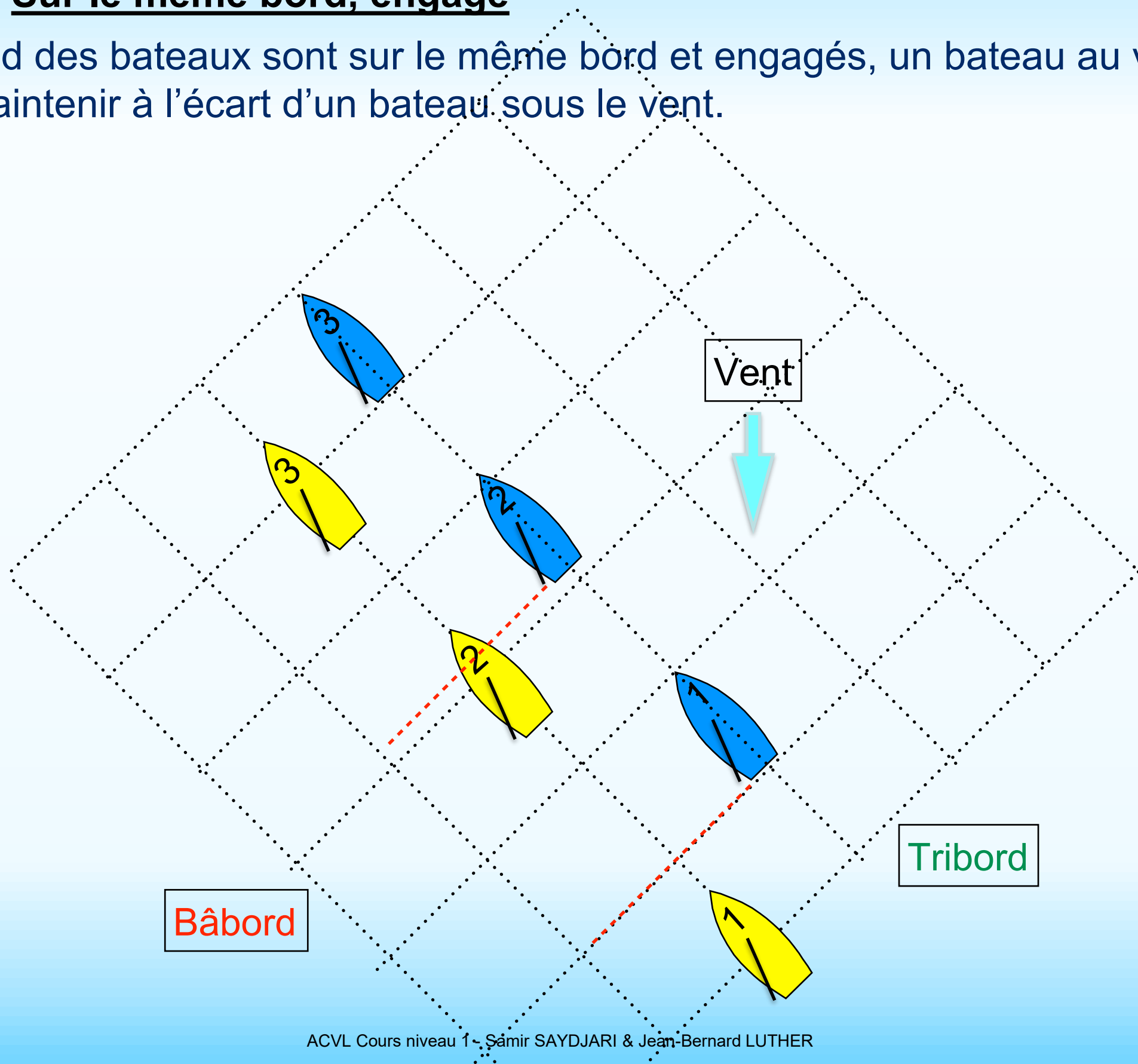
Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un **bateau bâbord** doit se *maintenir à l'écart* d'un **bateau tribord**.



# Les règles de priorités / l'obligation

## R 11 Sur le même bord, engagé

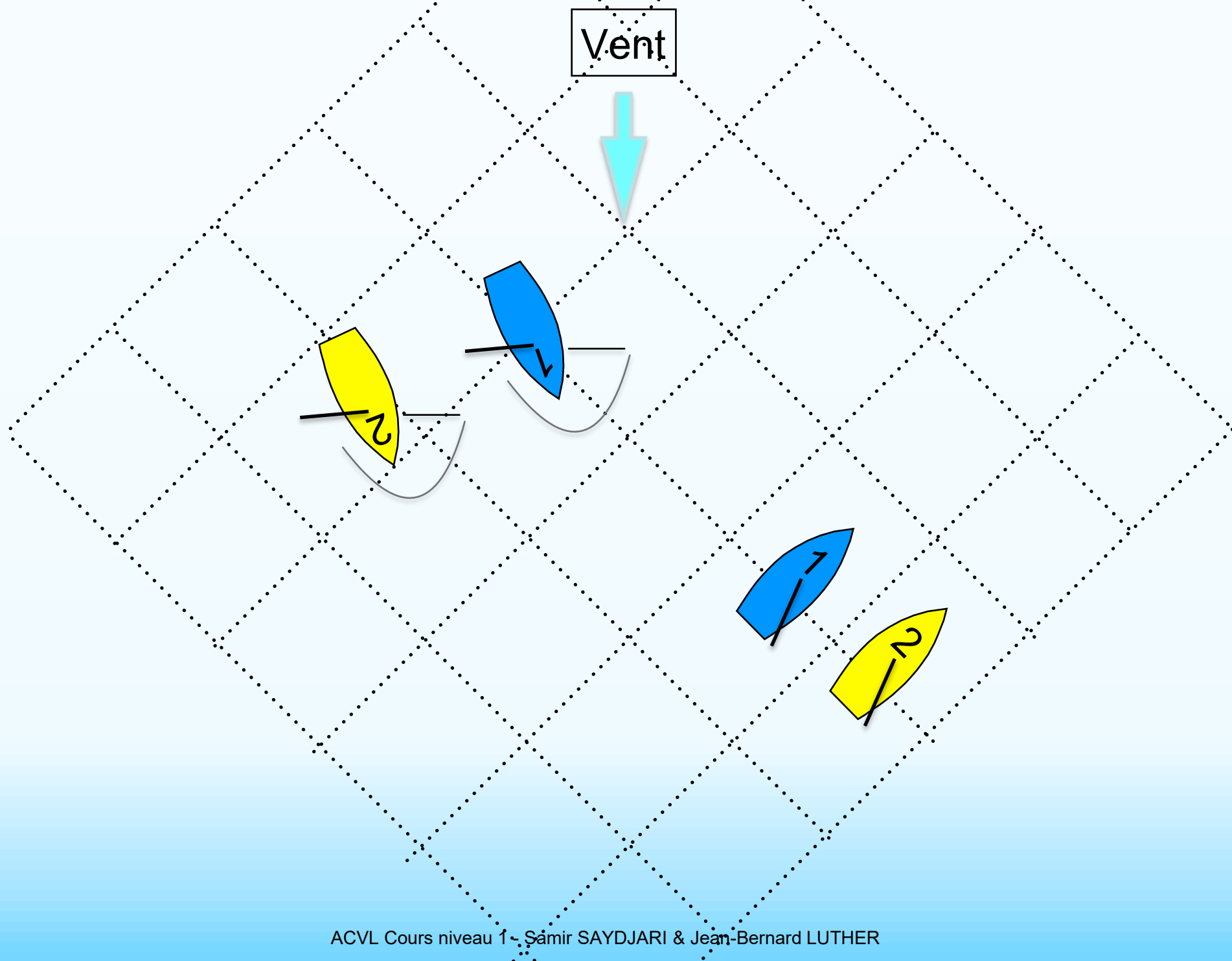
Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent.



# Les règles de priorités / l'obligation

## R 11 Sur le même bord, engagés

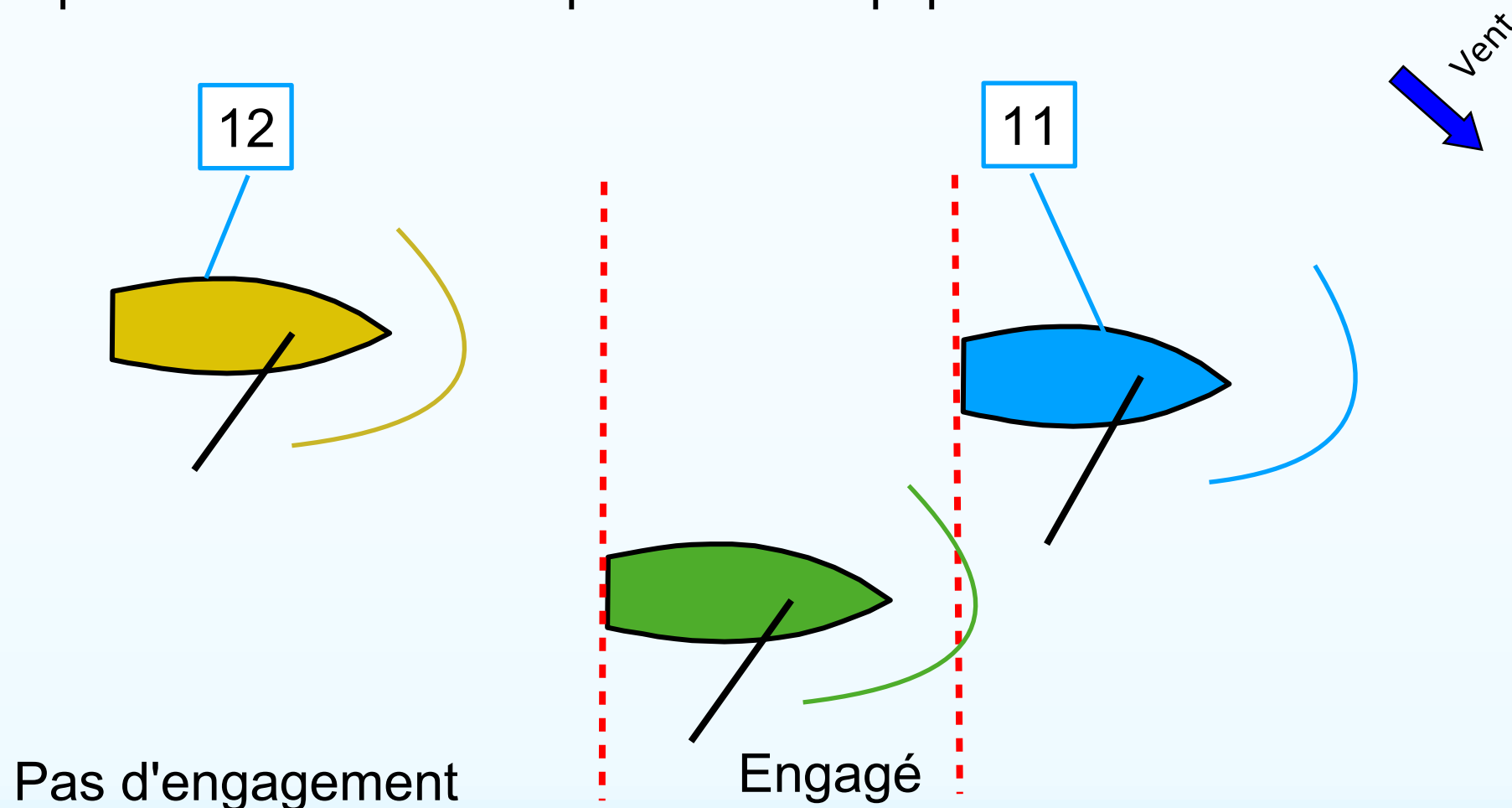
Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent.



**Définition** : route libre derrière, route libre devant, engagement

**Règles** : 11,12

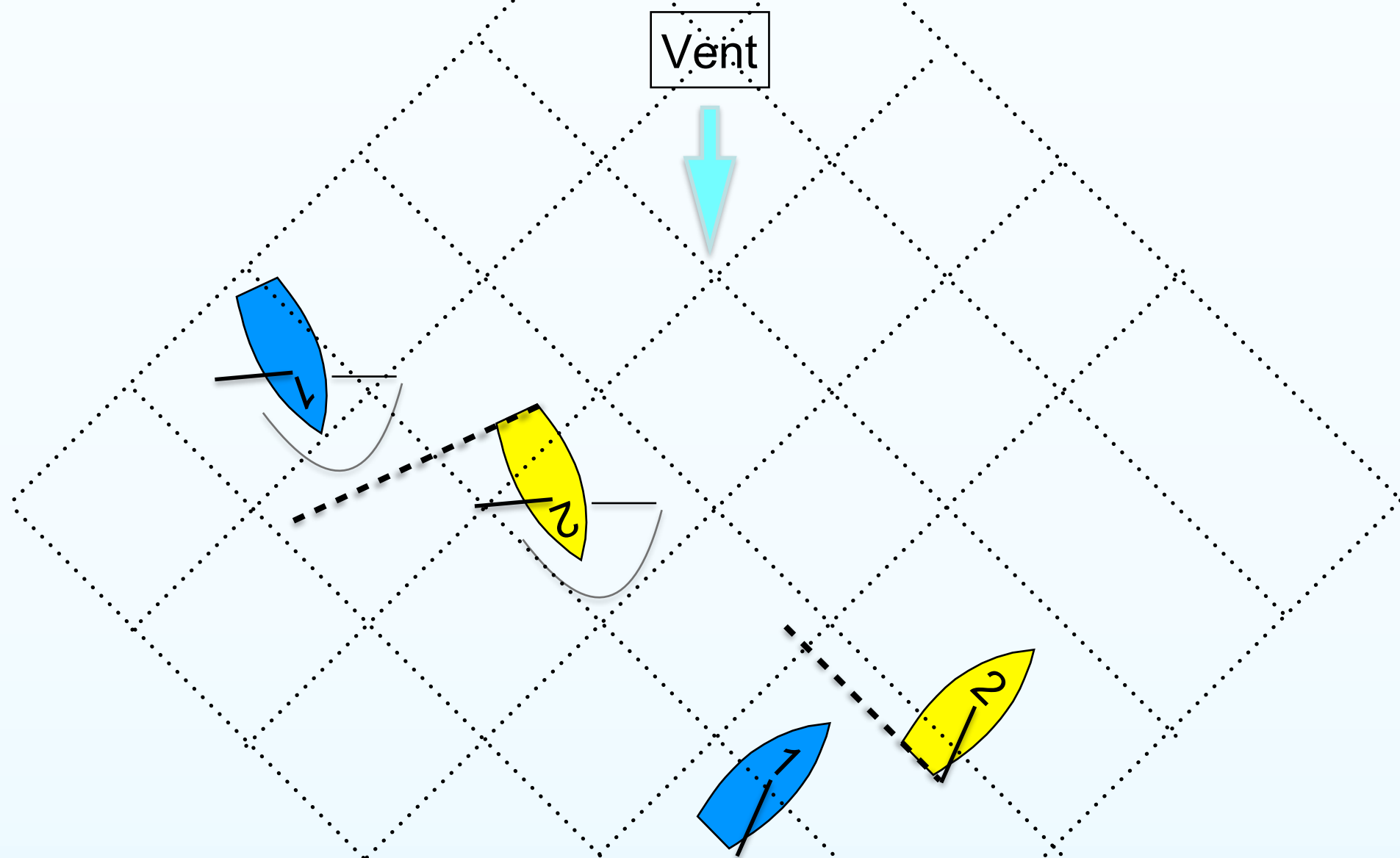
Un bateau est en **route libre derrière** un autre quand sa **coque et son équipement** en position normale **sont derrière une ligne** perpendiculaire passant par le point le plus arrière de la coque et de l'équipement de l'autre bateau en position normale.



# Les règles de priorités / l'obligation

## R 12 Sur le même bord, non engagés

Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant.



### Définition

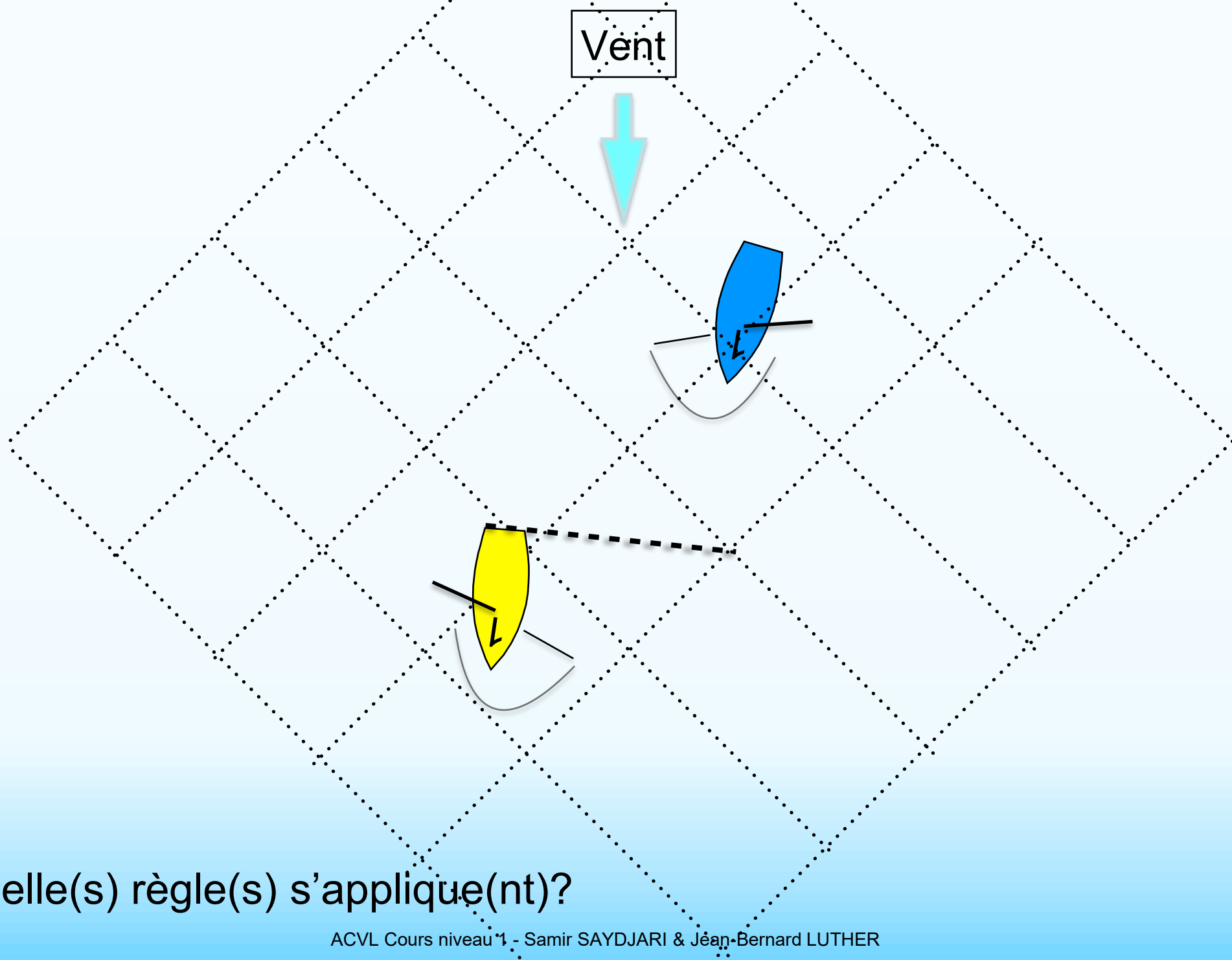
Un bateau est en route libre derrière un autre quand sa coque et son équipement en position normale sont derrière une ligne perpendiculaire à l'axe du bateau et passant par le point le plus arrière de la coque et de l'équipement de l'autre bateau en position normale.

# Les règles de priorités / l'obligation

**DEFINITION** Route libre derrière / Route libre devant

**R 10** Sur des bords opposés

**R 12** Sur le même bord, non engagés

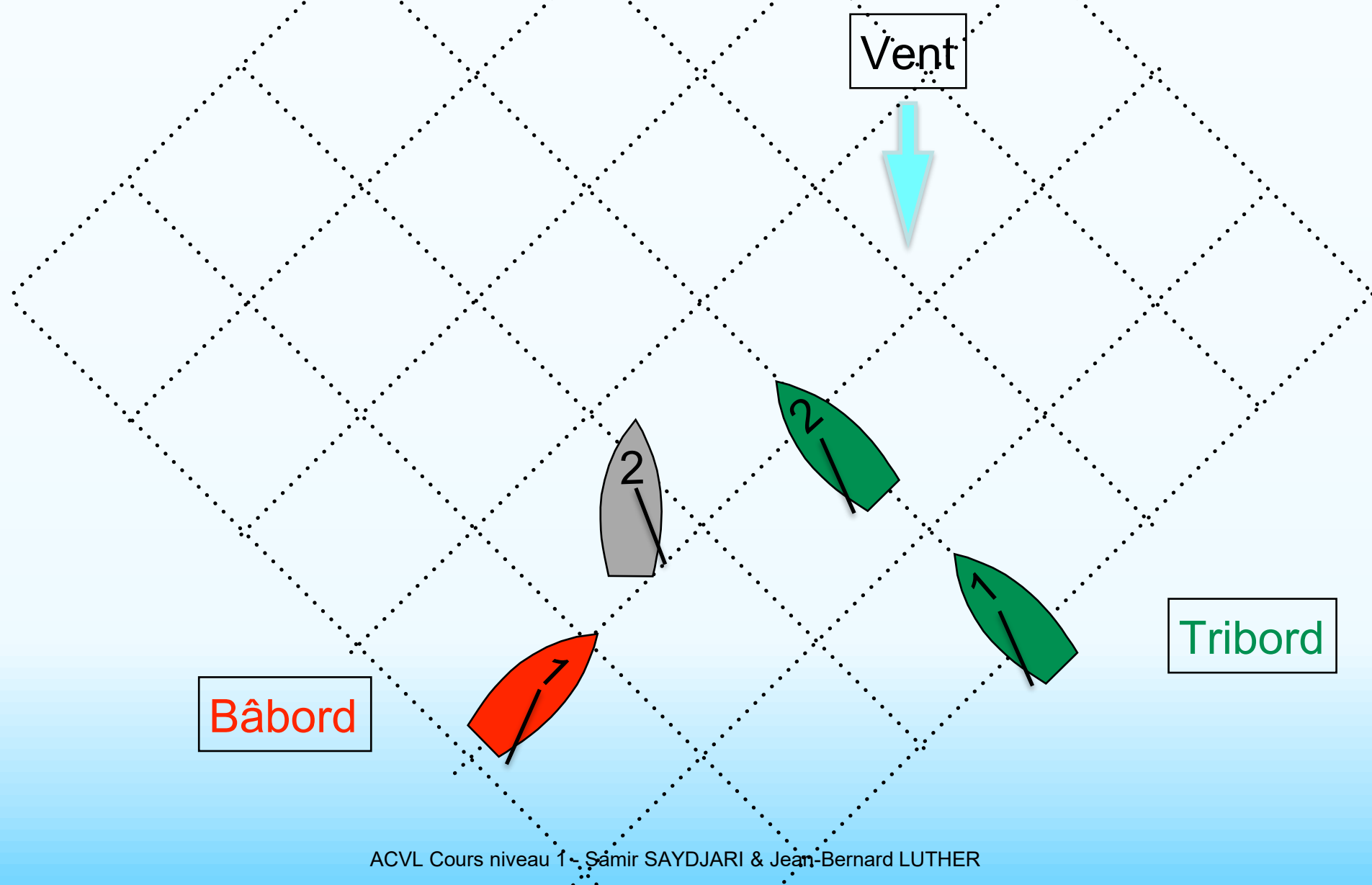


Quelle(s) règle(s) s'applique(nt)?

# Les règles de priorités / l'obligation

## R 13 Pendant le virement de bord

Après qu'un bateau dépasse la position bout au vent, il doit se maintenir à l'écart des autres bateaux jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près. Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas. Si deux bateaux sont soumis à cette règle au même moment, celui qui est du côté bâbord de l'autre ou celui qui est derrière doit se maintenir à l'écart.



# Les limitations à la priorité

## **R 14 Si cela est raisonnablement possible, un bateau doit**

- (a) éviter le contact avec un autre bateau,
- (b) ne pas causer de contact entre bateaux, et
- (c) ne pas causer de contact entre un bateau et un objet devant être évité.

### **Bateau sans priorité**

R 14: Tout contact (**gêne**) et **passible de pénalité.**

#### **Définition „se maintenir à l'écart”:**

Signifie que l'autre bateau peut naviguer sur sa route sans la modifier, par ex. un bateau sous le vent peut modifier celle-ci sans tout de suite être en contact.

#### **Définition „de l'eau”:**

Place dont à besoin un bateau pour manoeuvrer en bon marin.

### **Bateau avec priorité**

Réagir quand clairement l'autre bateau ne laisse pas la place

Selon cette règle:

Chaque dégât occasionné peut pénaliser un bateau avec priorité

R 15 Acquérir une priorité:  
Au début laisser à l'autre la place de se maintenir à l'écart.

R 16 Modifier sa route  
Se maintenir à l'écart

## R 15 Acquérir la priorité

Quand un bateau acquiert une priorité, il doit **au début** laisser à l'autre bateau **la place** de *se maintenir à l'écart*, sauf s'il acquiert la priorité en raison des actions de l'autre bateau.

### ➤ **«au début»:**

- Commencement : l'instant où la priorité est acquise.
- Durée : Temps de réaction + temps pour laisser la place.

### ➤ **«laissez la place»** (Définition „*place*“):

L'espace dont un bateau a besoin :

- dans les conditions existantes
- pour suivre les règles
- manoeuvrer en bon marin

### → **La question décisive : Quelle est la durée de „au début“?**

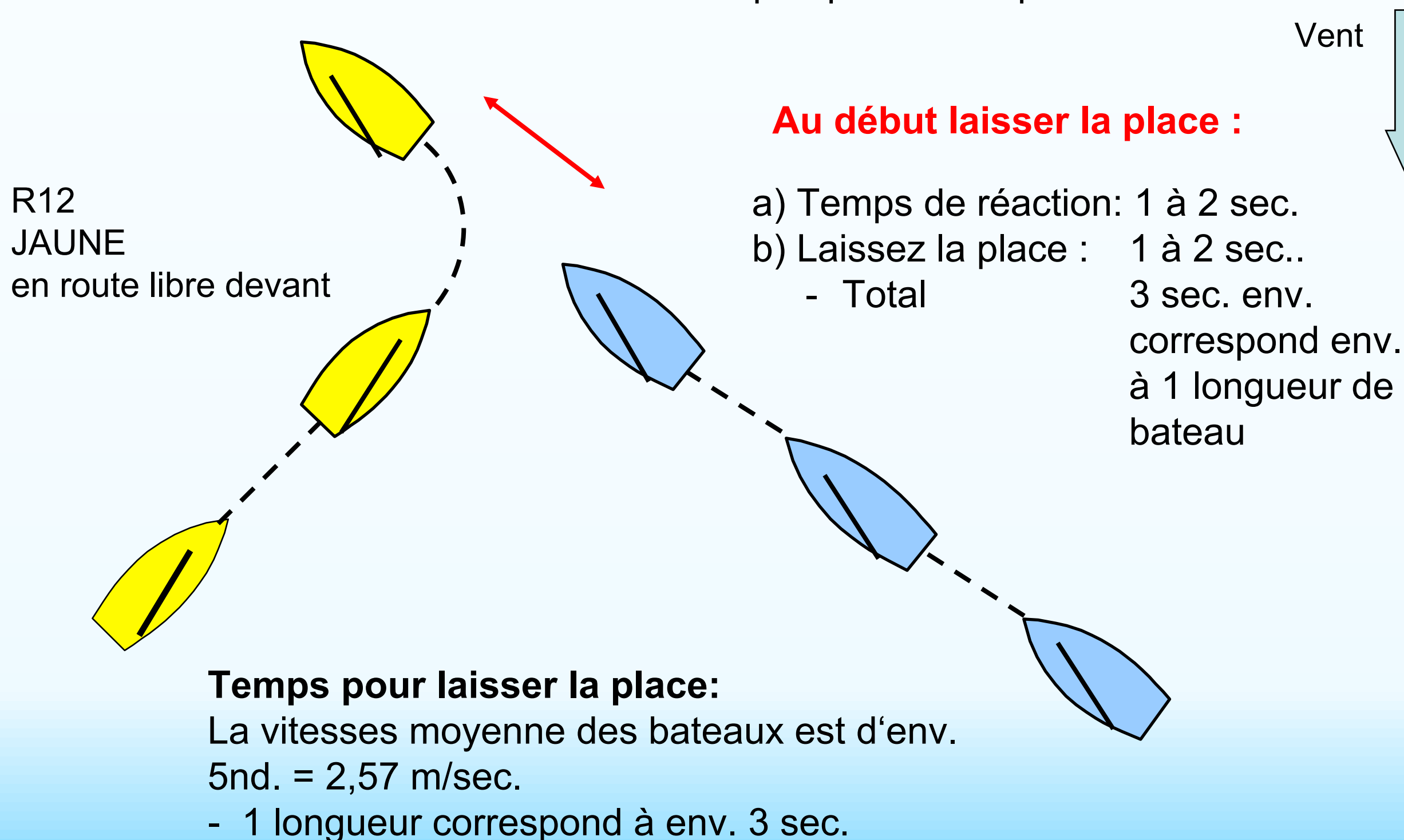
- a) Temps de réaction: Acceptation de 1 à 3 secondes selon situation.
- b) Temps pour laisser la place : dépend des conditions existantes.

### → **Exemple**

# Acquérir une priorité

## Exemple 1 Virement de JAUNE devant BLEU:

- Pour BLEU manoeuvre rapidement identifiable : temps de réaction court.
- Manoeuvre d'évitement peu problématique

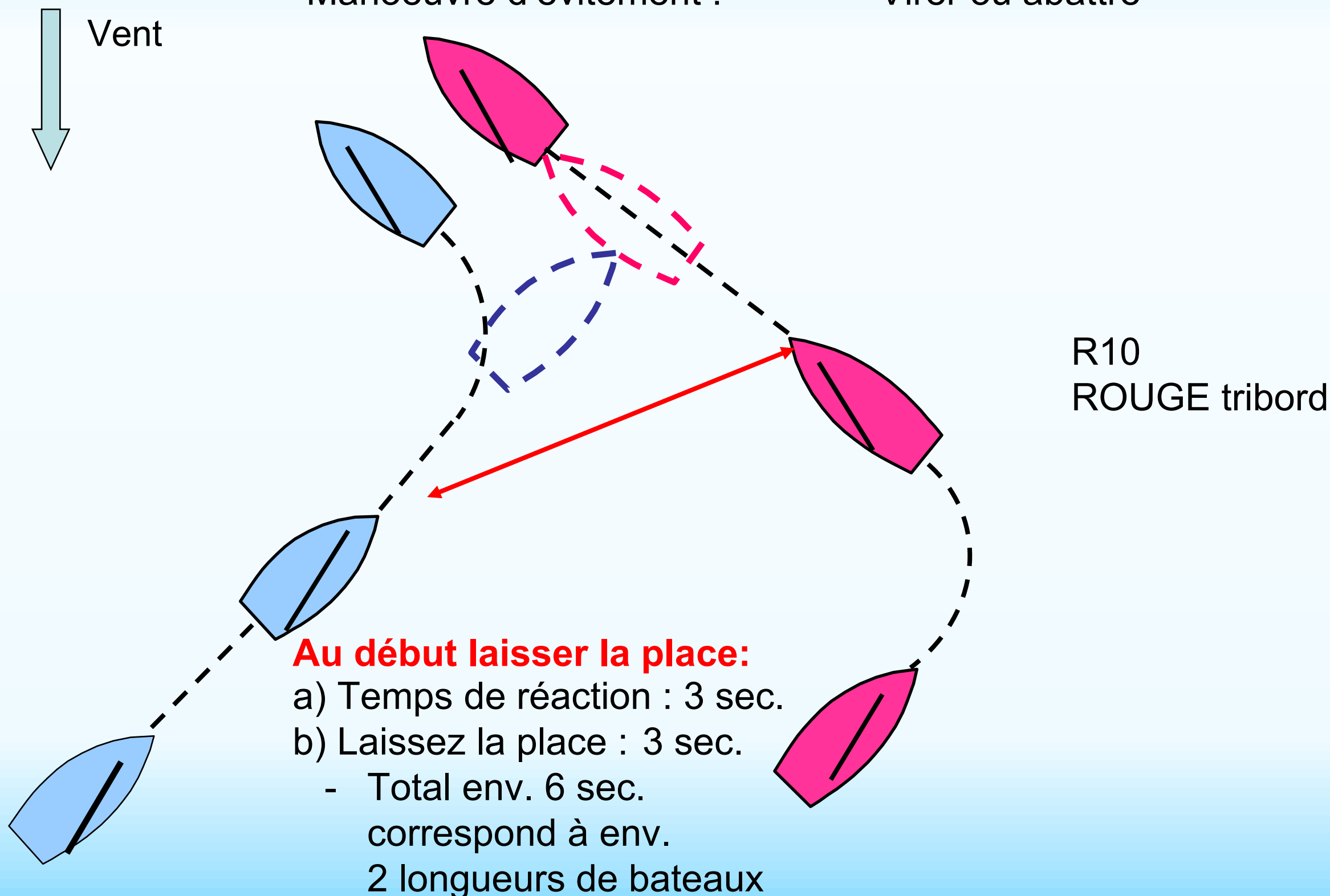


# Acquérir une priorité

## Exemple 2 Virement inattendu de ROUGE :

- Manoeuvre imprévisible :
- Manoeuvre d'évitement :

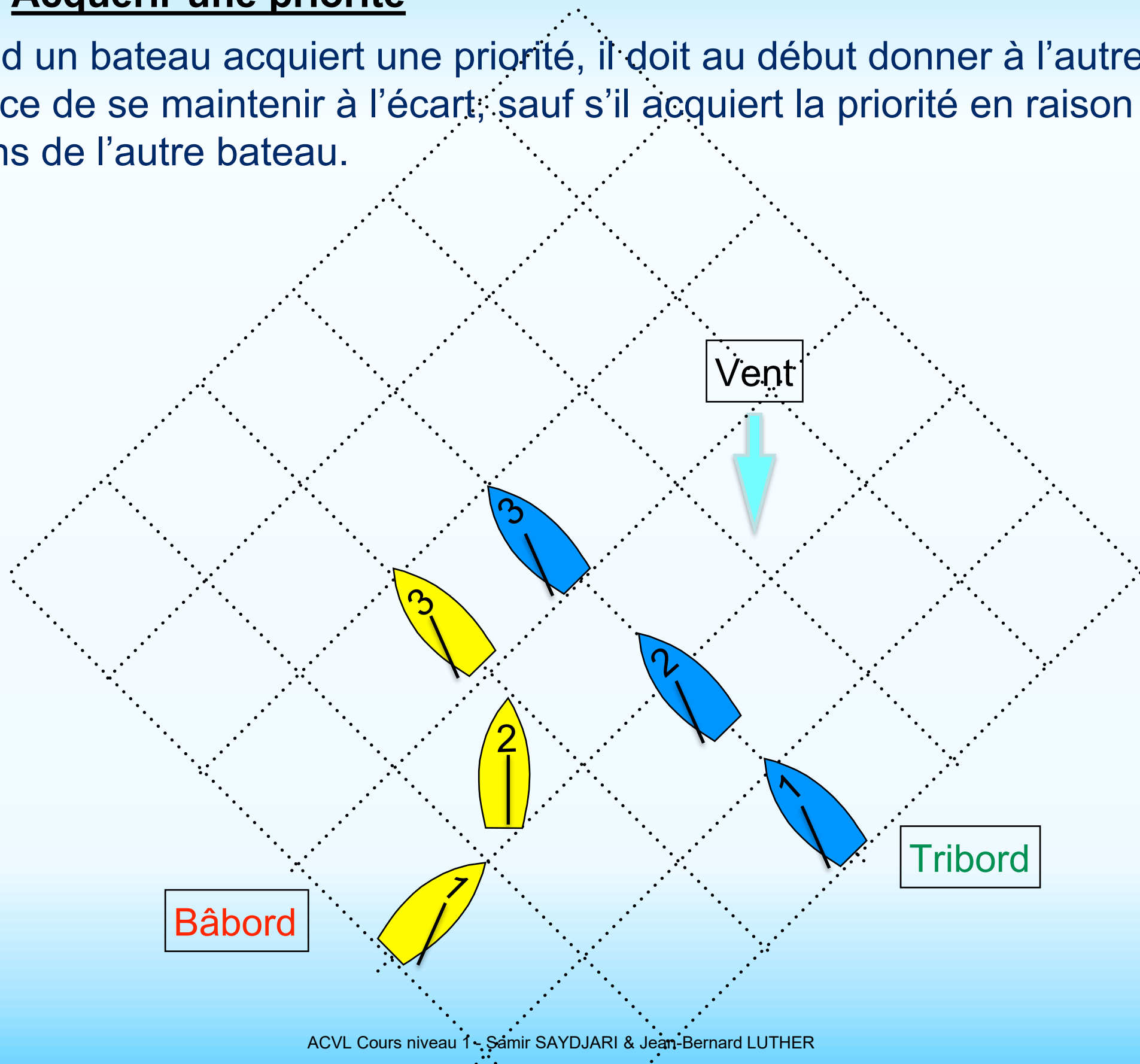
Temps de réaction long pour BLEU  
Virer ou abattre



# Les règles de priorités / la limitation

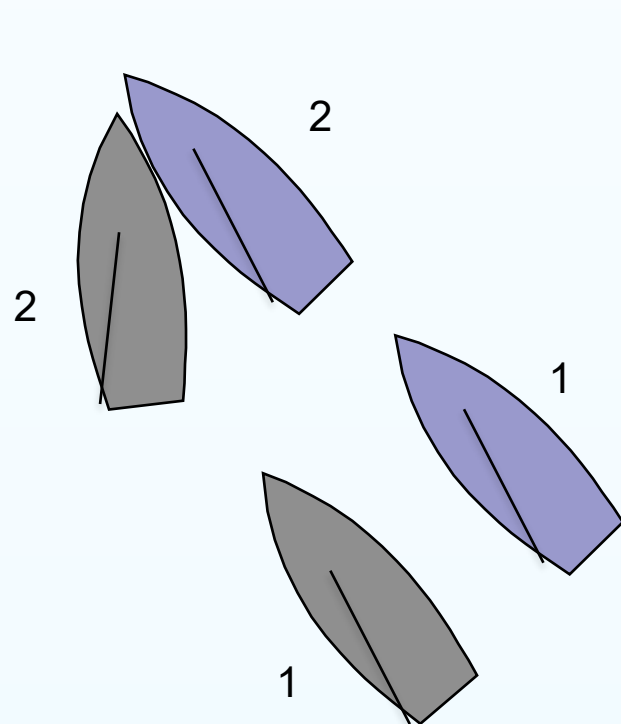
## R 15 Acquérir une priorité

Quand un bateau acquiert une priorité, il doit au début donner à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart, sauf s'il acquiert la priorité en raison des actions de l'autre bateau.

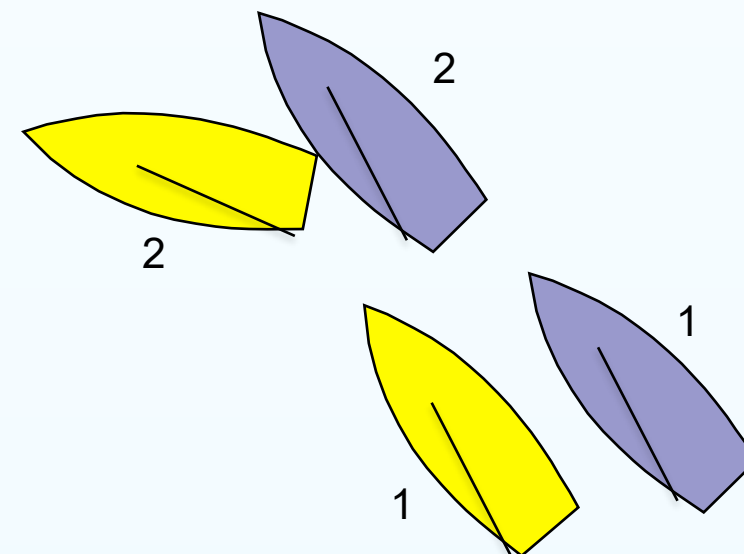


# Se maintenir à l'écart

Si les bateaux sont engagés et sur le même bord, le bateau sous le vent doit pouvoir modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact avec le ba



En position 2 gris lofe et touche immédiatement bleu.  
En position 1 bleu n'est pas écarté.



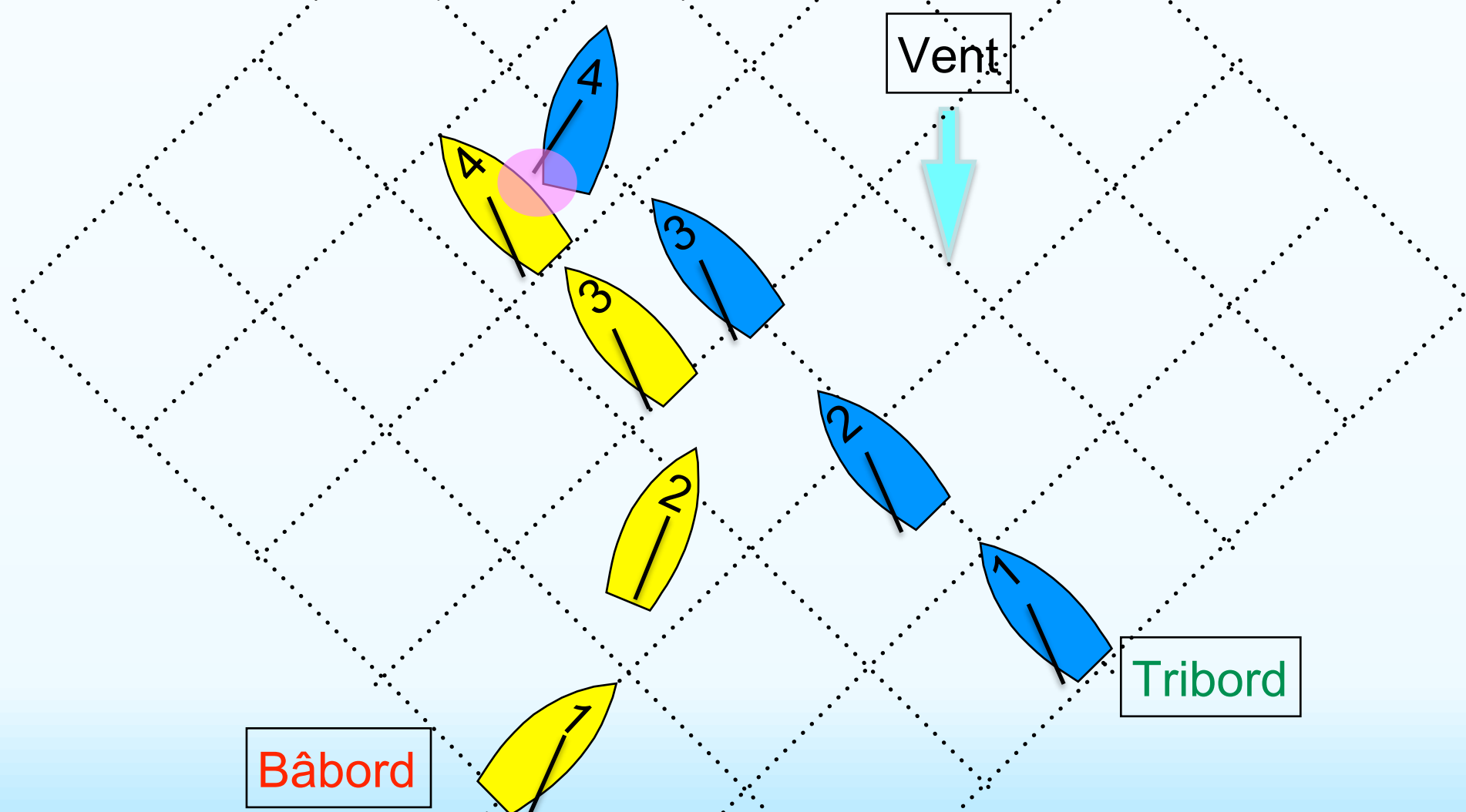
En position 2 jaune abat et touche immédiatement bleu.  
En position 1 bleu n'est pas écarté.

# Les règles de priorités / la limitation

## R 15 Acquérir une priorité

Quand un bateau acquiert une priorité, il doit au début donner à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart, sauf s'il acquiert la priorité en raison des actions de l'autre bateau.

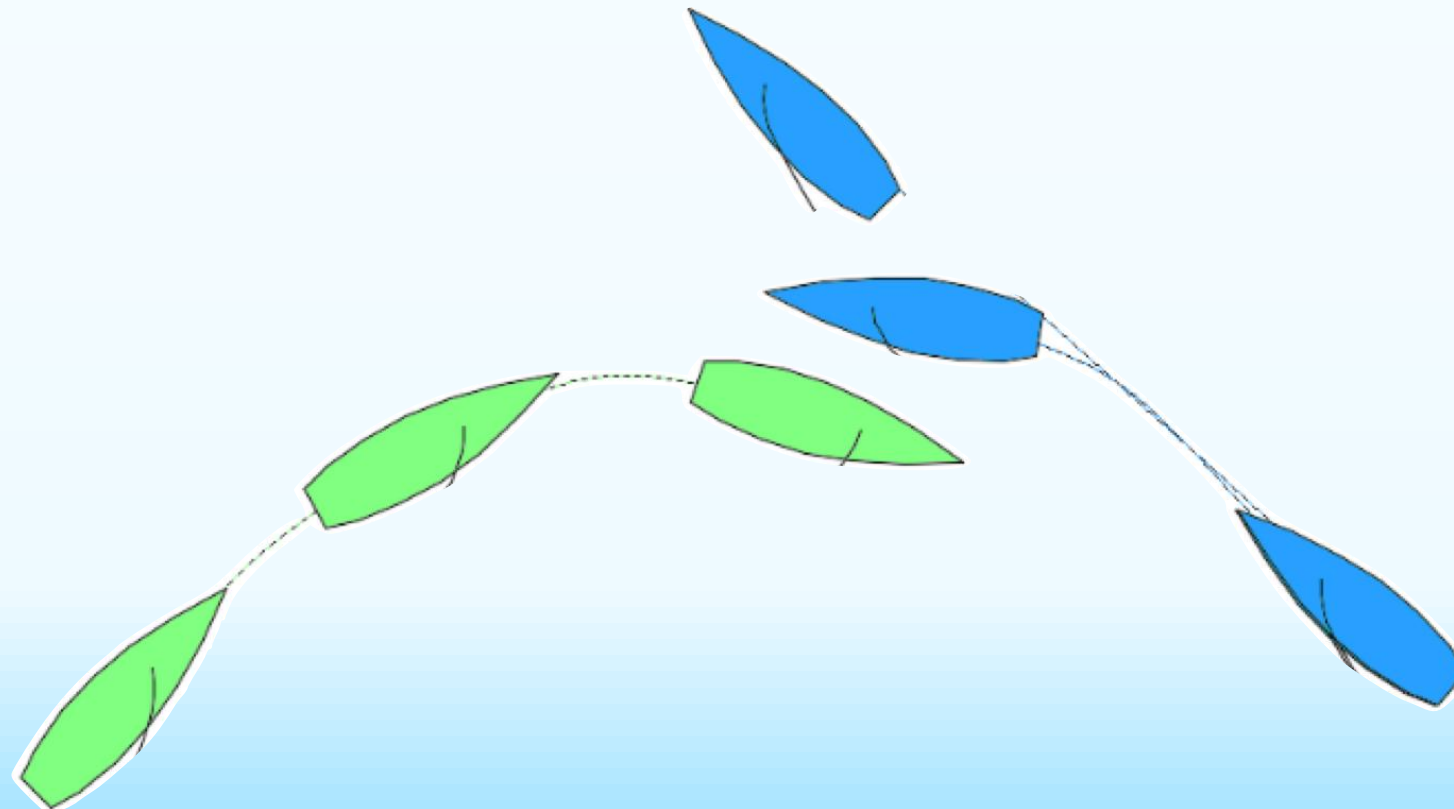
Jaune en virant trop près de bleu enfreint la règle 15



# Les limitations à la priorité

## R 16 Modifier sa route

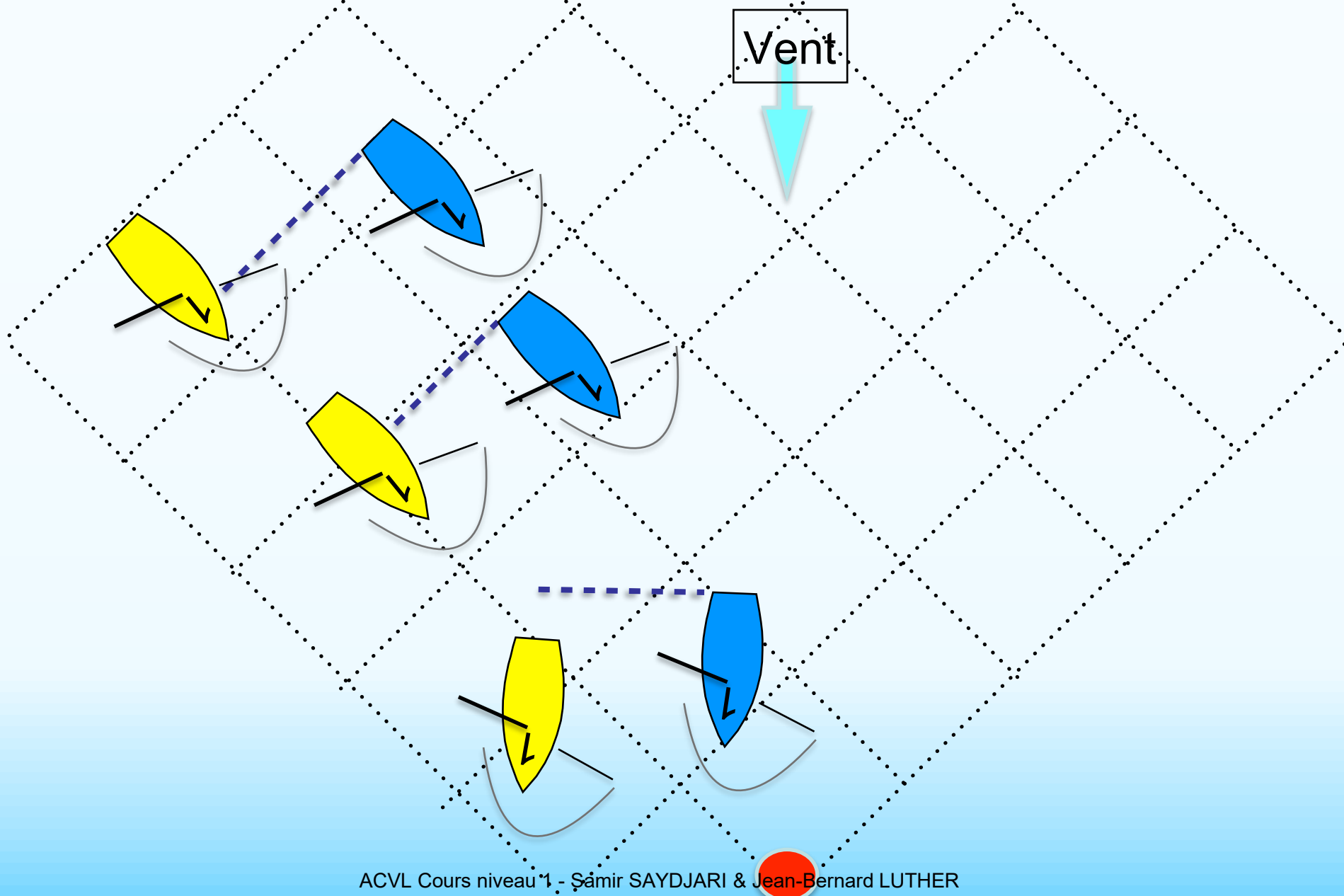
- 16.1 Quand un bateau prioritaire modifie sa route, il doit laisser à l'autre bateau la place de se *maintenir à l'écart*.
- 16.2 De plus, sur un bord de près, quand un bateau bâbord se *maintient à l'écart* en naviguant pour passer sous le vent d'un bateau tribord, le bateau tribord ne doit pas abattre s'il en résulte que la bateau bâbord doit immédiatement modifier sa route pour continuer de se *maintenir à l'écart*.



# Les règles de priorités / l'obligation

## R 17 Sur le même bord, route normale

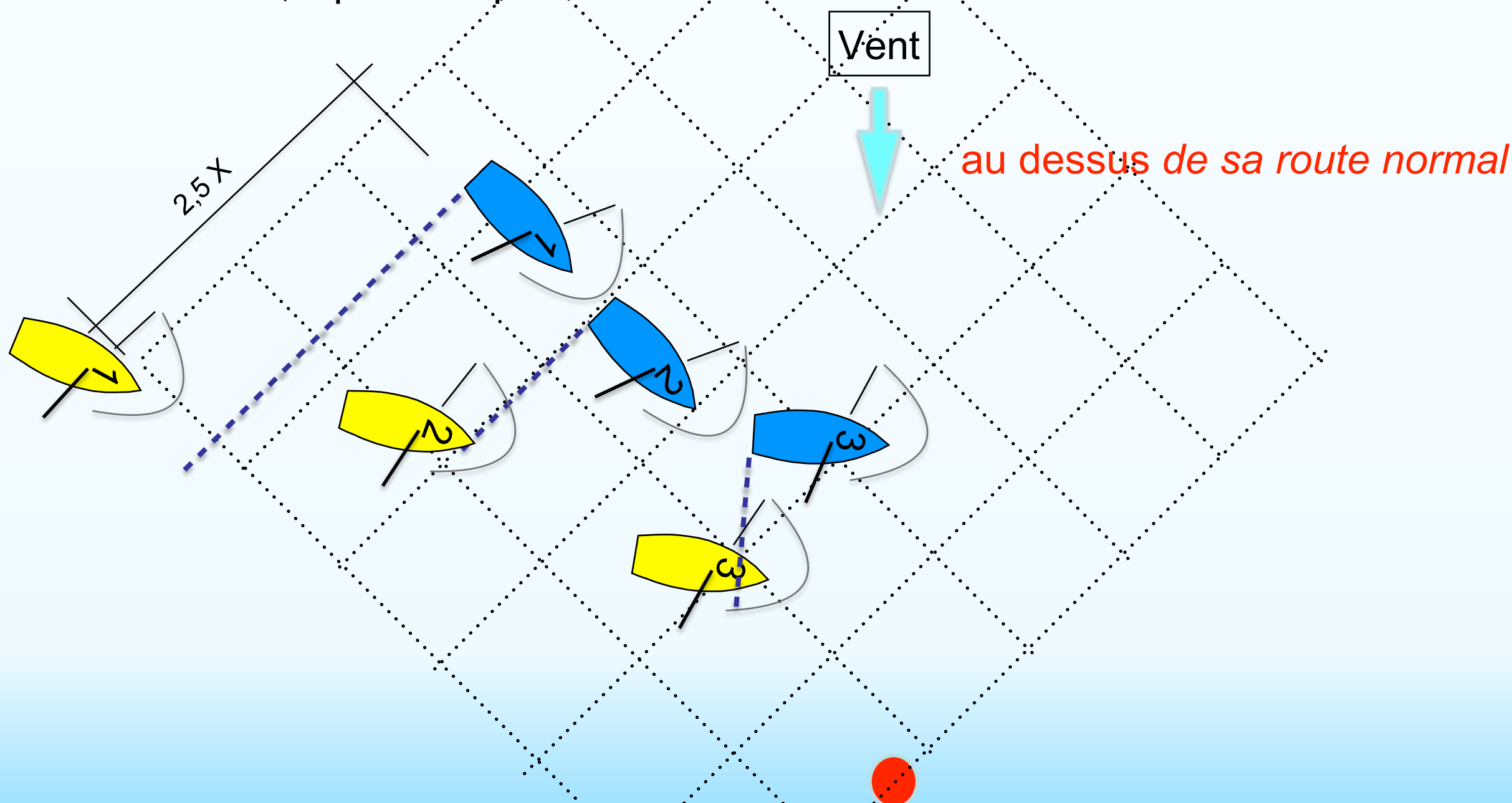
Si un bateau *en route libre derrière* devient *engagé* à moins de deux fois sa longueur de coque *sous le vent* d'un bateau sur le même bord il ne doit pas naviguer au *dessus de sa route normale* tant qu'ils restent sur le même bord et engagés dans les limites de cette distance sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre bateau.

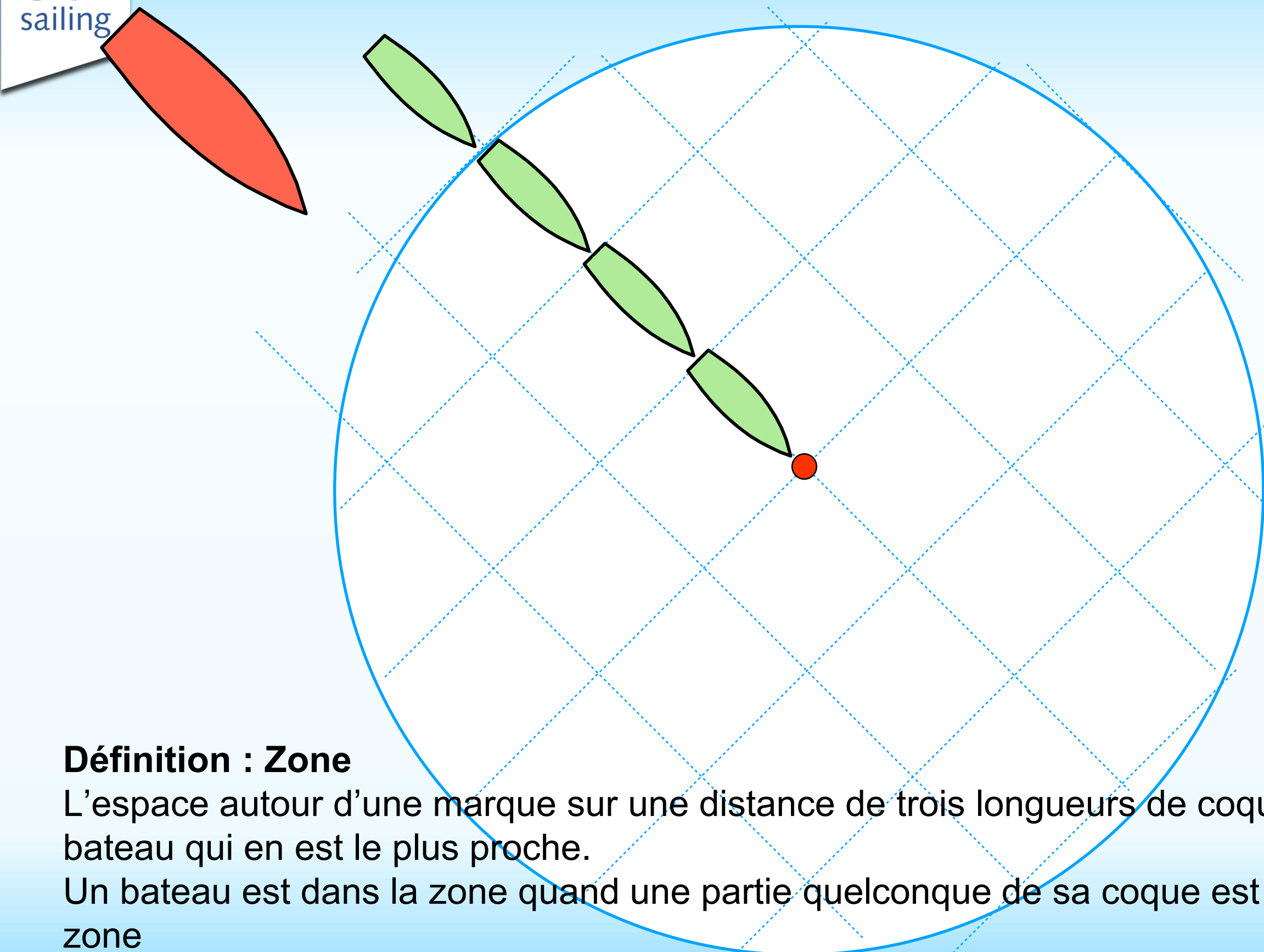


# Les règles de priorités / l'obligation

## R 17 Sur le même bord, route normale

Si un bateau *en route libre derrière* devient *engagé* à moins de **deux fois sa longueur** de coque sous le vent d'un bateau sur le même bord il ne doit pas naviguer **au dessus de sa route normale** tant qu'ils restent sur le même bord et engagés dans les limites de cette distance sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre bateau.





## Définition : Zone

L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche.

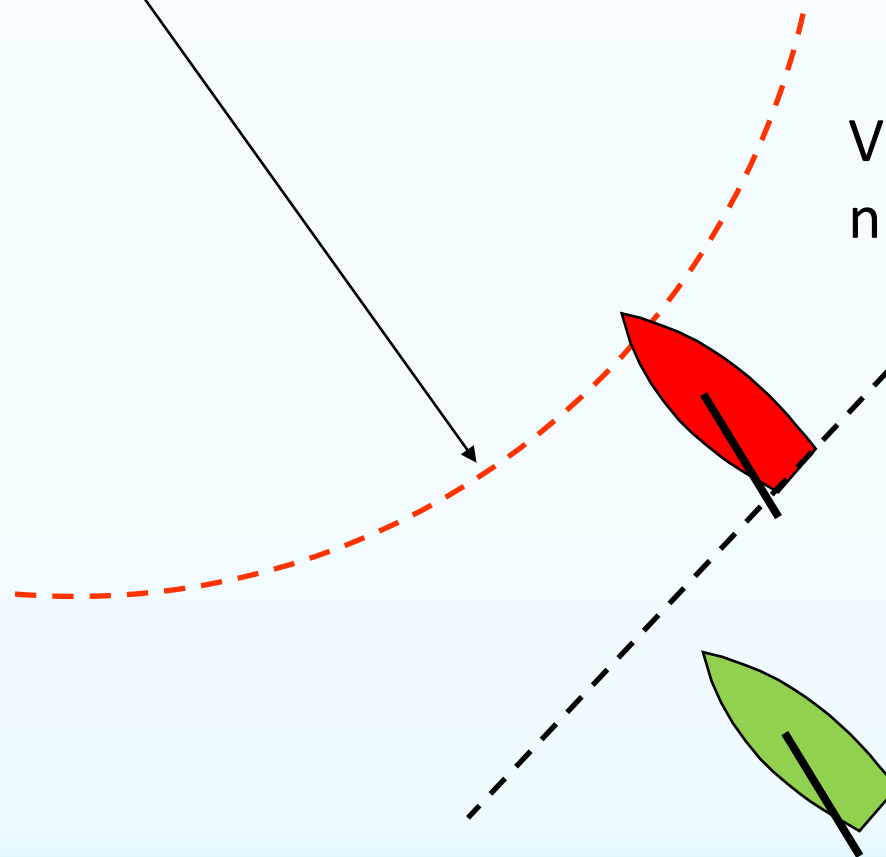
Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone

18.1



Cas de monotypes, bateaux de même longueur

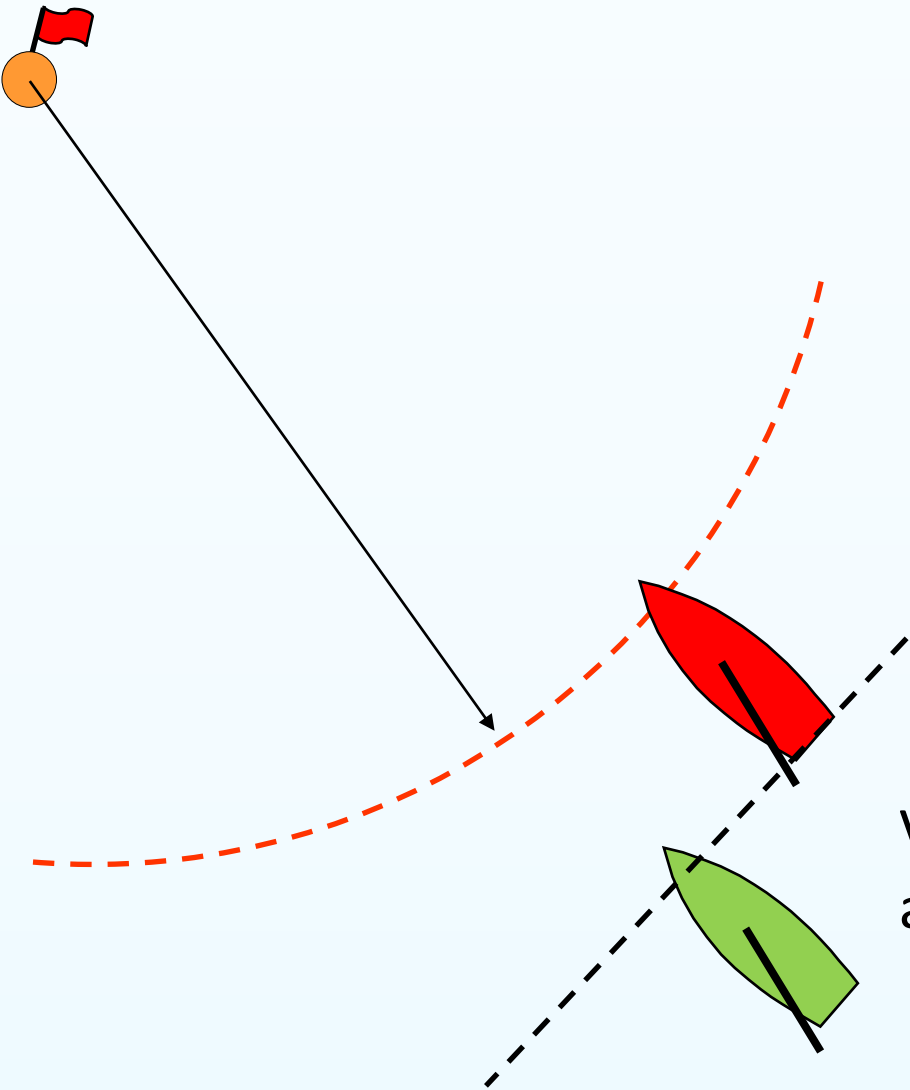
Vert pas engagé à l'intérieur de rouge,  
n'a pas droit à de la place



18.1

↓ Vent

Cas de monotypes, bateaux de même longueur

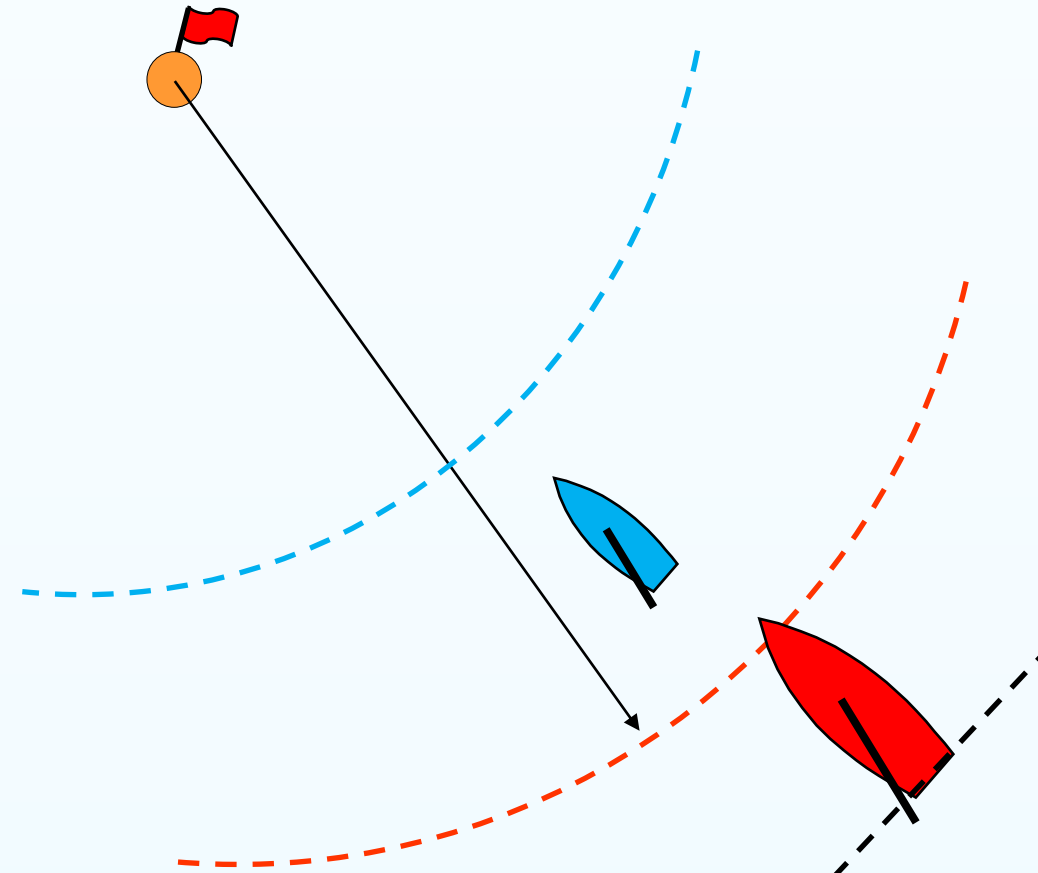


Vert engagé à l'intérieur de rouge  
a droit à de la place

18.1



Multiséries, bateaux de longueurs différentes

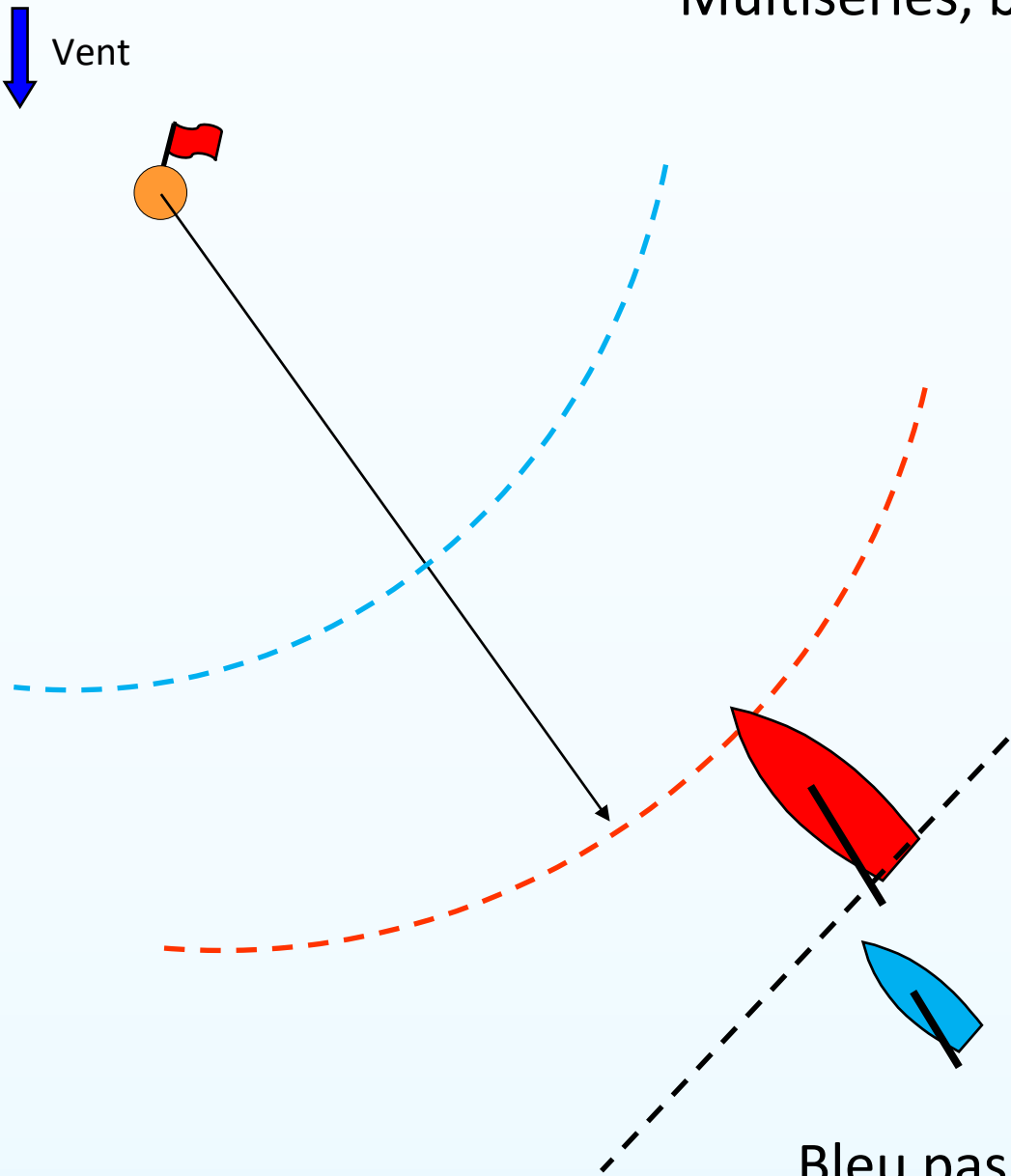


La zone est définie par le premier bateau qui entre dans **sa** zone.

La zone de rouge défini par le cercle rouge. Quand rouge atteint **sa** zone, bleu est déjà dans la zone de rouge, mais en route libre devant. Il a droit à la place.

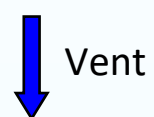
18.1

Multiséries, bateaux de longueurs différentes

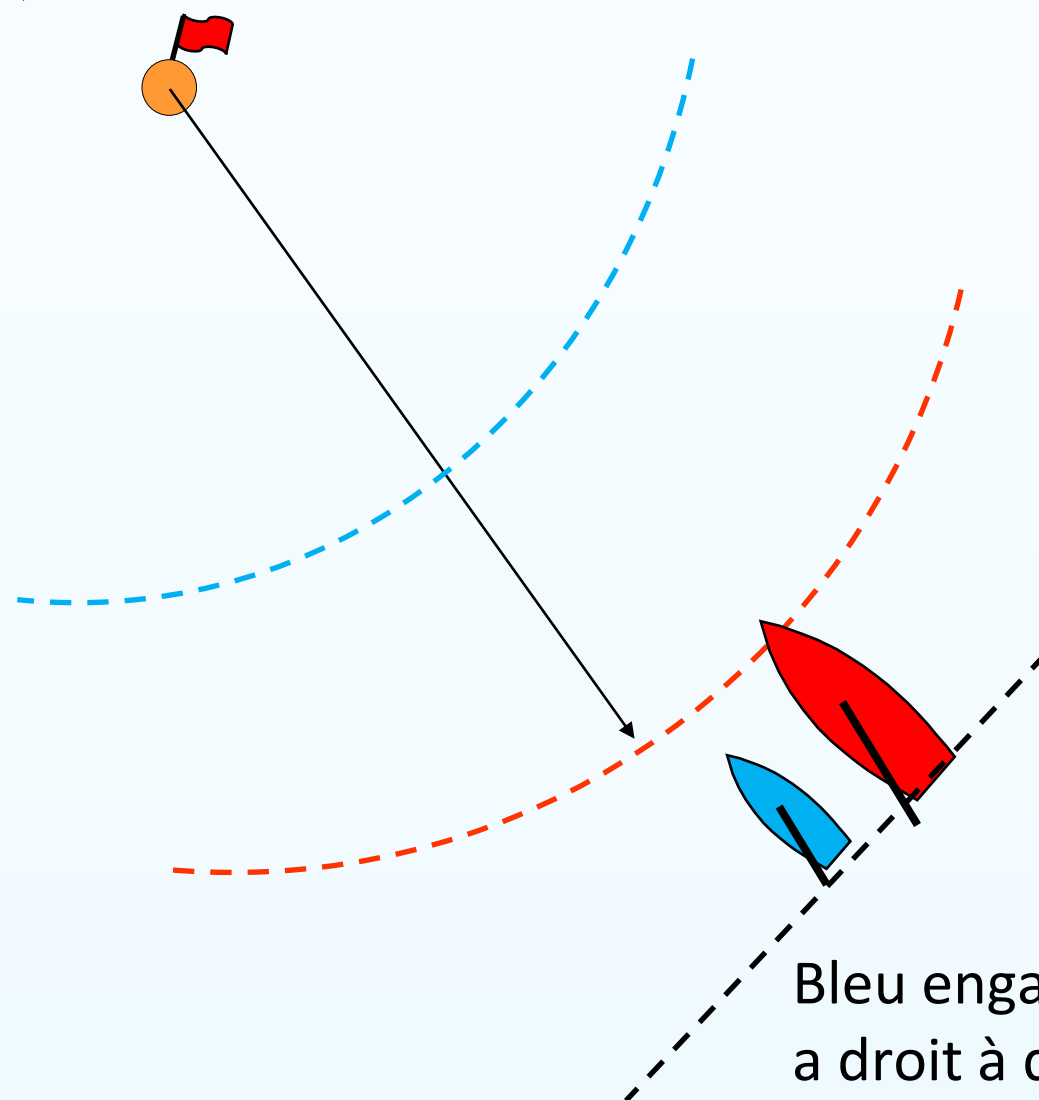


Bleu pas engagé à l'intérieur de rouge,  
n'a pas droit à de la place

18.1



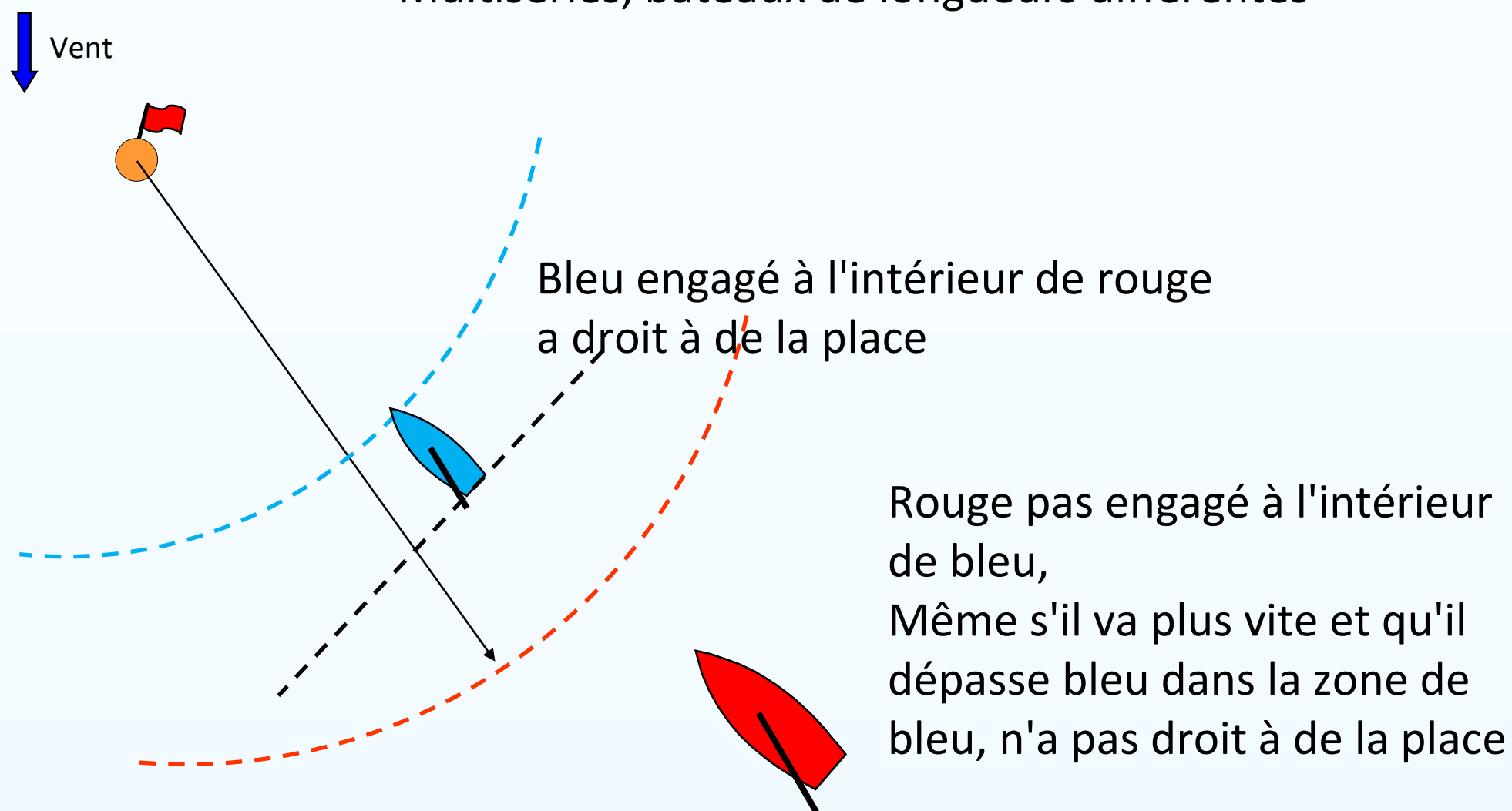
Multiséries, bateaux de longueurs différentes



Bleu engagé à l'intérieur de rouge  
a droit à de la place  
Même si l'engagement est rompu par la suite

18.1

Multiséries, bateaux de longueurs différentes



## R 18 Place à la marque

18.1(a) La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone. Cependant, elle ne s'applique pas

- (1) entre des bateaux sur des bords opposés sur un louvoyage au vent,
- (2) entre des bateaux sur des bords opposés, quand la route normale à la marque pour l'un d'eux, mais pas pour les deux, est de virer de bord,
- (3) entre un bateau s'approchant d'une marque et un autre la quittant, ou
- (4) si la marque est un obstacle continu, auquel cas la règle 19 s'applique.

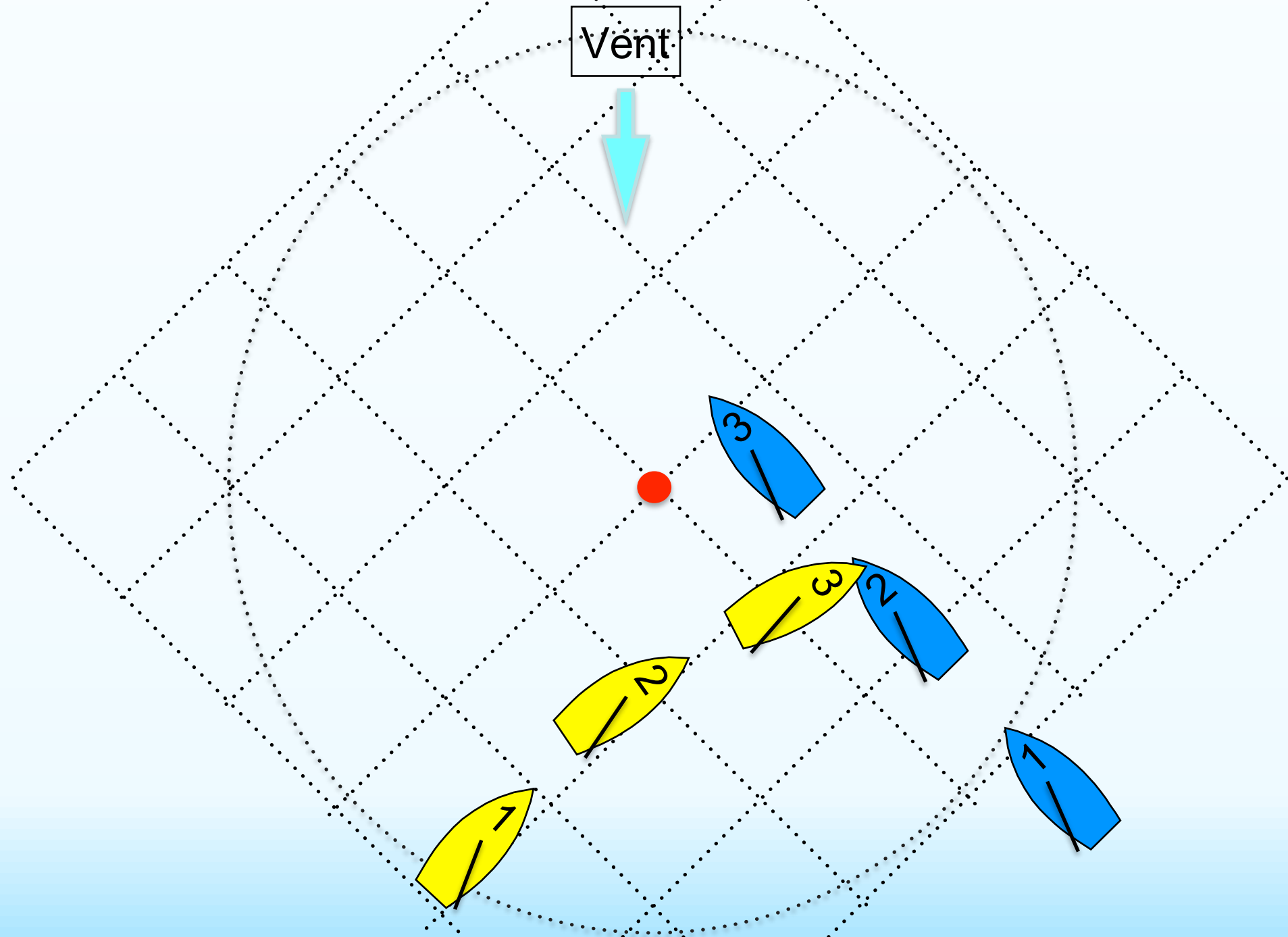
(b) La règle 18 ne s'applique plus entre des bateaux quand la place à la marque a été donnée.

# Les règles de priorités / l'obligation

18.1(a) La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone.

**Cependant, elle ne s'applique pas**

(1) entre des bateaux sur des bords opposés sur un louvoyage au vent,

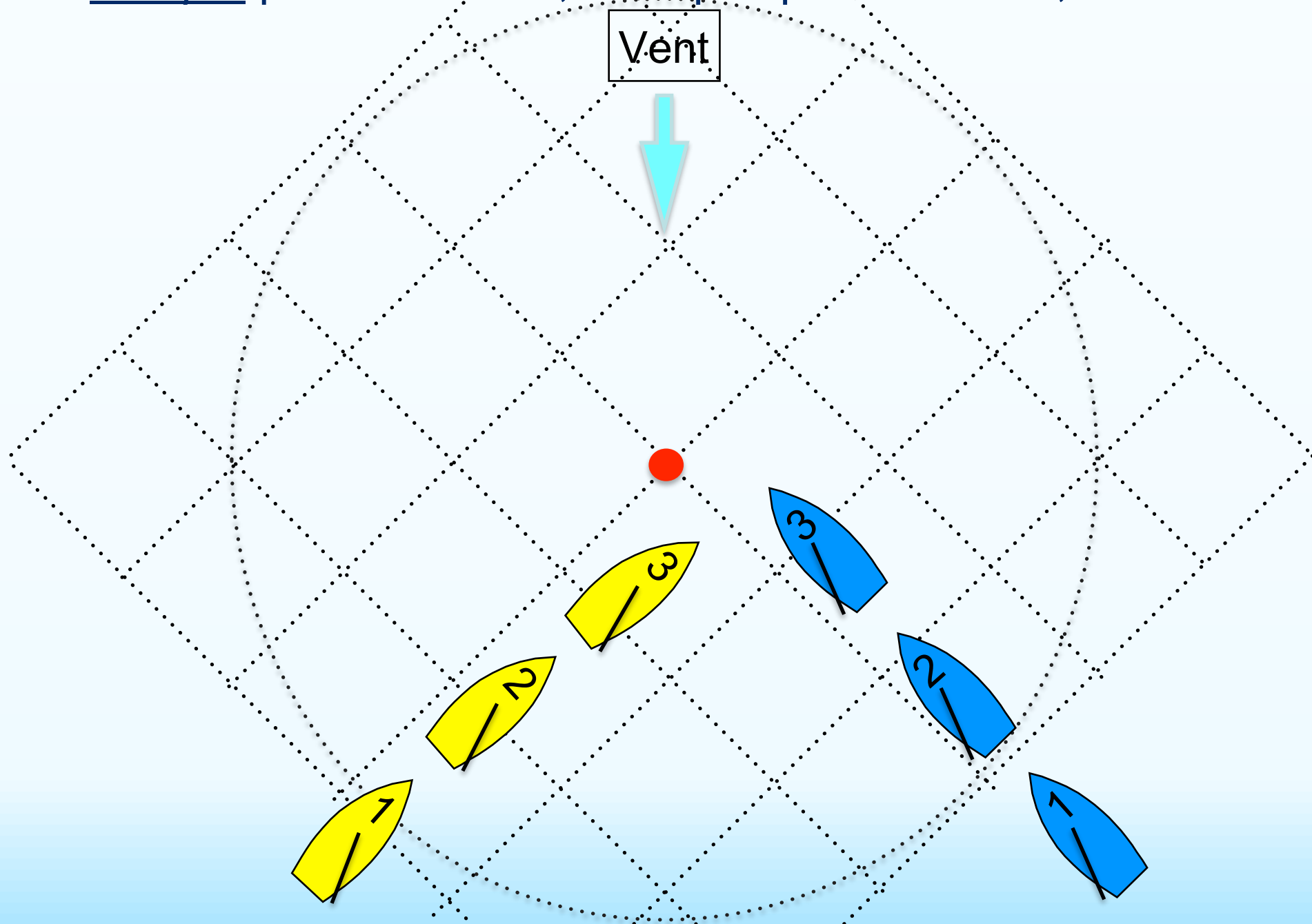


# Les règles de priorités / l'obligation

18.1(a) La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone.

**Cependant, elle ne s'applique pas**

(2) entre des bateaux sur des bords opposés, quand la route normale à la marque pour l'un d'eux, mais pas pour les deux, est de virer de bord,

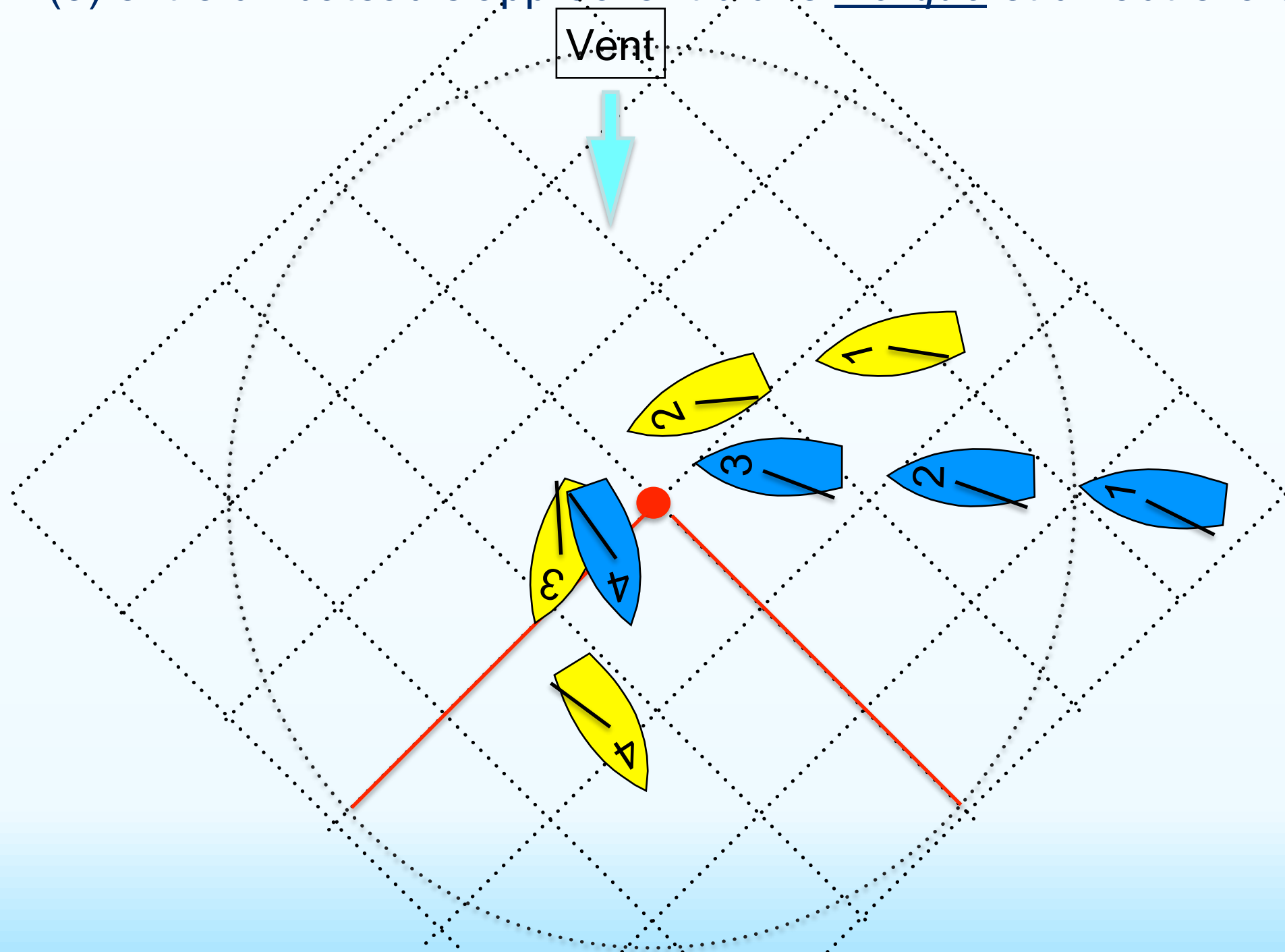


# Les règles de priorités / l'obligation

18.1(a) La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone.

Cependant, elle ne s'applique pas

(3) entre un bateau s'approchant d'une marque et un autre la quittant,



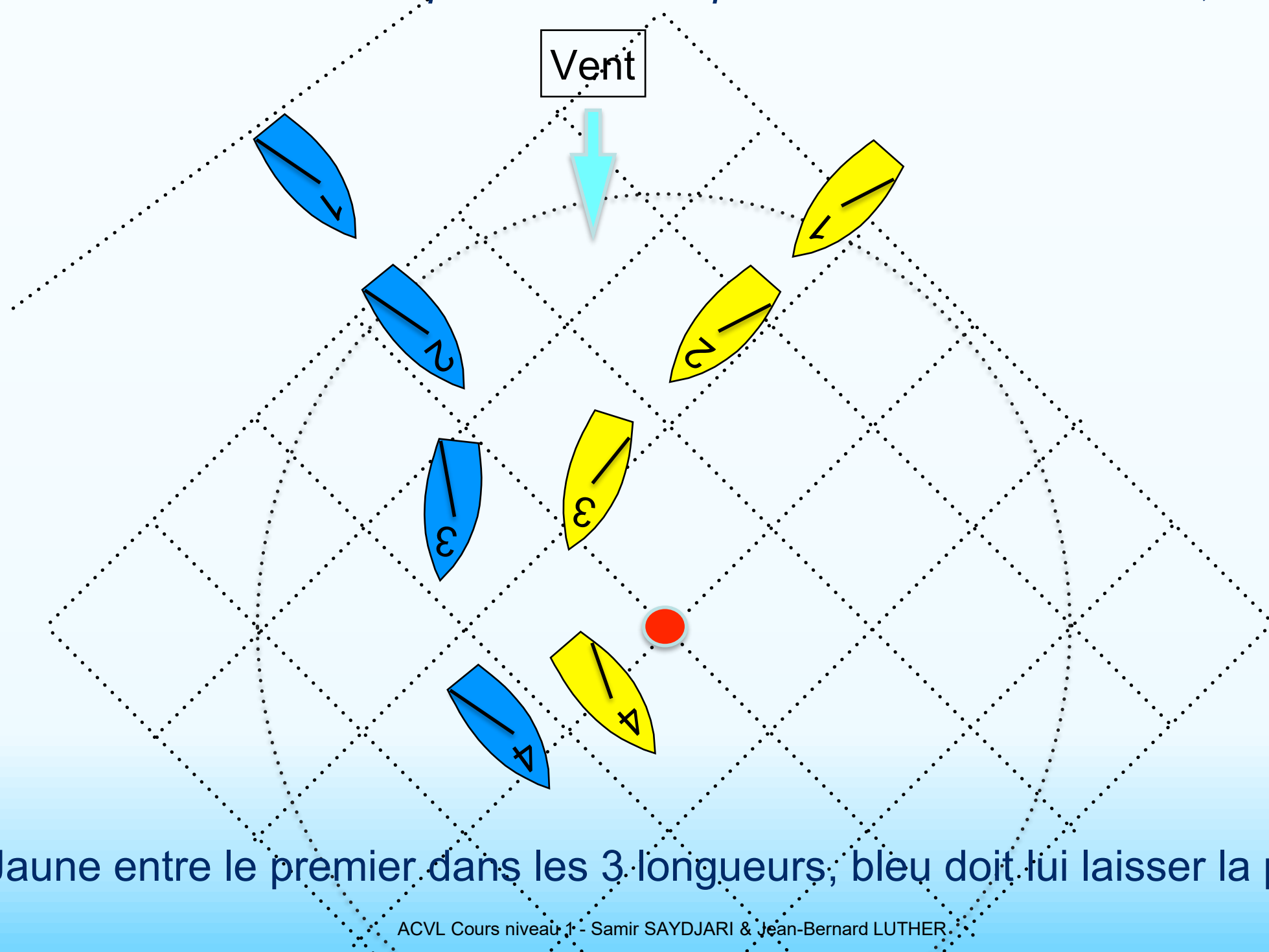
Jaune, en 4, a quitté la marque (ligne rouge).

# Les limitations à la priorité

## R 18.2 Donner la place à la marque

18.2(a) Quand le premier des deux bateaux atteint la zone

(1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là, doit donner la *place à la marque* au bateau à l'intérieur,

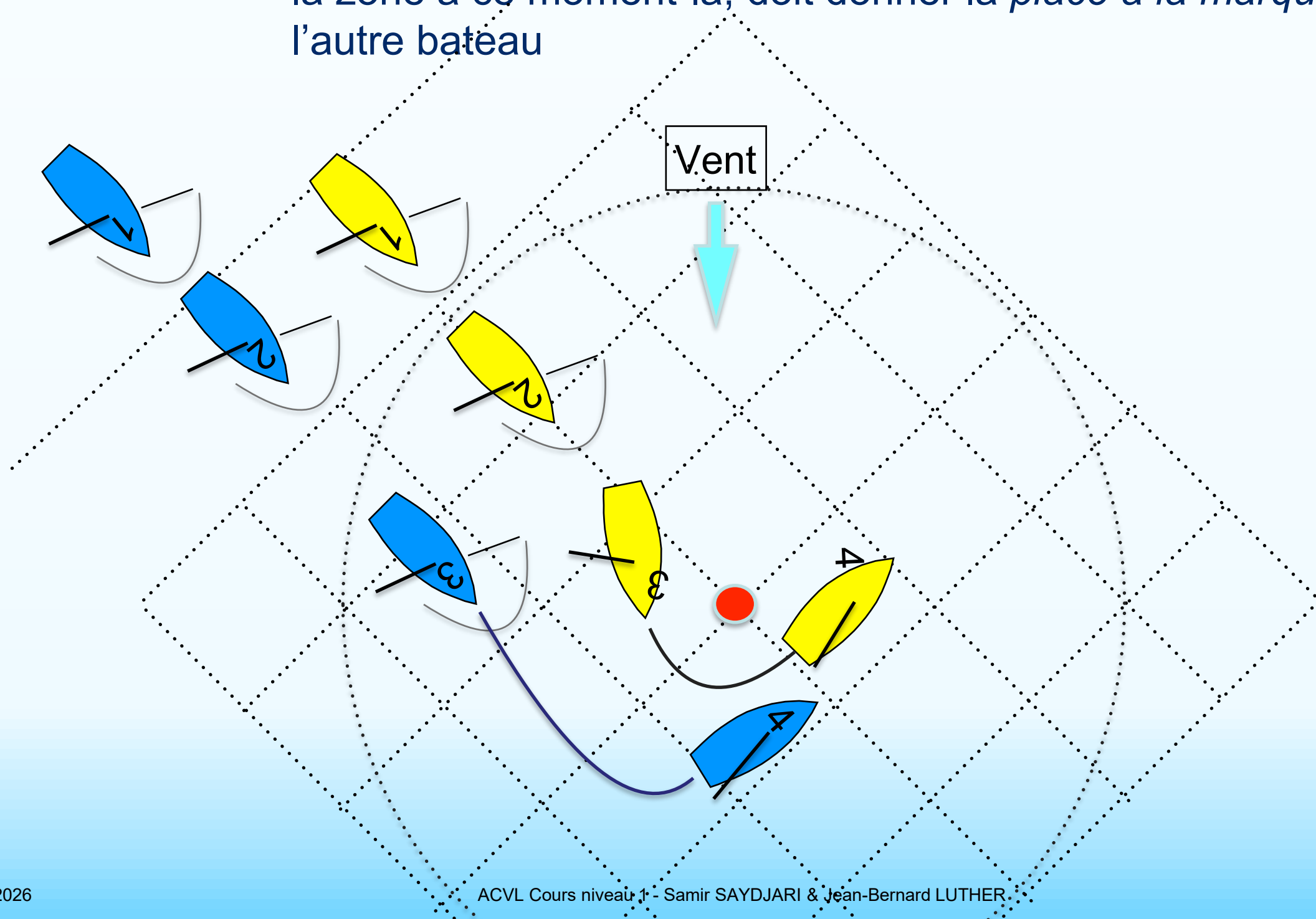


# Les limitations à la priorité

## R 18.2 Donner la place à la marque

18.2(a) Quand le premier des deux bateaux atteint la zone

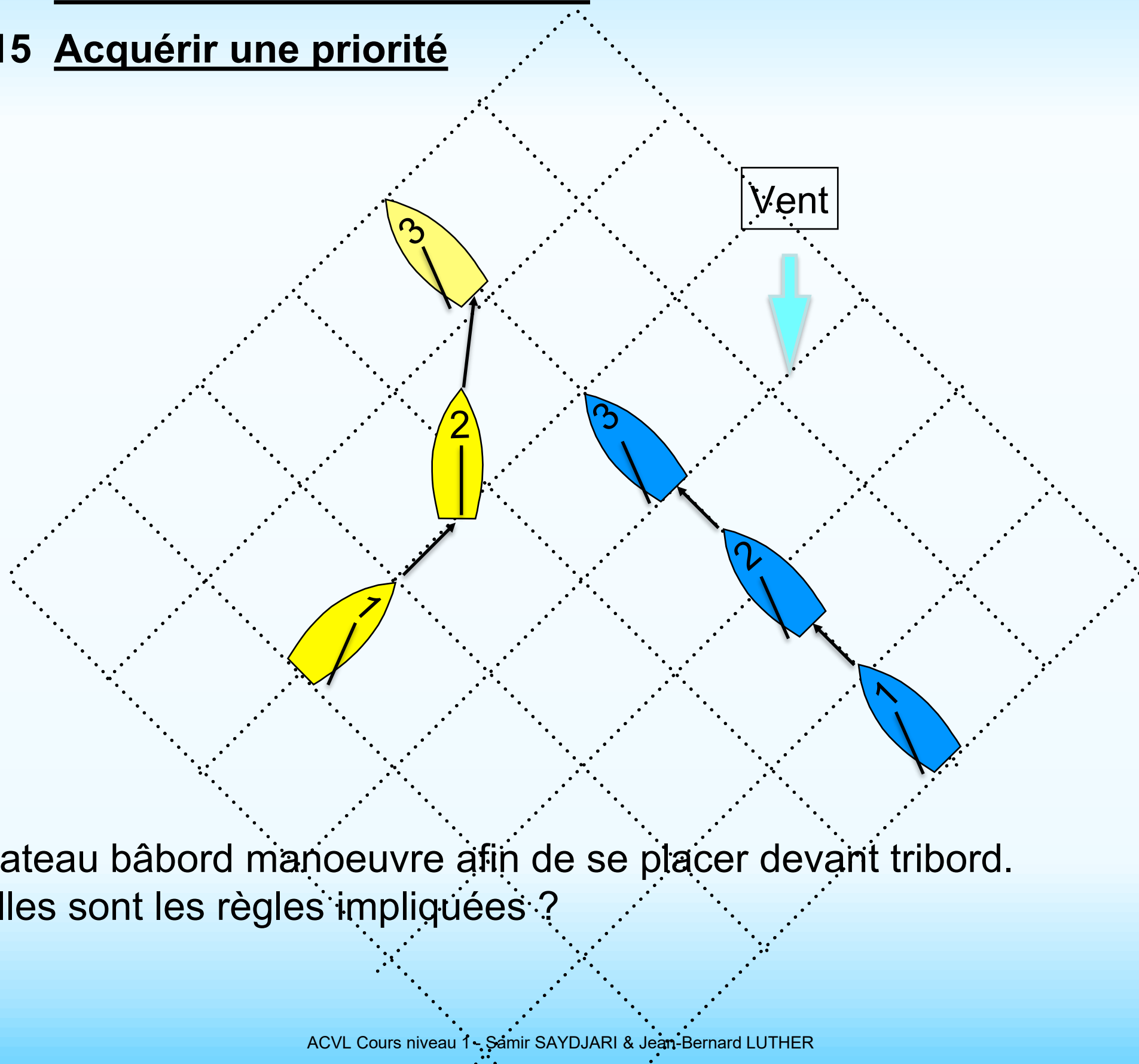
(2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau qui n'a pas atteint la zone à ce moment-là, doit donner la *place à la marque* à l'autre bateau



# Les règles de priorités / la limitation

**R 13 Pendant le virement de bord**

**R 15 Acquérir une priorité**



Le bateau bâbord manœuvre afin de se placer devant tribord.  
Quelles sont les règles impliquées ?

# Les règles de priorités

Certaines règles des sections B, C et D limitent les actions du bateau **prioritaire**

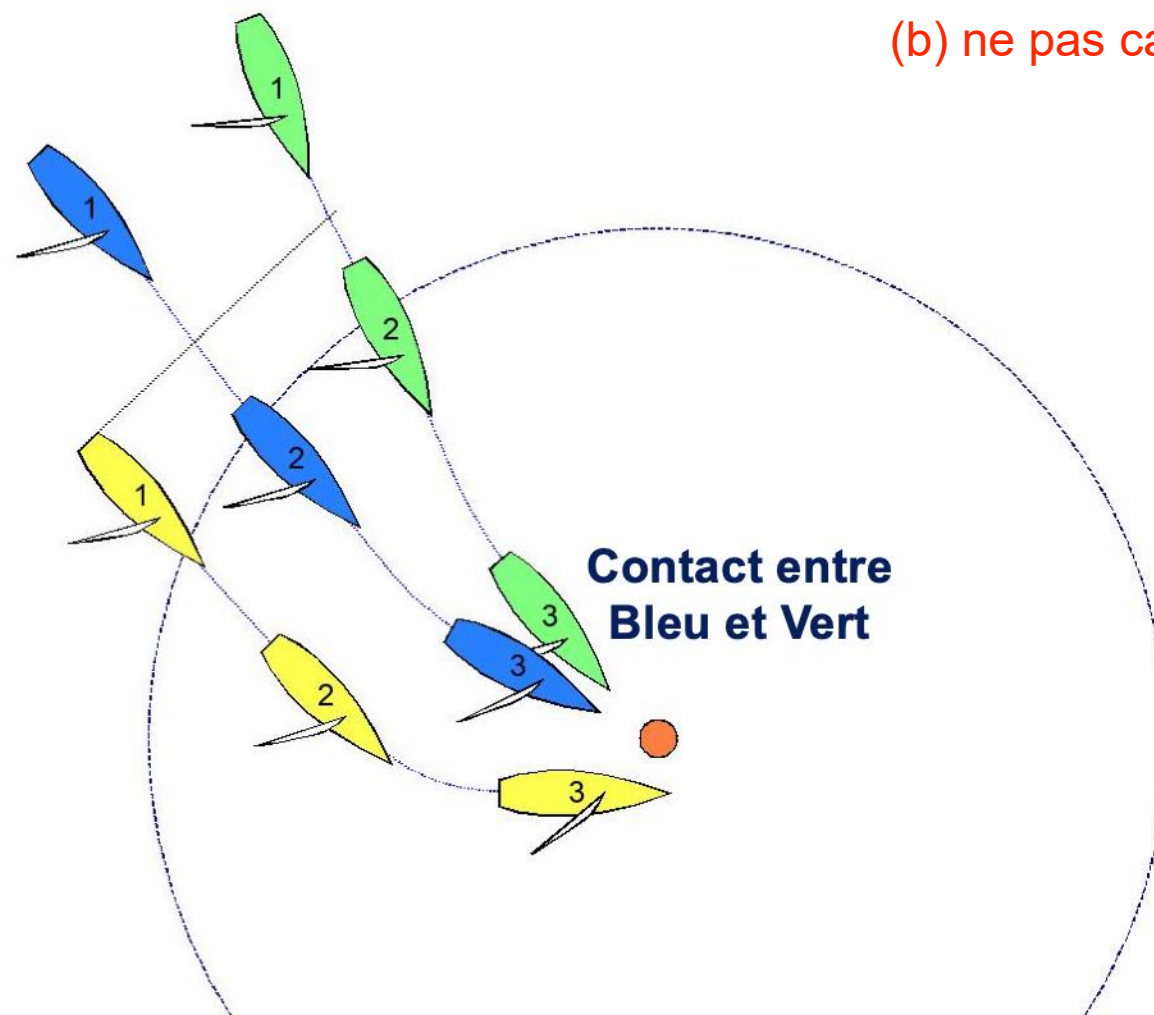
# Chapitre 2

Quand les bateaux se rencontrent

## Section B - Limitations générales

### Règle 14

Si cela est raisonnablement possible, un bateau doit  
(b) ne pas causer de contact entre bateaux



Ce qui ouvre, outre la possibilité de réclamer au titre de la RCV 31 (toucher de marque), la possibilité de réclamer sur d'autres bateaux qui auraient pu engendrer la situation.

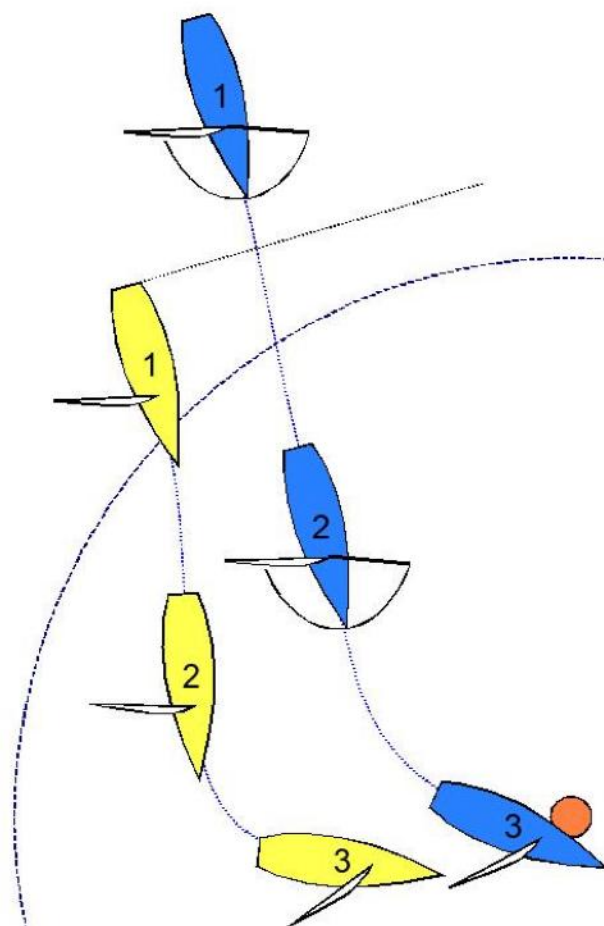
# Chapitre 2

Quand les bateaux se rencontrent

## Section B - Limitations générales

### Règle 14

Si cela est raisonnablement possible, un bateau doit  
(c) ne pas causer de contact entre un bateau et un  
objet



- Pas de contact entre les bateaux
- Contact entre la bouée et l'écoute de spi de Bleu, causant une déchirure du spi

Ce qui ouvre, outre la possibilité de réclamer au titre de la RCV 31 (toucher de marque), la possibilité de réclamer sur d'autres bateaux qui auraient pu engendrer la situation.

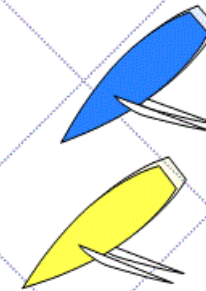
## R 19 Place pour passer un obstacle

- 19.1 La règle 19 s'applique entre deux bateaux à un obstacle sauf quand la règle 18 s'applique entre eux et que
- (a) l'obstacle est la marque, ou
  - (b) l'obstacle est un autre bateau *engagé* avec chacun d'eux.
- Cependant, à un obstacle continu, la règle 19 s'applique toujours et la règle 18 ne s'applique pas.
- 19.2(a) Un bateau prioritaire peut choisir de passer un obstacle sur son bâbord ou son tribord. Si un bateau prioritaire modifie sa route en choisissant de quel côté il va passer l'obstacle, il doit donner à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart.
- 19.2(b) Quand les bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place de passer entre lui et l'obstacle sauf s'il a été incapable de donner de la place depuis le moment où l'engagement a commencé.

# Place pour passer un obstacle

19.2(a) Un bateau prioritaire peut choisir de passer un obstacle sur son bâbord ou son tribord. Si un bateau prioritaire modifie sa route en choisissant de quel côté il va passer l'obstacle, il doit donner à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart.

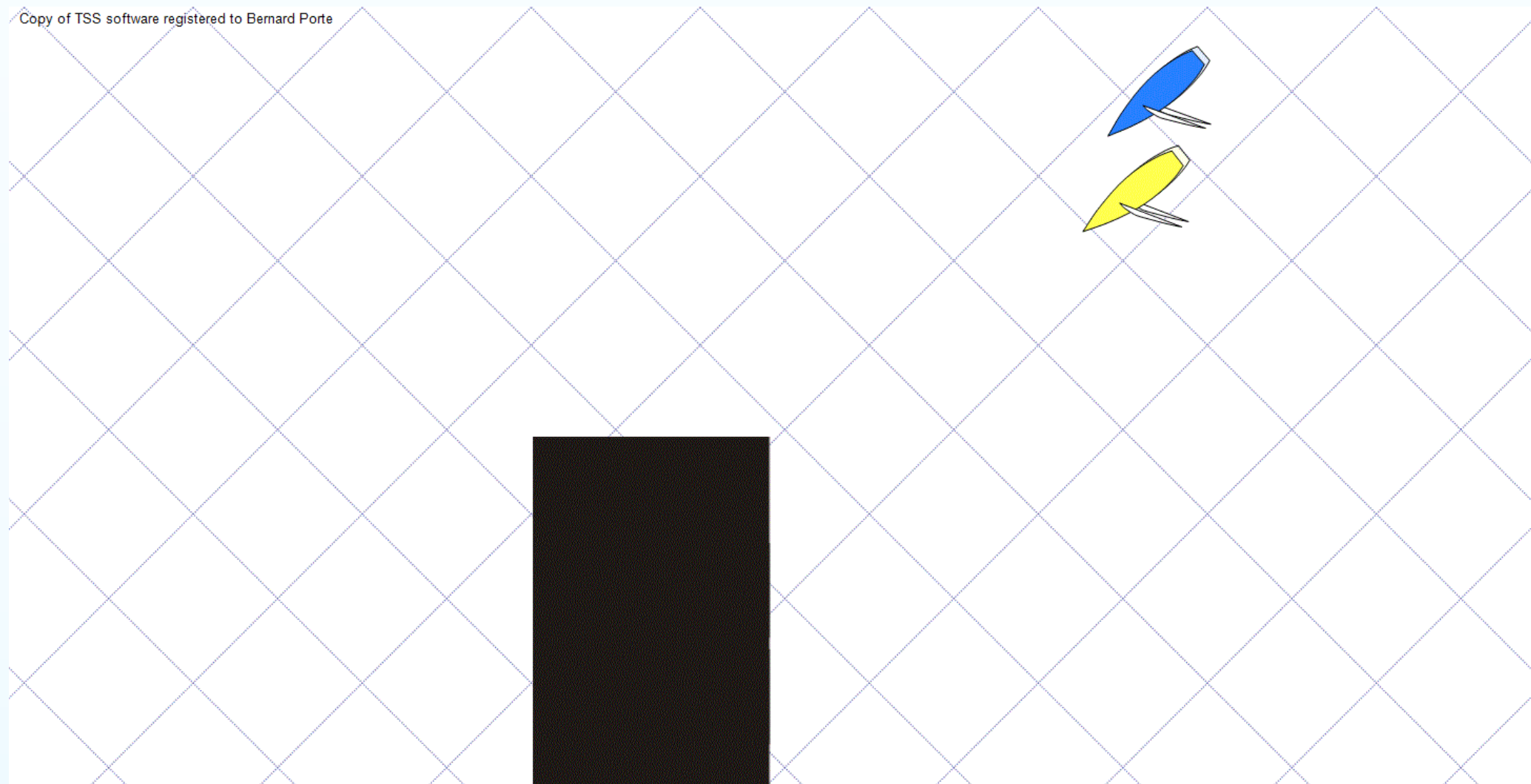
Copy of TSS software registered to Bernard Porte



Bleu et jaune sont engagés. Jaune sous le vent prioritaire décide de passer le long de l'obstacle, bleu doit donner la place à jaune

# Place pour passer un obstacle

19.2(b) Quand les bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place de passer entre lui et l'obstacle sauf s'il a été incapable de donner de la place depuis le moment où l'engagement a commencé.



Jaune et bleu sont engagés. Jaune sous le vent prioritaire décide de passer le long de l'obstacle, il doit donner à bleu la place le long de cet obstacle continu

# Place pour passer un obstacle

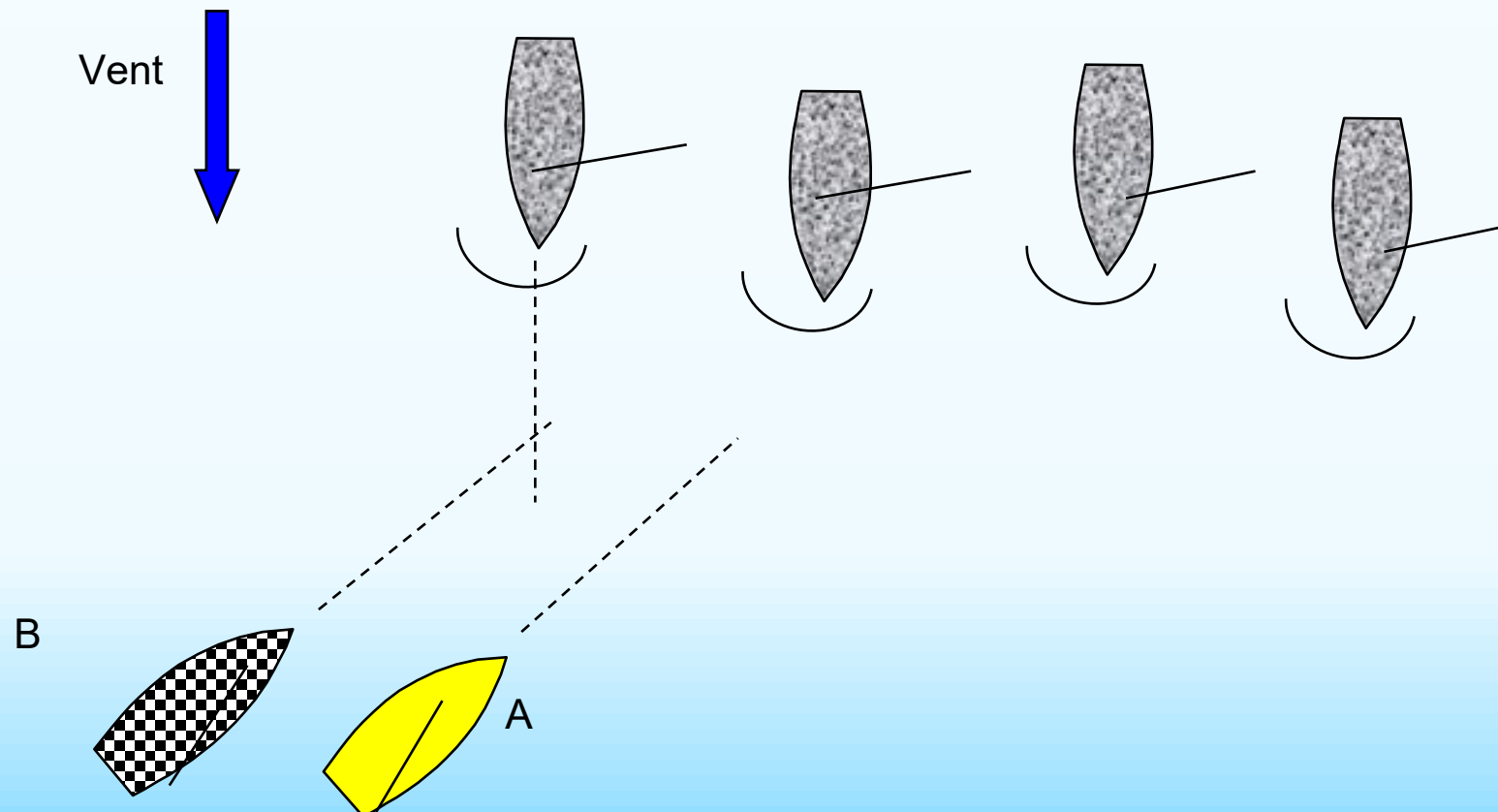
## Définition

### Obstacle

Un obstacle est :

- un objet qu'un bateau ne pourrait pas passer sans modifier sensiblement sa route alors qu'il navigue directement vers lui et qu'il en est distant d'une longueur de sa coque ;
- un objet qui ne peut être passé en toute sécurité que d'un seul côté ; ou
- un objet une zone ou un ligne ainsi désignés dans une règle.

Cependant, un bateau en course n'est pas un obstacle pour les autres bateaux à moins qu'ils ne soient tenus de s'en maintenir à l'écart ou, de l'éviter si la règle 22 s'applique.



**R 20 Place pour virer de bord à un obstacle****20.3 Transmettre l'appel à la voix à un autre bateau**

Quand un bateau a été hélé pour de la place pour virer de bord et qu'il a l'intention de répondre en virant de bord, il peut héler un autre bateau sur le même bord pour de la place pour virer et l'éviter. Il peut héler même si son appel à la voix ne remplit pas les conditions de la règle 20.1. La règle 20.2 s'applique entre lui et un bateau qu'il hèle.

**20.4 Exigences complémentaires pour les appels à la voix**

- (a) Quand les conditions sont telles qu'un appel peut ne pas être entendu, le bateau doit également faire un signal indiquant clairement son besoin de place pour virer ou sa réponse.
- (b) L'avis de course peut spécifier un autre moyen de communication pour qu'un bateau indique son besoin de place pour virer ou donne sa réponse, et exiger des bateaux qu'ils l'utilisent.

## 21. ERREURS DE DÉPART ; EFFECTUER DES PÉNALITÉS ; METTRE UNE VOILE À CONTRE

- 21.1** Un bateau naviguant vers le côté pré-départ de la ligne de départ ou d'un de ses prolongements après son signal de départ pour prendre le départ ou pour se conformer à la règle 30.1 doit se maintenir à l'écart d'un bateau qui ne fait pas de même, jusqu'à ce que sa coque soit entièrement du côté pré-départ.
- 21.2** Un bateau effectuant une pénalité doit se maintenir à l'écart d'un bateau qui ne fait pas de même.
- 21.3** Un bateau qui cule ou se déplace latéralement au vent en route surface en mettant une voile à contre doit se maintenir à l'écart d'un bateau qui ne fait pas de même.

## 22. CHAVIRÉ, MOUILLÉ OU ÉCHOUÉ ; PORTANT ASSISTANCE

Si possible, un bateau doit éviter un bateau chaviré ou qui n'est pas encore maîtrisé après un chavirage, qui est au mouillage ou échoué, ou qui est en train d'essayer d'aider une personne ou un navire en danger.

Un bateau est chaviré quand sa tête de mât est dans l'eau.

## 23. GÊNER UN AUTRE BATEAU

**23.1** Si cela est raisonnablement possible, un bateau qui n'est pas en course ne doit pas gêner un bateau qui est en course.

**23.2** Si cela est raisonnablement possible, un bateau ne doit pas gêner un bateau qui est en train d'effectuer une pénalité, qui navigue sur un autre bord du parcours ou qui est soumis à la règle 21.1. Cependant, après le signal de départ, cette règle ne s'applique pas quand le bateau navigue sur sa route normale.

# Résumé des priorités

## Chapitre 2

### Prioritaire

Tribord

Sous le vent

Devant

Sur un bord

Sur un bord

Avançant

Devant, dans la zone

Devant à 3 longueurs

Engagé intérieur et  
prioritaire à 3 longueurs

### Règles

10

11

12

13

22

22

18

18

18

### Non-prioritaire

Bâbord

Au vent

Derrière

Virant de bord

Effectuant une pénalité

Reculant (voile à contre)

Derrière, dans la zone

Derrière, à 3 longueurs

Engagé, extérieur et non  
prioritaire à 3 longueur

# Je m'inscris à la régate

1. S'inscrire à une compétition
2. Personne responsable
3. Exclusion de participants
4. Identification sur les voiles
5. Conformité aux règles de classe, certificat de jauge

## 46. PERSONNE RESPONSABLE

Un bateau doit avoir à bord une personne responsable désignée par le membre ou l'organisation qui a inscrit le bateau. Voir la règle 75.

## 75. S'INSCRIRE À UNE COMPÉTITION

Pour s'inscrire à une compétition, un bateau doit se conformer aux exigences de l'autorité organisatrice de la compétition. Il doit être inscrit par

- (a) un membre d'un club ou autre structure affilié à une autorité nationale membre de World Sailing,
- (b) un tel club ou structure, ou
- (c) un membre d'une autorité nationale membre de World Sailing.

## 76. EXCLUSION DE BATEAUX OU DE CONCURRENTS

- 76.1** L'autorité organisatrice ou le comité de course peut refuser ou annuler l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent, à condition
- (a) qu'il le fasse **avant le départ de la première course** après réception de l'inscription du bateau ou du concurrent, et
  - (b) qu'il donne une raison valable de le faire.
- La raison doit être rapidement fournie par écrit si le bateau ou le concurrent le demande.

## 77. IDENTIFICATION SUR LES VOILES

Un bateau doit se conformer aux exigences de l'Annexe G régissant l'emblème de classe, les lettres de nationalité et les numéros sur les voiles.

### ANNEXE G

#### IDENTIFICATION SUR LES VOILES

- (b) dans toutes les compétitions internationales, sauf quand les bateaux sont fournis à tous les concurrents, les lettres de nationalité indiquant son autorité nationale conformément au tableau ci-dessous. Pour les besoins de cette règle, les compétitions internationales sont les compétitions World Sailing, les championnats du monde et continentaux et **les compétitions décrites comme internationales dans leur avis de course**, (voir Règlement du championnat de Suisse)

## ***Directives de Swiss Sailing à la „Regulation“ 20 de World Sailing concernant la publicité***

### **2. Publicité individuelle**

- 2.1 Les propriétaires ou les responsables de bateaux enregistrés en Suisse sont, selon la Regulation 20.3.1.2 de WS, autorisés à apposer de la publicité individuelle sur le bateau lorsqu'ils se **sont acquittés de la taxe** correspondante. La taxe annuelle sera calculée comme suit :
- Taxe de base x (longueur hors-tout de la coque ou du flotteur en mètres élevée au cube)
  - Une taxe semestrielle exigible après le 30 juin et réduite de 25%.
- La taxe de base est fixée à l'AG pour l'année suivante.



SUR L'EAU



**RÉGATER**



FORMATION



SPORT DE LOISIRS



SPORT DE PERFORMANCE



FÉDÉRATION



NEWS

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

[manage2sail](#)

[News Racing](#)

[Swiss Sailing League](#)

[Organisation du département régates](#)

[Jauge](#)

[Officiels de Swiss Sailing](#)

## RÉGATIER

[Championnats de Suisse](#)

[Calendrier des régates](#)

## ORGANISER UNE RÉGATE

[RCV - Racing Rules of Sailing](#)

[Prescriptions nationales](#)

[Reglementation 20 de World Sailing](#)

[Reglementation 21 de World Sailing](#)

[World Sailing antidoping](#)

[Règle 38 World Sailing](#)

[Formulaire règle 38 en cas d'accident](#)

[Navigateurs RUS et BLR](#)

[Règlement des championnats suisses](#)

[Officiels pour les CS](#)

[Trouver un officiel](#)

[Documents de course](#)

[Frais des officiels ->](#)

[Documents pour délégués](#)

## **Directives de Swiss Sailing à la „Regulation“ 20 de l'ISAF concernant la publicité**

### **1. Principes de base**

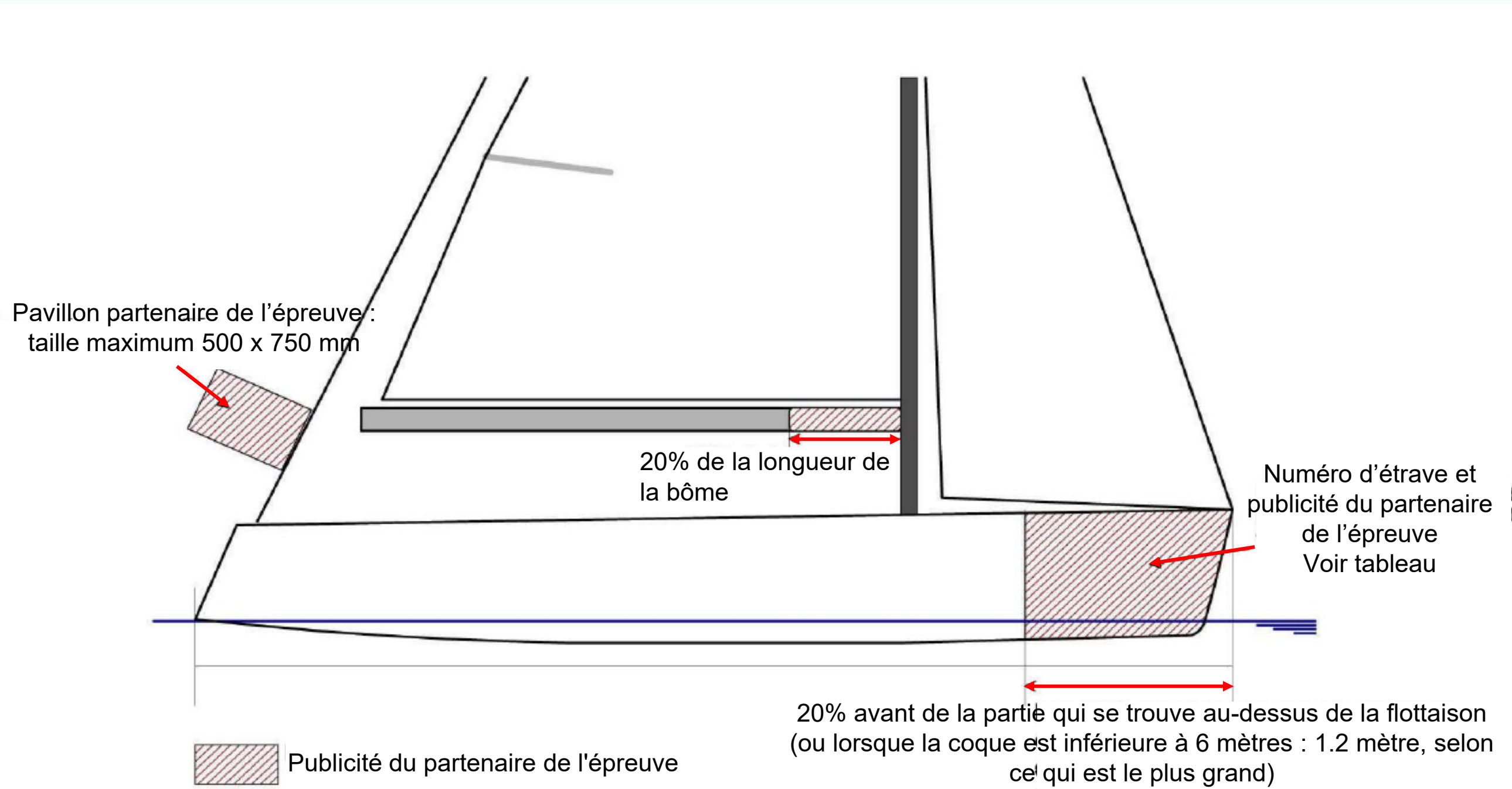
- 1.1. La règle 80 des RCV stipule qu'un bateau et son équipage doivent respecter la Regulation 20 de l'ISAF (code de publicité). Selon la règle 86.1, la règle 80 et le code de publicité ne peuvent pas être modifiés ni par une autorité nationale ni au niveau des instructions de course.
- 1.2. La Regulation 20.3.1.2 autorise la publicité individuelle sur le bateau, les espars et les voiles, dans la mesure où aucune limitation ou interdiction ne figure dans les prescriptions de la classe concernée.
- 1.3. La Regulation 20.2.2 stipule qu'il est interdit d'apposer de la publicité à caractère politique, religieux et raciste sur le bateau, le matériel et les vêtements. En outre, la publicité ne doit pas enfreindre des dispositions légales relevantes.
- 1.4. Selon la Regulation 20.8.2, Swiss Sailing demande aux bateaux portant de la publicité individuelle de s'acquitter d'une taxe.

### **2. Publicité individuelle**

- 2.1 Les propriétaires ou les responsables de bateaux enregistrés en Suisse sont, selon la Regulation 20.3.1.2 de l'ISAF, autorisés à apposer de la publicité individuelle sur le bateau lorsqu'ils se sont acquittés de la taxe correspondante. La taxe annuelle sera calculée comme suit :
  - Taxe de base x (longueur hors-tout de la coque ou du flotteur en mètres élevée au cube)
  - Une taxe semestrielle exigible après le 30 juin et réduite de 25%.
 La taxe de base sera fixée à l'AG pour l'année suivante.
- 2.2 Les propriétaires ou les responsables de bateaux qui envisagent d'apposer de la publicité individuelle sur le bateau sont priés d'en effectuer la demande auprès du secrétariat de Swiss Sailing. Le formulaire est disponible sur simple demande ou peut être téléchargé sur le site internet de Swiss Sailing.
- 2.3 Swiss Sailing confirme l'autorisation du port de publicité individuelle dès réception du paiement de la taxe et publie cette information sur son site internet. Le propriétaire ou le responsable du bateau est seul responsable du respect des dispositions de l'article 1.3 et du code de publicité.
- 2.4 Aucune taxe ne sera perçue pour les publicités suivantes :
  - Publicité apposée par les membres du cadre national (selon concept sportif)
  - Adresses internet des membres (clubs et associations de classe) de Swiss Sailing
  - Noms et logos des membres (clubs et associations de classe) de Swiss Sailing
  - Pour les bateaux sur lesquels naviguent des juniors (jusqu'à 18 ans) dans les classes juniors officielles reconnues par Swiss Sailing
  - Le Comité Central AG Swiss Sailing peut, sans motif, décider de dispenser de la taxe

# Publicité de l'organisateur

Si l'avis de course mentionne :  
 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.



## 78. CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE CLASSE ; CERTIFICATS

- 78.1** Pendant qu'un bateau est en course, son propriétaire et toute autre personne responsable doivent s'assurer que le bateau est maintenu en conformité avec ses règles de classe et que son certificat de jauge ou de rating, s'il existe, reste valide.

# Obligations en course

1. Equipement personnel de flottabilité
2. Aide extérieur
3. Propulsion

## 40. ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTABILITÉ

### 40.1 Règle de base

Quand la règle 40.1 est rendue applicable par la règle 40.2, chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

### 40.2 Quand la règle 40.1 s'applique



La règle 40.1 s'applique si

- (a) le pavillon Y a été envoyé sur l'eau avec un signal sonore avant ou avec le signal d'avertissement pendant que les bateaux sont en course dans cette course ;
- (b) le pavillon Y a été envoyé à terre avec un signal sonore à tout moment quand les bateaux sont sur l'eau ce jour ; ou
- (c) une règle dans les règles de classe, l'avis de course ou les instructions de course prévoient qu'elle s'applique.

## 41. AIDE EXTÉRIEURE

Un bateau ne doit recevoir d'aide d'aucune source extérieure, sauf

- (a) de l'aide pour un membre d'équipage malade, blessé ou en danger ;
- (b) après une collision, de l'aide de la part de l'équipage de l'autre navire, pour se dégager ;
- (c) de l'aide sous forme d'information librement accessible à tous les bateaux ;
- (d) une information spontanée émanant d'une source désintéressée, qui peut être un autre bateau dans la même course.

## **42. PROPULSION**

### **42.1 Règle de base**

Sauf quand cela est permis dans la règle 42.3 ou 45, un bateau doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau pour augmenter, maintenir ou diminuer sa vitesse. Son équipage peut ajuster le réglage des voiles et de la coque, et accomplir d'autres actions de navigation en bon marin mais il ne doit pas bouger le corps autrement pour faire avancer le bateau.

### **42.2 Actions interdites**

Sans limiter l'application de la règle 42.1, ces actions sont interdites :

- (a) pomper
- (b) balancer
- (c) saccader
- (d) godiller : mouvement répété de la barre

# Je prend part à la course

1. Prendre le départ
2. La procédure de départ, règle 26
3. Effectuer le parcours
4. En course
5. Route normale

# Je prend part à la course

## Définition

### Prendre le départ

Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque franchit la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours.

### Effectuer le parcours

Un bateau effectue le parcours quand

- il prend le départ ;
- un fil représentant son sillage jusqu'à ce qu'il finisse, lorsque tendu,
  1. passe chaque marque de parcours pour la course du côté requis et dans l'ordre correct (y compris les marques de départ),
  2. touche chaque marque indiquée dans les instructions de course comme étant une marque à contourner, et
  3. passe entre les marques d'une porte dans le sens du parcours depuis la marque précédente ; puis
- il finit.

Une marque qui ne commence pas, ne délimite pas, ne termine pas le bord sur lequel le bateau navigue n'a pas de côté requis.

# Je prend part à la course

## Ligne de départ

Le pavillon orange défini le mât de contrôle et par conséquent une des extrémités de la ligne de départ

La montée du pavillon **ORANGE**, avec signal sonore signifie :

- Le comité est prêt à lancer une procédure de départ
- Dans 5 minutes au minimum la procédure de départ peut commencer
- Permet aux concurrents de se préparer.



# Je prend le départ de la course

## Règle 26 Donner le départ des courses

| Minutes avant le signal de départ | Signal visuel                       | Signal sonore | Signification          |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------------|
| 5                                 | Pavillon de classe                  | Un            | Signal d'avertissement |
| 4                                 | Pavillon P, I, Z, Z et I, U ou noir | Un            | Signal préparatoire    |
| 1                                 | Pavillon préparatoire affalé        | Un long       | Une minute             |
| 0                                 | Pavillon de classe affalé           | Un            | Signal de départ       |

# Procédure de départ

## Règle 26

Signal d'avertissement  
au plus tôt dans 5 min

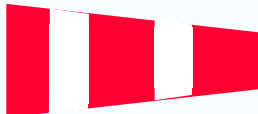
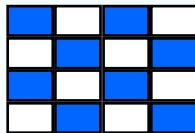
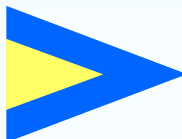
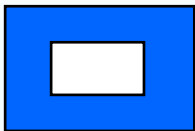
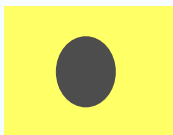
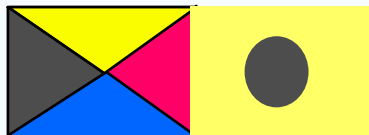
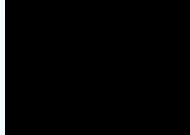
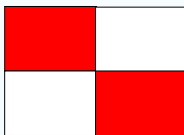
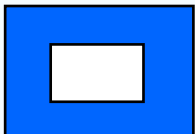
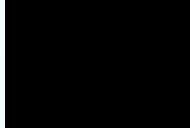
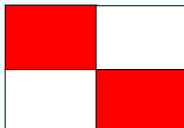
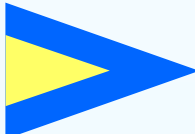


Ne fait pas partie de la règle 26, guide SI, 6.4

|                   |  |    |    |   |    |                                                                        |
|-------------------|--|----|----|---|----|------------------------------------------------------------------------|
|                   |  | AP | ou | N | ou | 1 <sup>er</sup> substitut                                              |
| - 6               |  |    |    |   |    |                                                                        |
| Avertissement - 5 |  |    |    |   |    |                                                                        |
| Préparatoire - 4  |  |    |    |   |    |                                                                        |
| Minute - 1        |  |    |    |   |    |                                                                        |
| Départ 0          |  |    |    |   |    |                                                                        |
|                   |  |    |    |   |    | 1 <sup>er</sup> substitut                                              |
| + 4               |  |    |    |   |    |                                                                        |
|                   |  |    |    |   |    | Ou quand tous les départs prématurés ont repassé la ligne correctement |

# Procédure de départ

## Règle 26

|     |   |                                                                                     |                                                                                    |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                     |                                                                                       |                |                                                                                       |                                                                                       |
|-----|---|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|     |   | ou                                                                                  | AP                                                                                 | ou                                                                                    | N                                                                                     | ou                                                                                    | 1 <sup>er</sup> substitut                                                           |                                                                                       |                |                                                                                       |                                                                                       |
| - 6 |   | ↓                                                                                   |  | ↓                                                                                     |    | ↓                                                                                     |  |                                                                                       |                |                                                                                       |                                                                                       |
| - 5 | ↑ | Classe                                                                              | Éventuellement                                                                     | ↑                                                                                     | Parcours                                                                              | Éventuellement                                                                        | ↑                                                                                   |    |                |                                                                                       |                                                                                       |
| - 4 | ↑ | P                                                                                   | ou                                                                                 | I                                                                                     | ou                                                                                    | Z                                                                                     | ou                                                                                  | Z et I                                                                                | ou             | noir                                                                                  | U                                                                                     |
|     |   |   |                                                                                    |    |                                                                                       |   |                                                                                     |   |                |   |   |
| - 1 | ↓ |  | ↓                                                                                  |   | ↓                                                                                     |  | ↓                                                                                   |  | ↓              |  |  |
| 0   | ↓ | Classe                                                                              | X                                                                                  | ↑                                                                                     |  | 1 <sup>er</sup> substitut                                                             | ↑                                                                                   |  | Éventuellement | ↑                                                                                     | Classe 2                                                                              |
| + 4 |   |                                                                                     | ↓                                                                                  |  | ↓                                                                                     | Ou quand tous les départs prématurés ont repassé la ligne correctement                |                                                                                     |                                                                                       |                |                                                                                       |                                                                                       |

# Je prend le départ de la course

## Définition

### En course:

Un bateau est en course depuis son signal préparatoire -4mn selon RCV 26  
Jusqu'à ce que soit il *finisse* et dégage la ligne et les *marques* d'arrivée, ou  
qu'il abandonne, ou jusqu'à ce que le comité de course signale un rappel  
général, un *retard*, ou une *annulation*.

## Définitions

### Route normale:

Une route qu'un bateau choisirait pour effectuer le parcours aussi rapidement que possible en l'absence des autres bateaux auxquels la règle utilisant ce terme fait référence.

Un bateau n'a pas de route normale avant son signal de départ.

A quel moment s'applique la définition : route normale ?

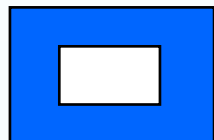
# Je prend le départ de la course

1. Les signaux préparatoires
2. la marque au vent
3. Le bord de portant
4. La marque sous le vent
5. L'arrivée

# Signaux préparatoires

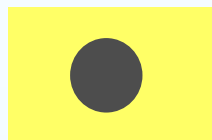
## Principe

En règle générale, le signal préparatoire utilisé lors de la première course est le pavillon « P »



Si la flotte est indisciplinée le CC peut utiliser les pénalités de départ :

I



OCS

Z



ZFD

U



UFD

Noir



BFD

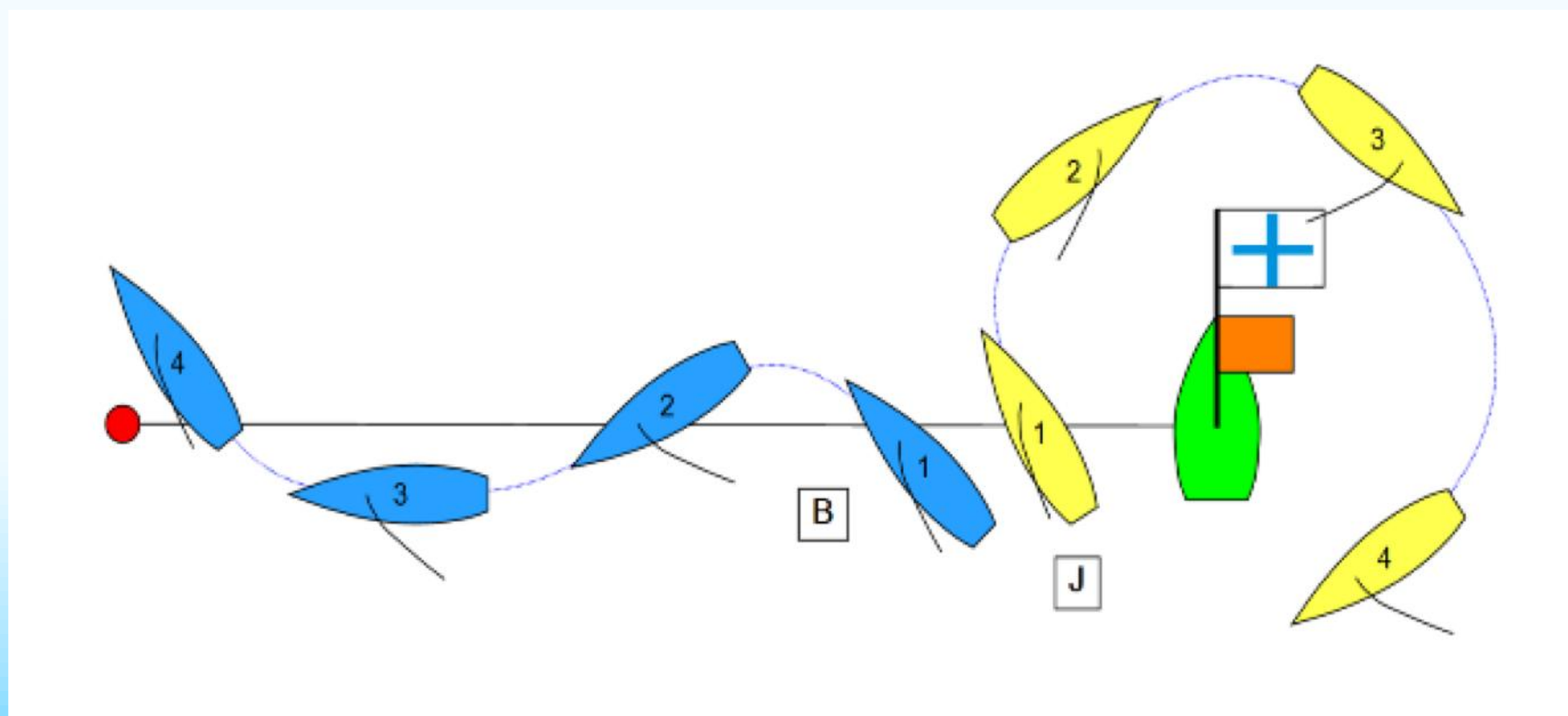
# Pénalités de départ

## R 29.1: Rappel individuel



### Rappel individuel

Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcours de la ligne de départ ou qu'il doit se conformer à la règle 30.1, le comité de course doit rapidement envoyer le pavillon X avec un signal sonore.

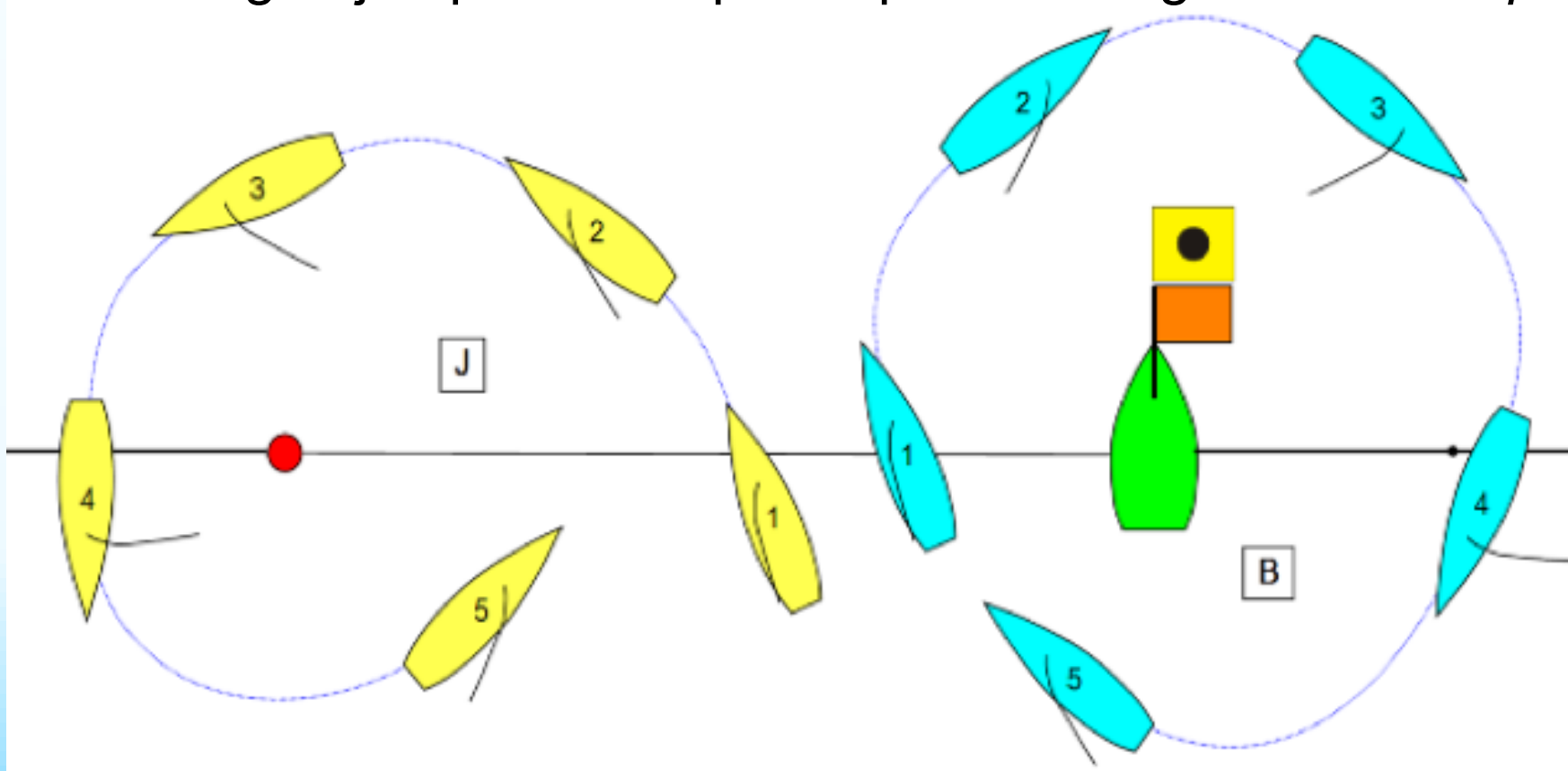


# Signaux préparatoires

## R 30.1: Règle du pavillon i

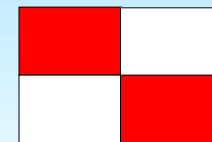


Si le pavillon i a été envoyé et qu'une partie quelconque de la coque d'un bateau se trouve du côté parcours de la ligne de départ ou de l'un de ses prolongements pendant la dernière minute précédant son signal de départ, le bateau doit revenir en coupant un prolongement de la ligne jusqu'au côté pré-départ de la ligne avant de *prendre le départ*.



# Pénalité de départ

## R 30.3: Règle du pavillon « U »

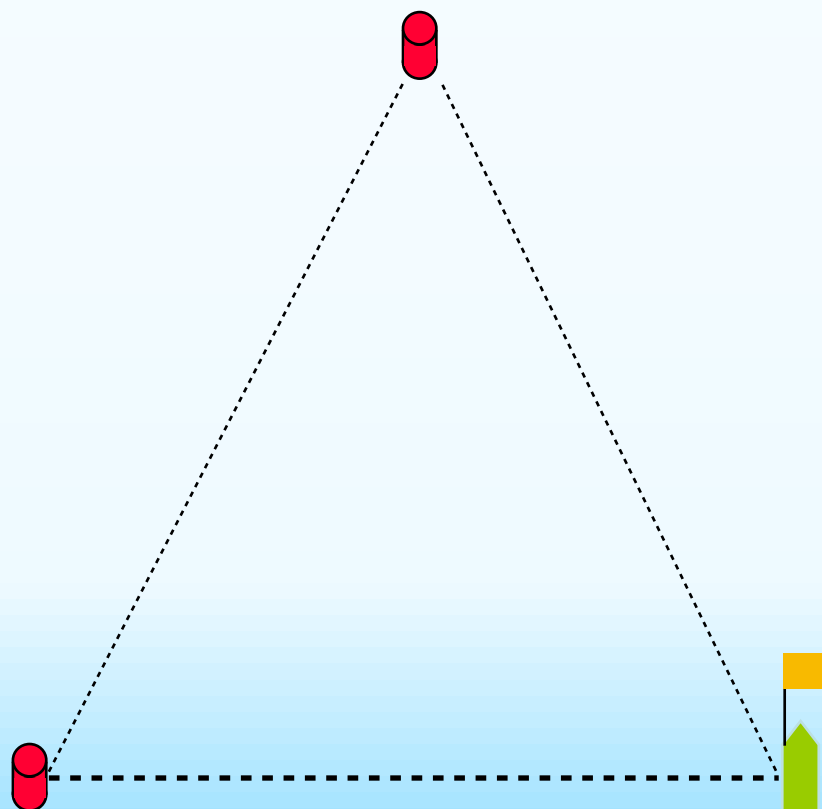


Si un pavillon « U » a été envoyé aucune partie de la coque d'un bateau ne doit se trouver dans le triangle formé par les extrémités de la ligne de départ et la première *marque* pendant la dernière minute précédant son signal de départ.

Tout bateau identifié dans cette zone sera pénalisé sans instruction et sera classé « UFD »

Le comité ne devra donc pas envoyer de rappel individuel.

Par contre, si un rappel général est signalé, ou si la course est annulée, il ne sera pas pénalisé (ce qui différencie le pavillon « U » du « Noir ») et pourra courir.



➤ Pas de rappel individuel

✓ Rappel général

# Pénalités de départ

## R 30.4: Règle du pavillon « Noir »

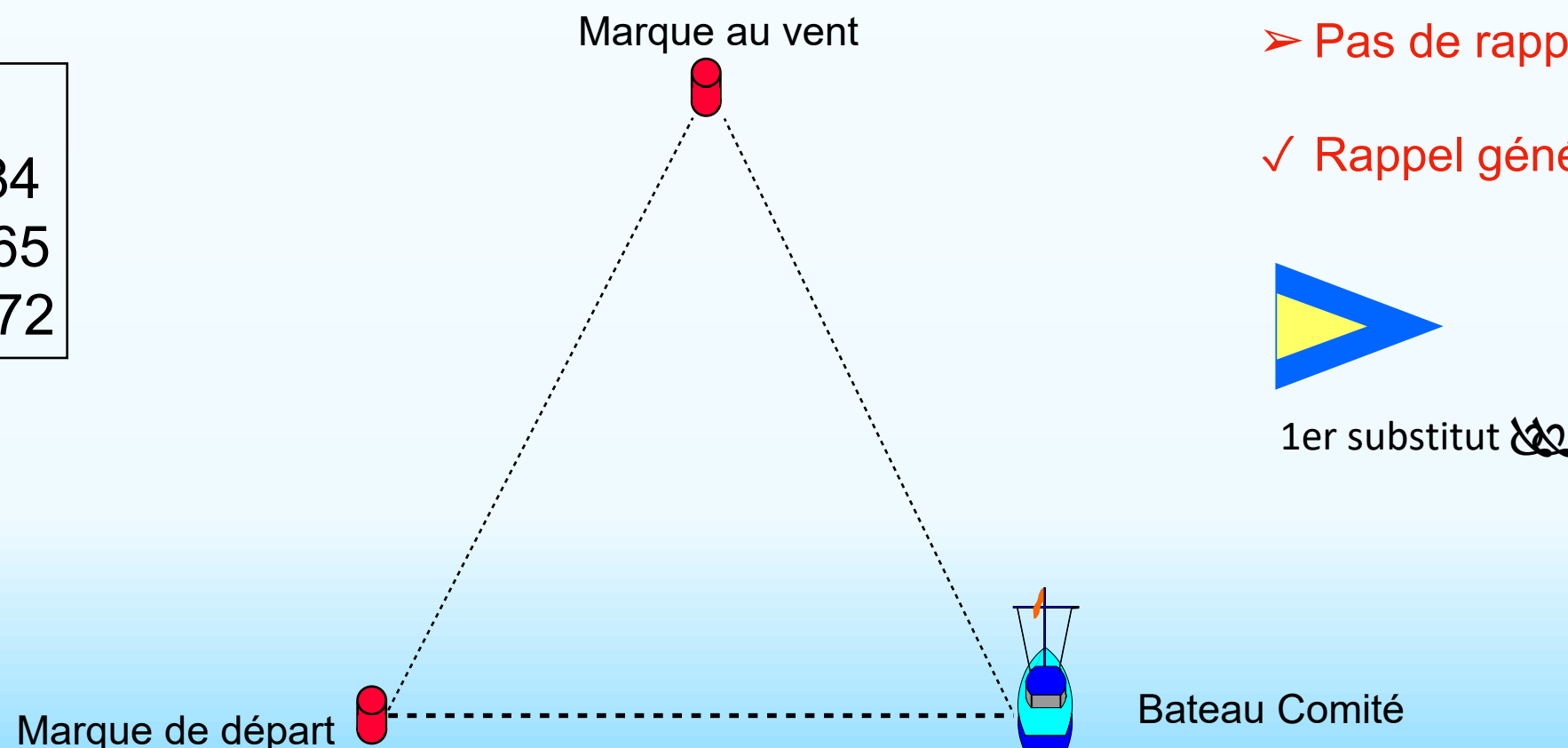


Si un pavillon noir a été envoyé aucune partie de la coque d'un bateau ne doit se trouver dans le triangle formé par les extrémités de la ligne de départ et la première *marque* pendant la dernière minute précédant son signal de départ.

Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, même si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, mais pas si elle est *retardée* ou *annulée* avant le signal de départ.

Si un rappel général est signalé ou si la course est *annulée* après le signal de départ, le comité de course doit afficher son numéro de voile avant le prochain signal d'avertissement de cette course, et si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, il ne doit pas y participer.

BFD  
SUI 184  
FRA 265  
GBR 972



➤ Pas de rappel individuel

✓ Rappel général

1er substitut ~~12~~

## Principe: un bateau est parti quand :

- une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ.
- qu'avant le signal il ait été du côté pré départ.
- qu'il ait satisfait à la règle 30.1.

**Si ces conditions ne sont pas remplies, le bateau est considéré comme pas parti et est classé OCS sans instruction (On the Course Side)**

## Pavillons préparatoires

- pavillon P règle 29.1 rappel individuel
- pavillon I règle 30.1 rappel individuel
- pavillon Z règle 30.2 rappel individuel
- pavillon U règle 30.3 pas de rappel individuel
- pavillon noir règle 30.4 pas de rappel individuel

A quel moment la ligne de départ doit-elle être posée ?

Règle 27.2    Au plus tard au signal préparatoire, le CC peut déplacer une marque de départ.

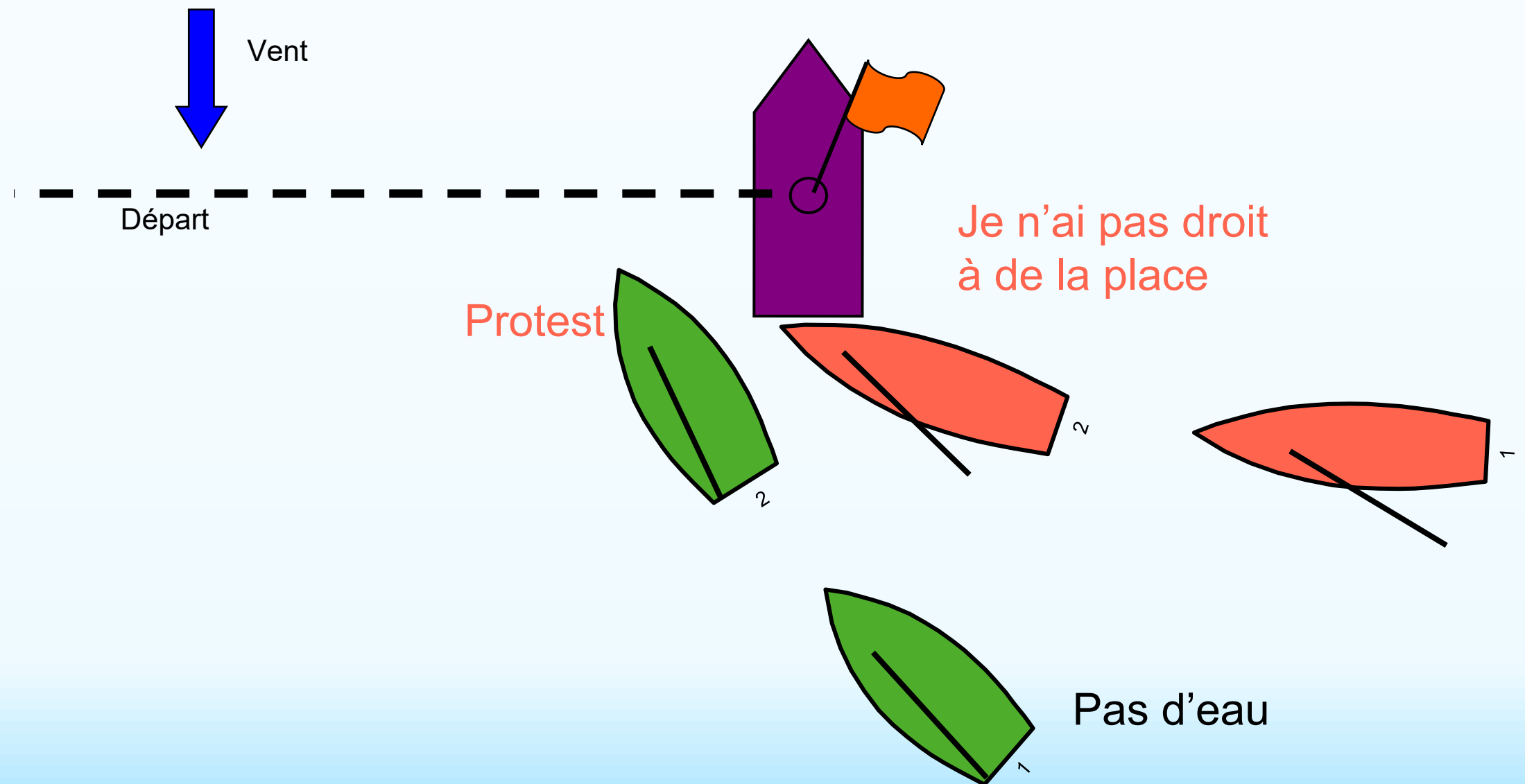
# Je prend part à la course

1. Limitations au départ
2. Les pavillons du CC / Retardé / Annulé

# Procédure de départ

## Chapitre 2 / Préambule de la section C

Les règles de la section C ne s'appliquent pas entre des bateaux quand la marque ou l'obstacle auquel elles se réfèrent dans ces règles est une marque de départ entourée d'eau navigable ou à sa ligne de mouillage depuis le moment où les bateaux s'en approchent pour prendre le départ jusqu'à ce qu'ils les aient laissées derrière.



# Limitations de « Place à la marque »

**R 14 Si cela est raisonnablement possible, un bateau doit**

(a) éviter le contact avec un autre bateau,

(b) ne pas causer de contact entre bateaux, et

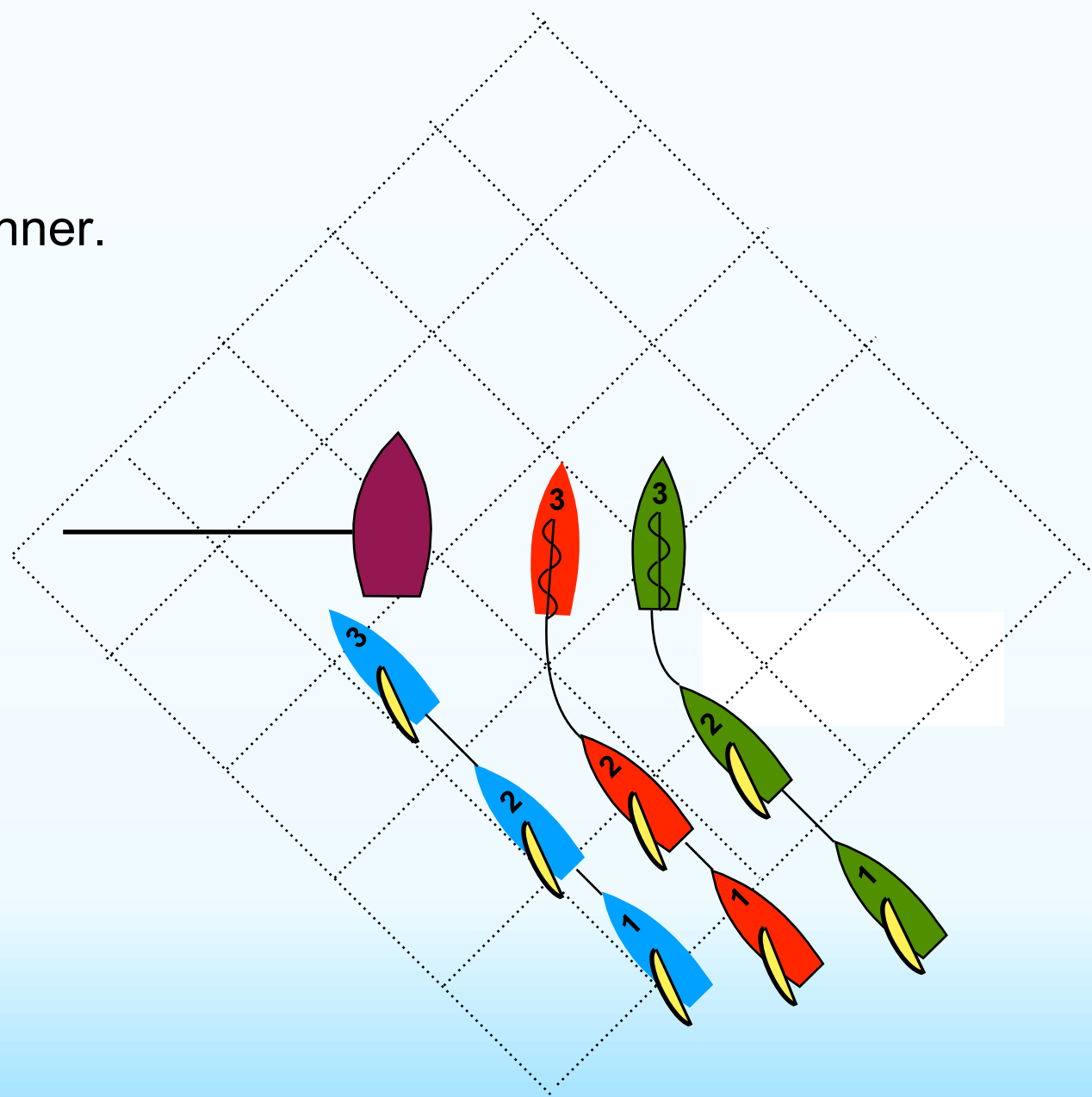
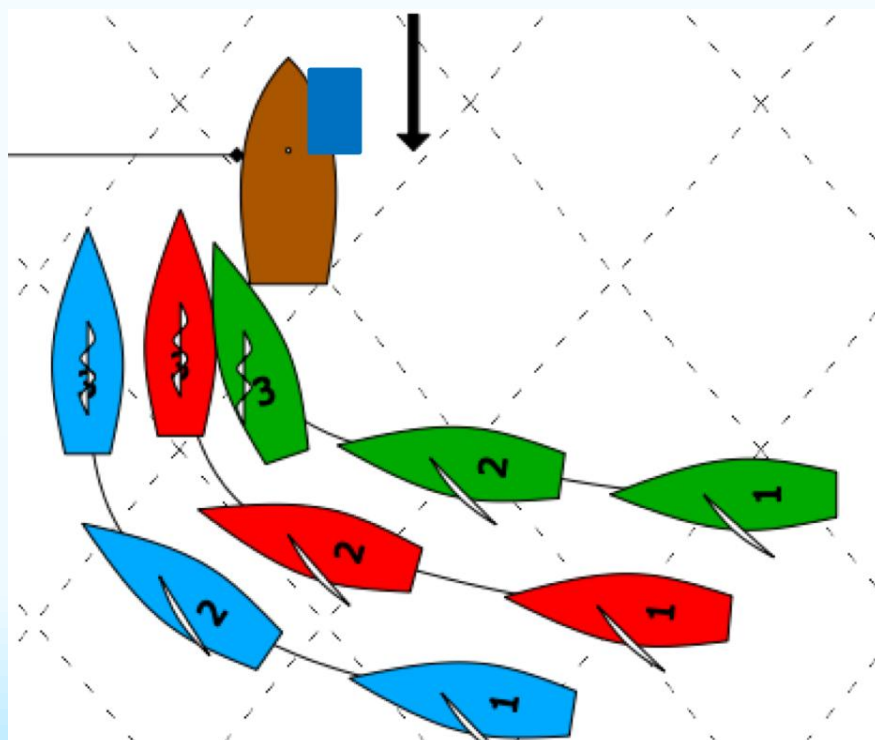
(c) ne pas causer de contact entre un bateau et un objet devant être évité.

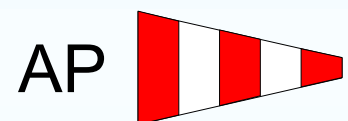
Bleu à enfreint la règle 14 (b) et (c)

S'il y a des dommages importants chez Vert,

Rouge ou le bateau Comité, Bleu devra abandonner.

(RC 44.1(b))





signifie :

Les courses qui ne sont pas parties sont retardées, l'avertissement sera donné 1 minute après l'affalé.

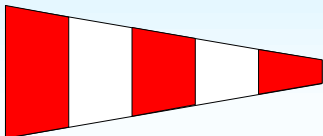
Ce pavillon peut être envoyé jusqu'à 2 secondes avant le départ

Utilisation :

- ☞ Course retardée pour une raison quelconque.
- ☞ Après une course jusqu'à la suivante.
- ☞ Utilisation également avec „**A**“ et „**H**“ ou **flamme numérique**.

Signalisation:

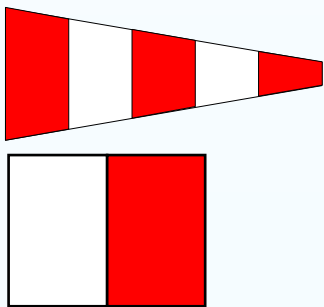
„AP“



 Retardé

Signalisation:

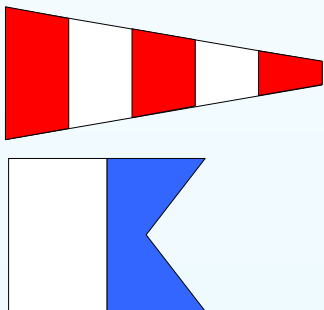
„AP“ sur „H“ et



 Retardé, information à terre

Signalisation:

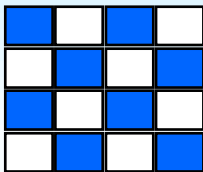
„AP“ sur „A“ et



 Retardé, plus de courses aujourd'hui

Signalisation:

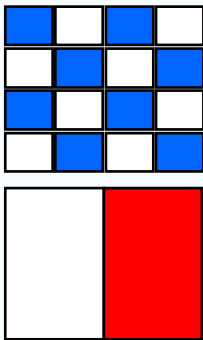
„N“    ● ● ●



👉 Annulé et nouveau départ

Signalisation:

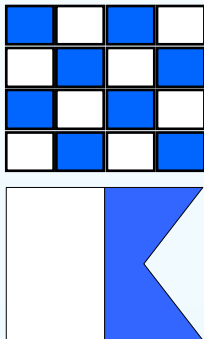
„N“ sur „H“ et    ● ● ●



👉 Annulé, information à terre

Signalisation:

„N“ sur „A“ et ● ● ●



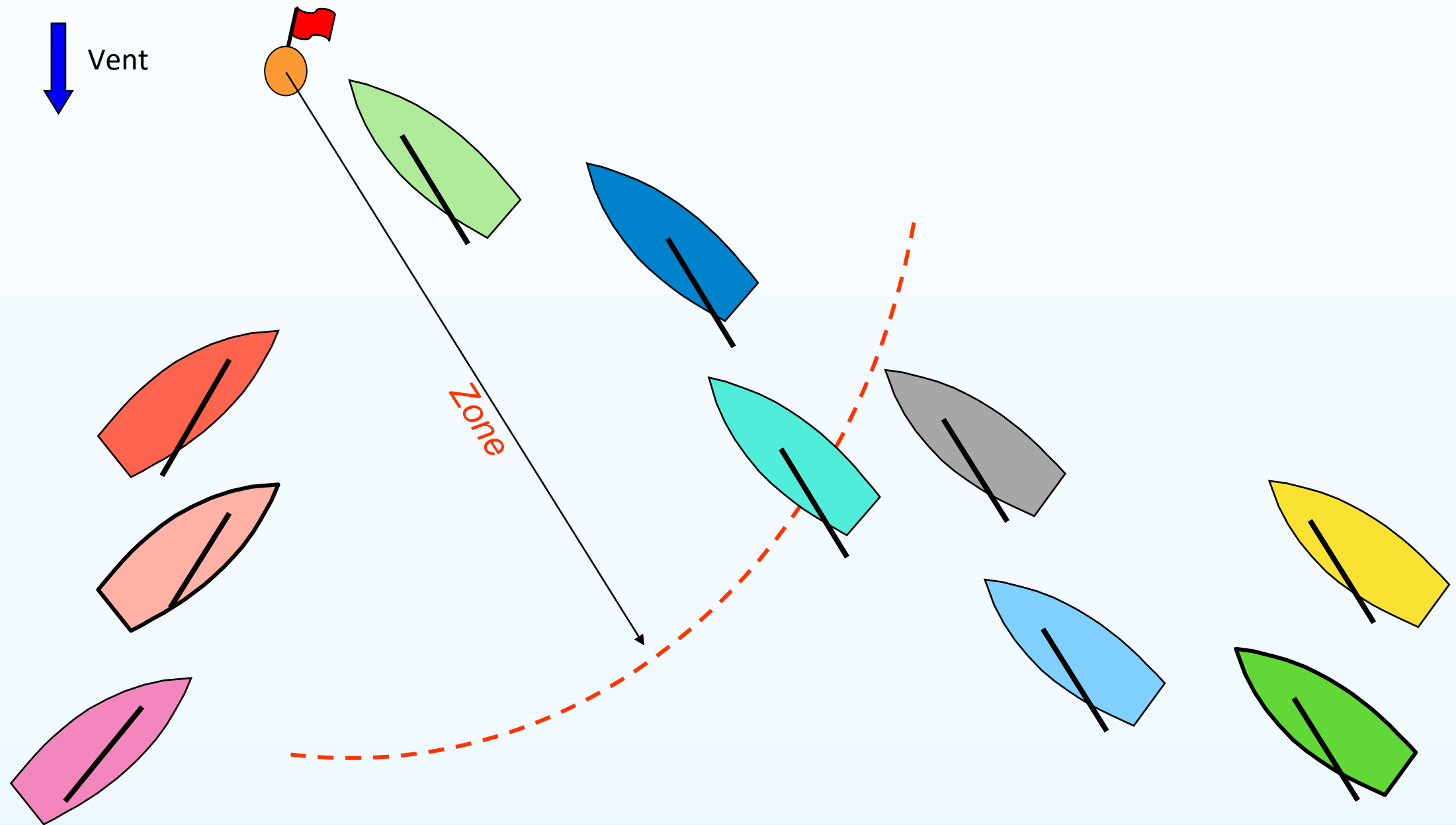
👉 Annulé, plus de courses aujourd'hui

# Le départ a été donné

## 1. La marque au vent, règle 18

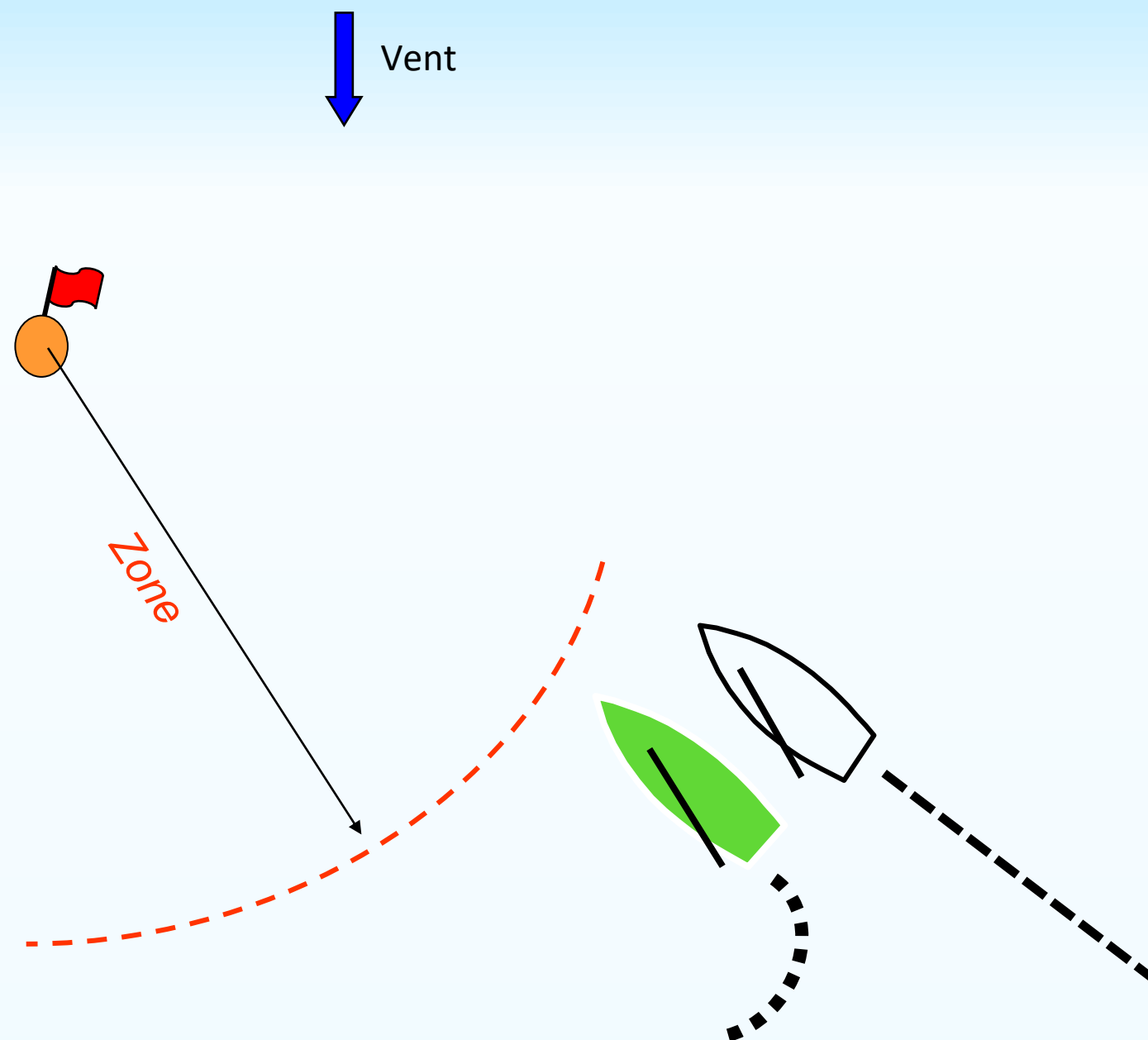
# Au vent / place à la marque

**Règle 18.1(a)** Place à la marque ne s'applique pas :  
(1) entre des bateaux sur des *bords* opposés sur un  
louvoyage au vent,



Bateaux rouges bâbords dans la zone, n'ont pas droit à la place à la marque

# Au vent / place à la marque

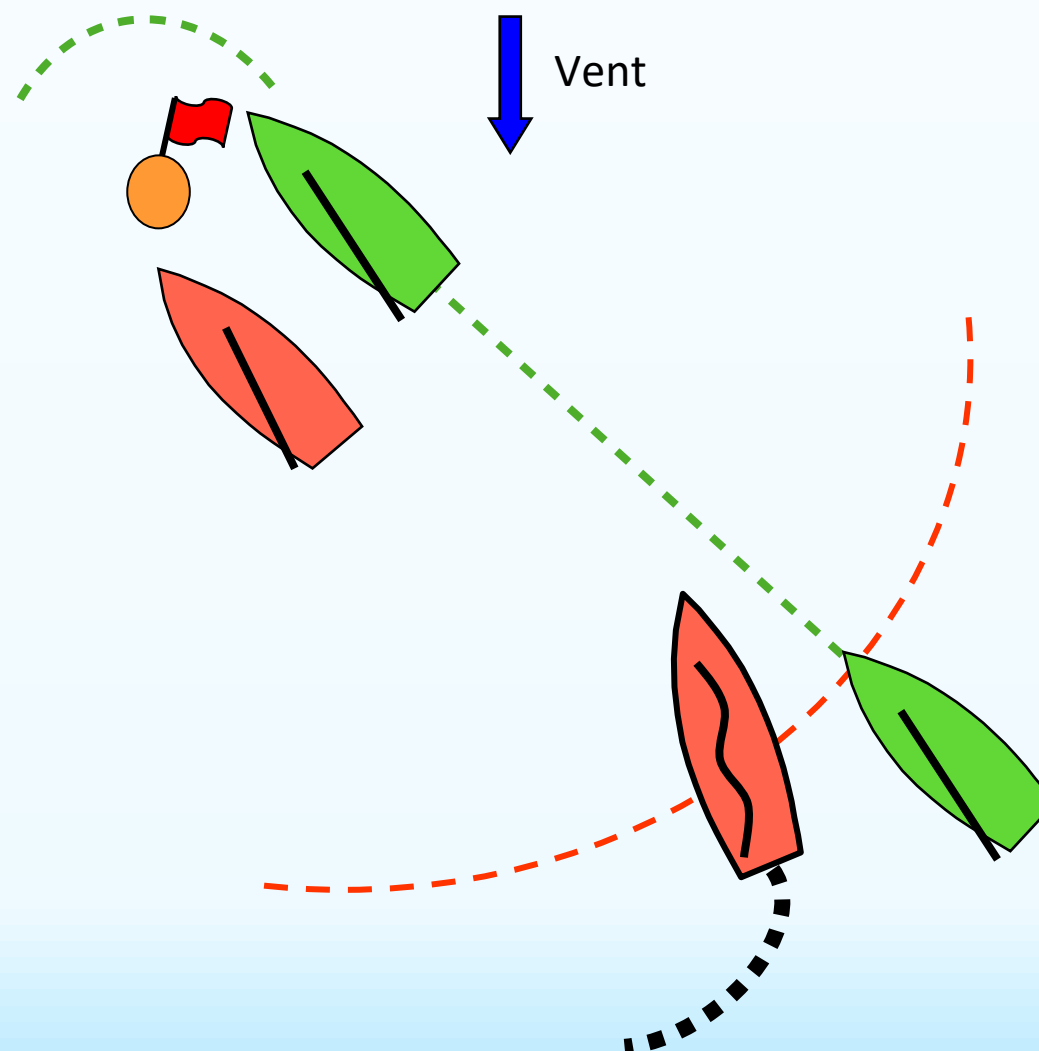


**R 18.1 (a)** La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone.

**R 13** s'applique. Vert devient prioritaire que lorsque son virement est terminé et pas limité par la R18.3, virer de bord dans la zone.

# Au vent / place à la marque

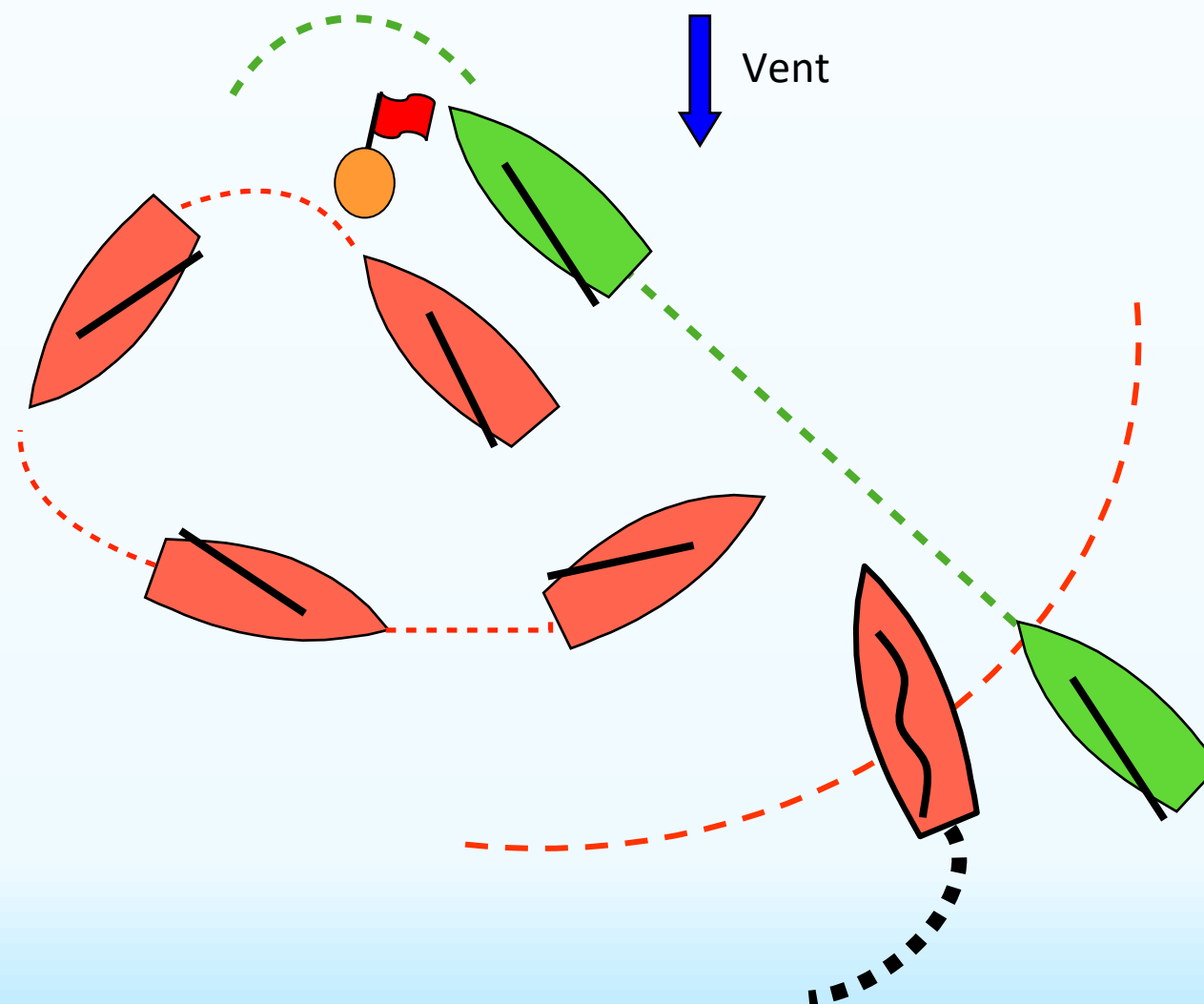
**Règle 18.3** Dépasser la position bout au vent dans la zone  
Si Rouge vire de bord dans la Zone il ne doit pas obliger  
Vert à naviguer au-delà du plus près ni l'empêcher de passer  
la marque du côté requis.



# Au vent / place à la marque

## **Règle 18.3** Virer de bord dans la zone

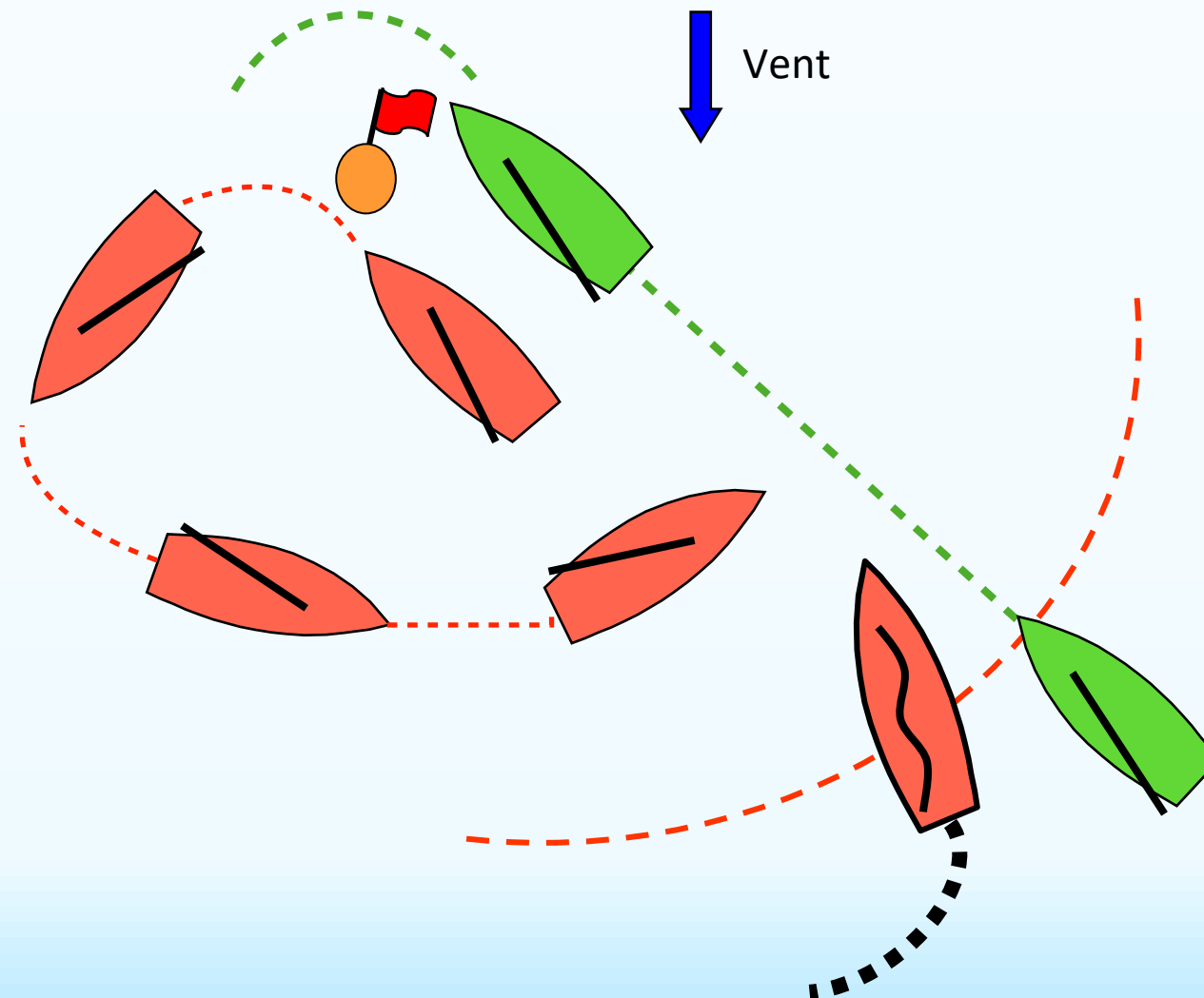
Si Rouge vire de bord ou finit son virement dans la Zone il ne doit pas obliger Vert à naviguer au delà du plus près n l'empêcher de passer la marque du côté requis.



# Au vent / place à la marque

## Règle 18.3(a)

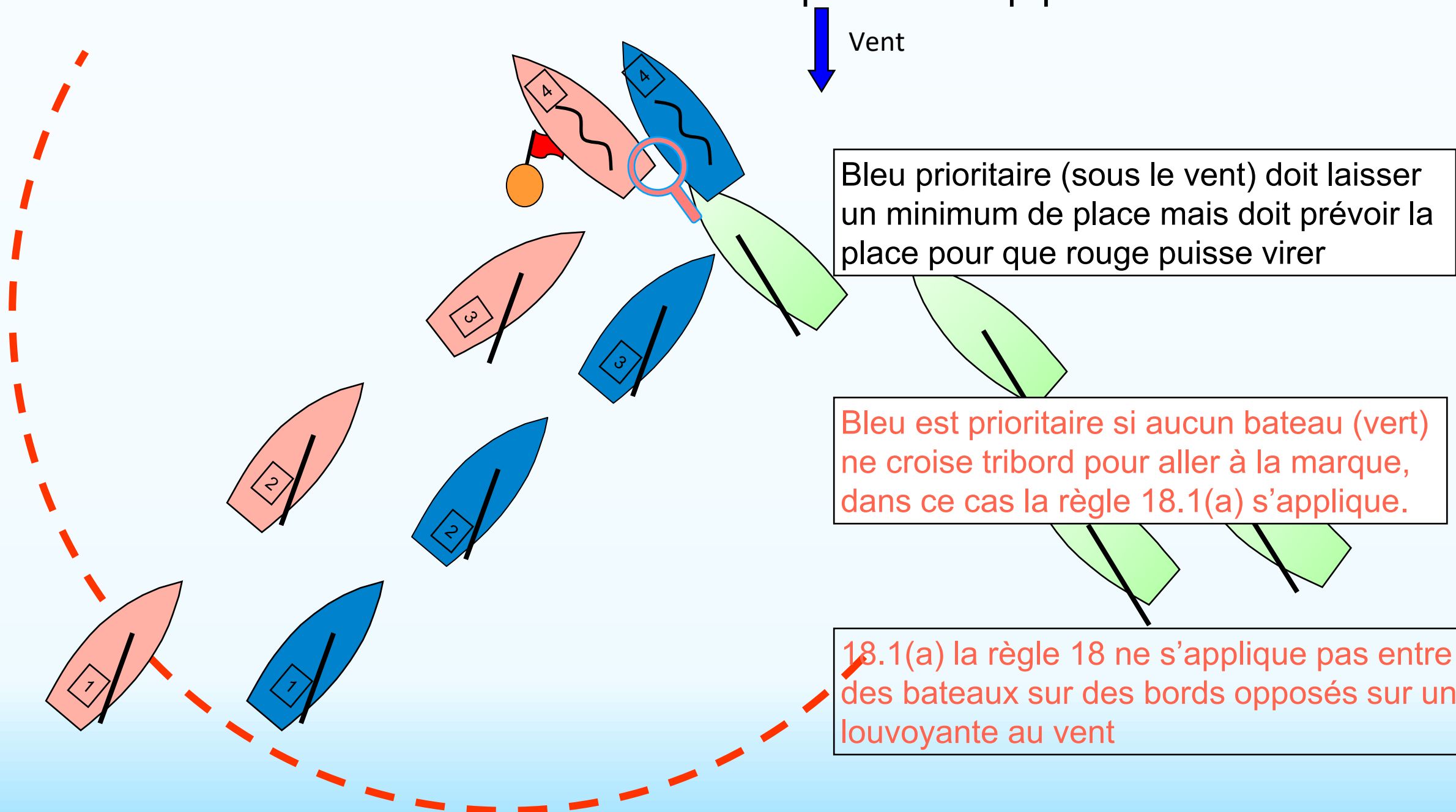
Dépasser la position bout au vent dans la zone ne doit pas obliger l'autre bateau à naviguer au-delà du plus près pour éviter le contact,



# Au vent / place à la marque

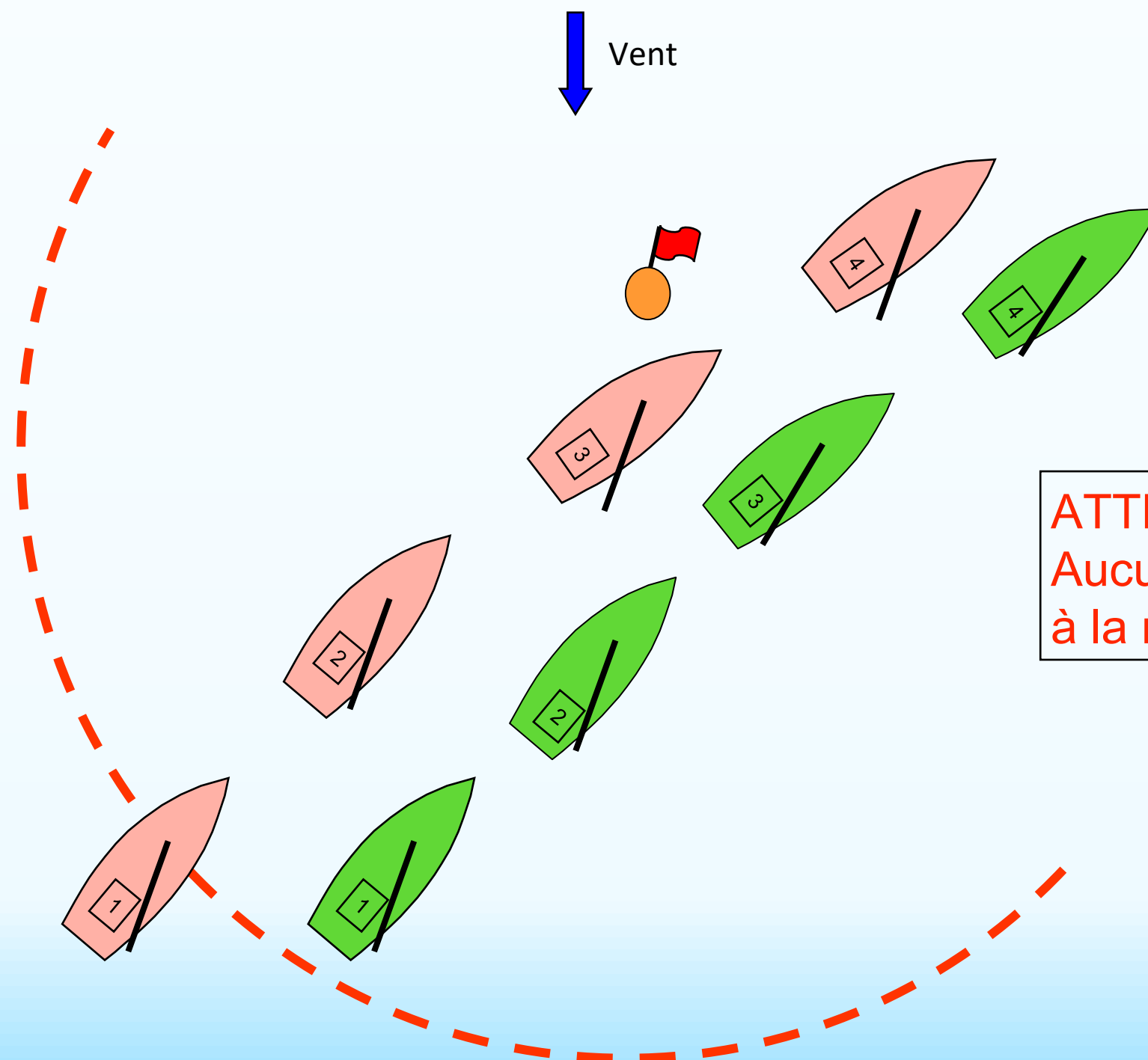
**Règle 18.2 (a)(1)** si les bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur à ce moment là doit donner la place à la marque au bateau à l'intérieur.

Bleu prioritaire (sous le vent) doit la place à la marque, mais attention de ne pas être trop près



# Au vent / Donner la place à la marque

**Règle 18.2 (a)(1)** si les bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur à ce moment là doit donner la place à la marque au bateau à l'intérieur.



**ATTENTION**  
Aucune règle n'oblige rouge à virer à la marque

## 44. PÉNALITÉS AU MOMENT D'UN INCIDENT

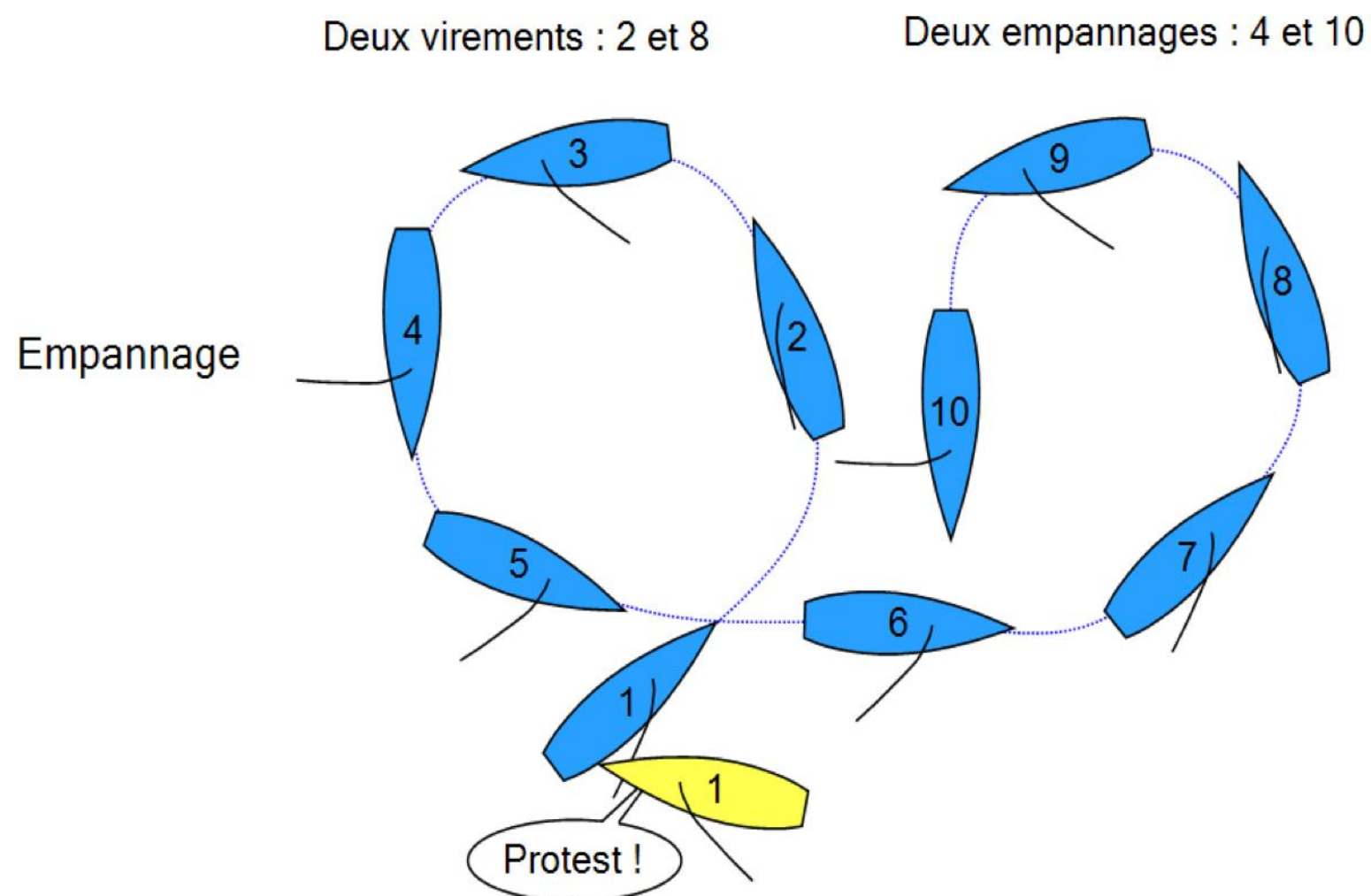
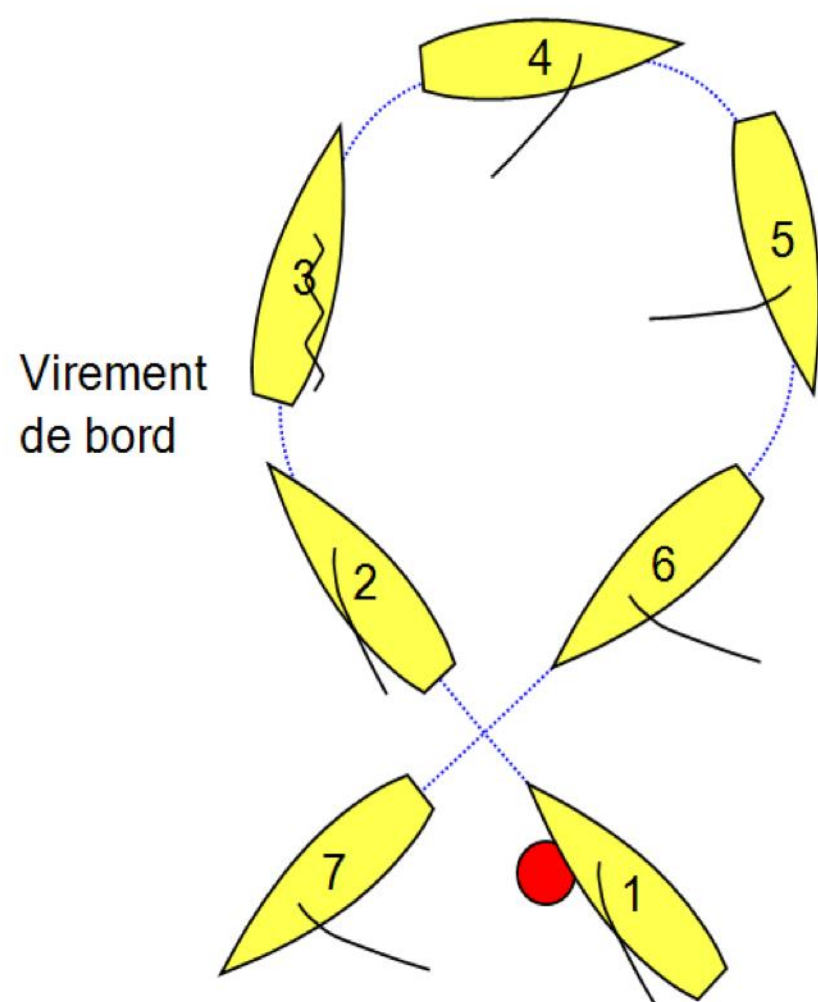
### 44.1 Effectuer une pénalité

Un bateau peut effectuer une pénalité de deux tours quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du Chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course. Il peut effectuer une pénalité d'un tour quand il est susceptible d'avoir enfreint la règle 31. En remplacement, l'avis de course ou les instructions de course peuvent spécifier l'usage de la pénalité en points ou d'une autre pénalité, auquel cas la pénalité spécifiée devra remplacer la pénalité d'un ou deux tours. Cependant,

- (a) quand un bateau est susceptible d'avoir enfreint une règle du Chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31 ;
- (b) si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

1 tour

2 tours



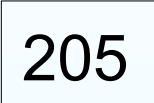
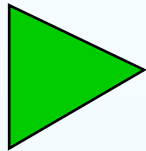
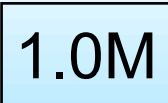
### 33. CHANGER LE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pendant que les bateaux sont *en course*, le comité de course peut changer un bord du parcours qui commence à une *marque* à contourner ou à une porte en changeant la position de la *marque* suivante (ou de la ligne d'arrivée) et en le signalant à tous les bateaux avant qu'ils commencent ce bord.

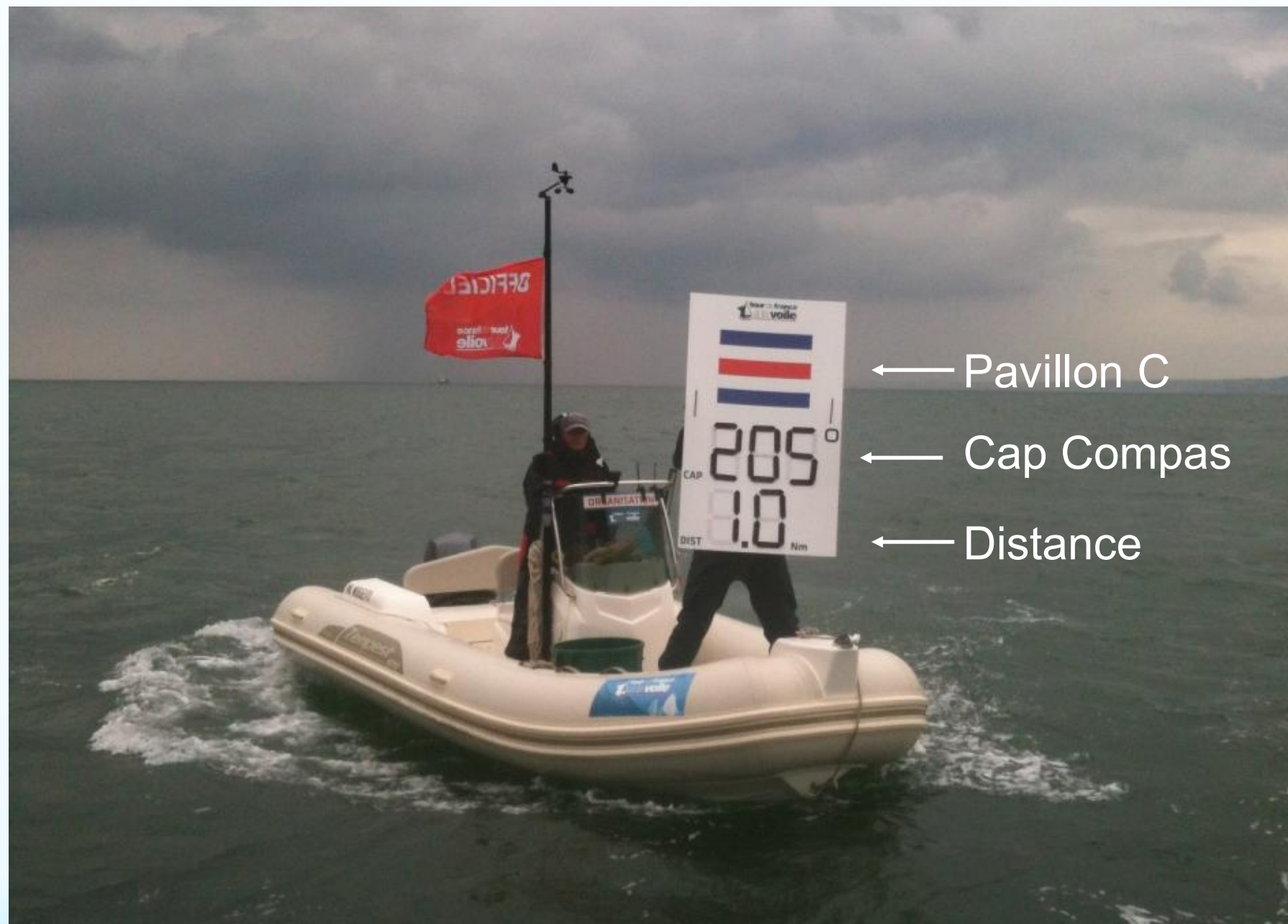
**Il n'est pas nécessaire que la marque soit en place à ce moment là.**

Est-ce que la nouvelle marque doit-être en place lors du passage du premier concurrent à la marque qui signale le changement de bord ?

# Changer le bord suivant du parcours

- Possible à chaque marque à contourner ou porte
- Avant le passage du premier bateau
- Avec **pavillon „C“** sur la marque ou bateau comité 
- **Avec** signaux sonores répétitifs : - - - - - (coups brefs répétés)
- **Avec** indications :  cap compas 
  - et / ou
  -  pavillon - tribord vert 
    - bâbord rouge 
  - et / ou
  -  panneau 
    - 
  - et / ou
  -  panneau avec distance 

# Changer le bord suivant du parcours



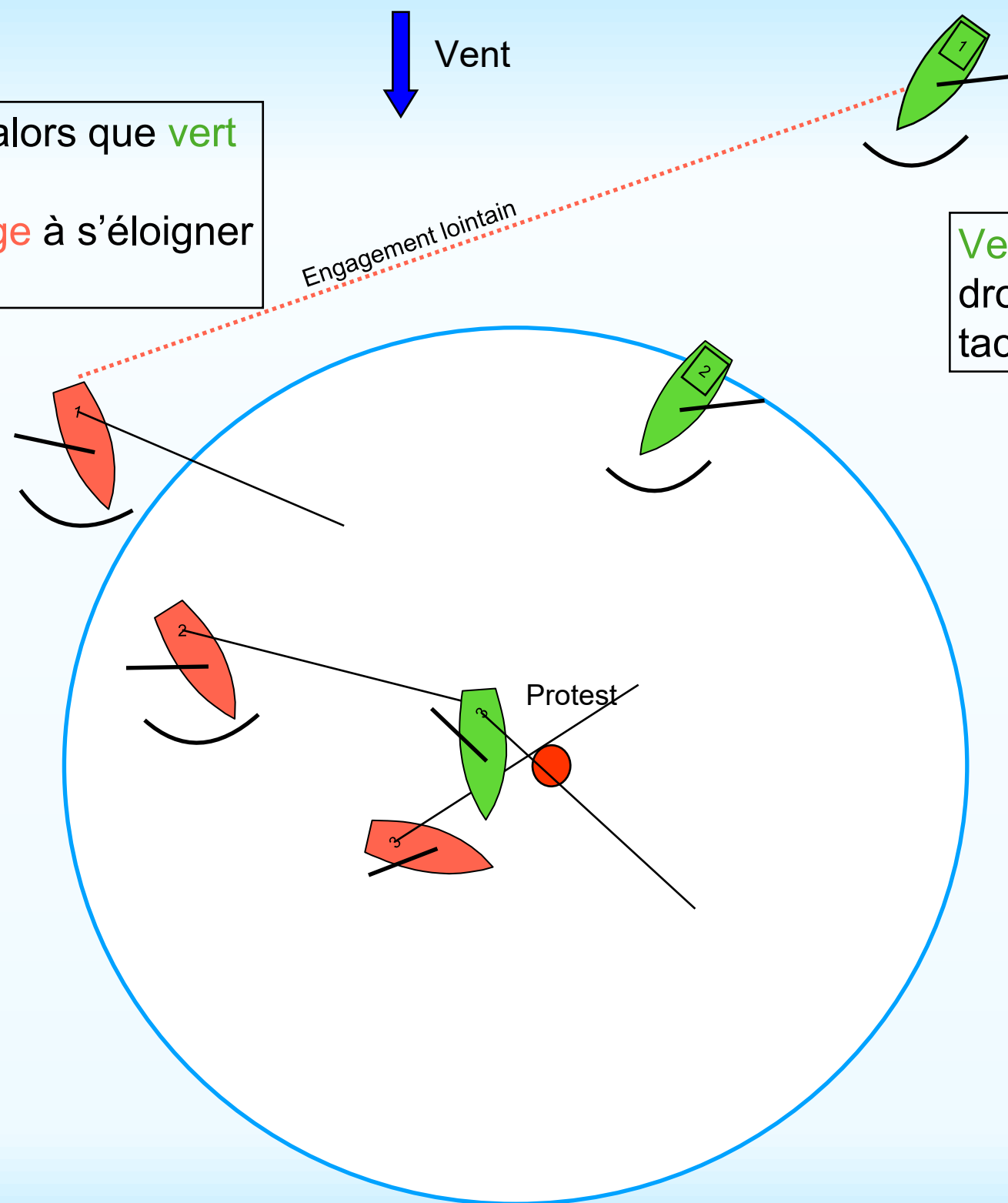
# Changer le bord suivant du parcours



Signe moins - → Pavillon C  
Sifflet →

# Sous le vent / place à la marque

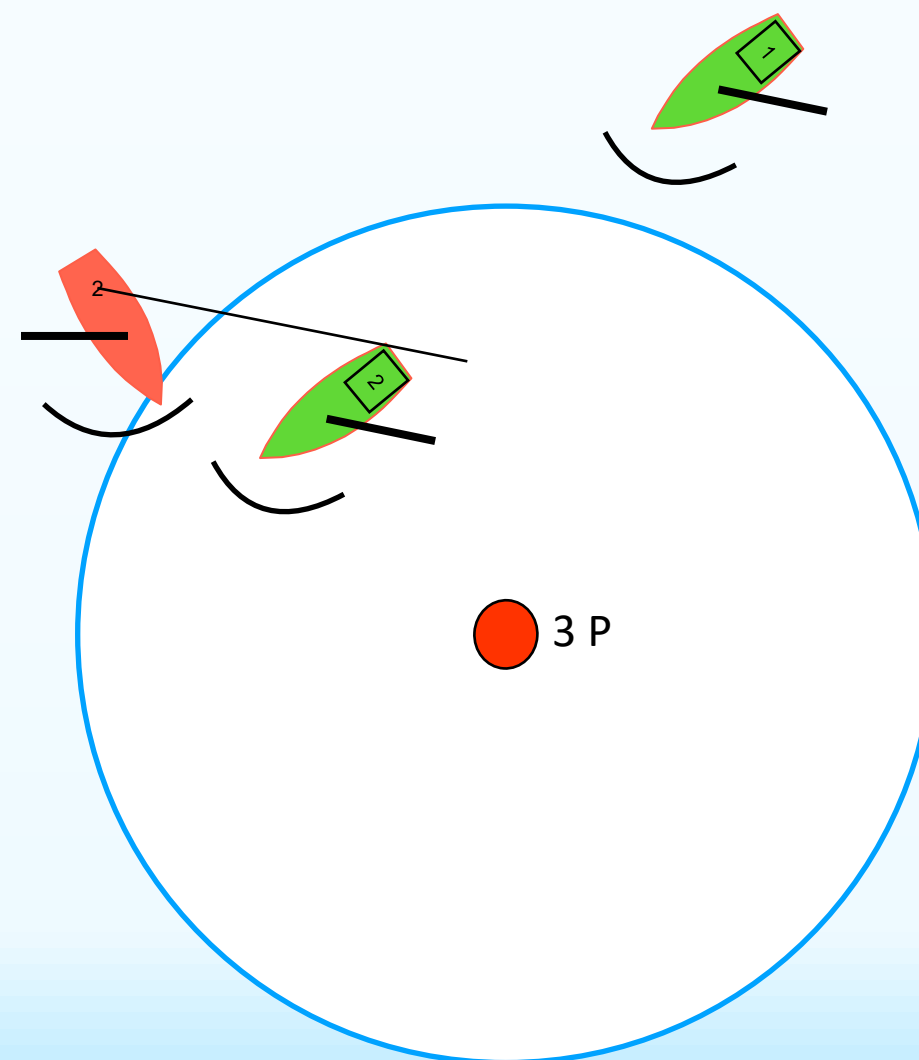
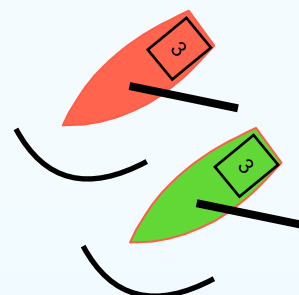
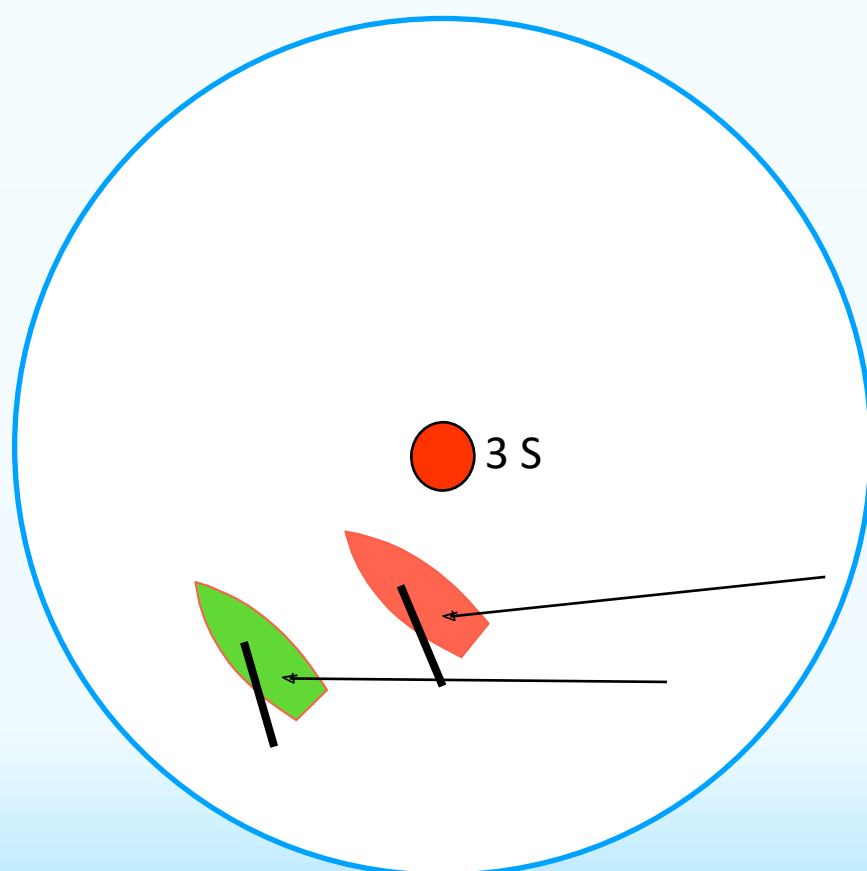
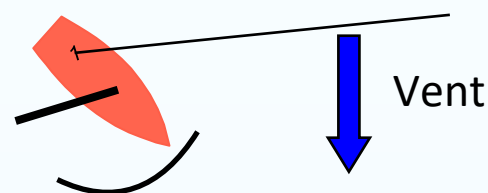
**Rouge** entre dans la zone alors que **vert** en semble éloigné.  
**Vert** plus rapide oblige **rouge** à s'éloigner de la marque



**Vert** à l'intérieur tribord à droit à un enroulement tactique

# Sous le vent / place à la marque

**Règle 18.4** Quand un bateau prioritaire engagé à l'intérieur doit empanner à une marque pour suivre sa route normale, il ne doit, jusqu'à ce qu'il empanne, passer plus loin de la marque que nécessaire pour suivre cette route.  
La règle 18.4 ne s'applique pas à une marque d'une porte.



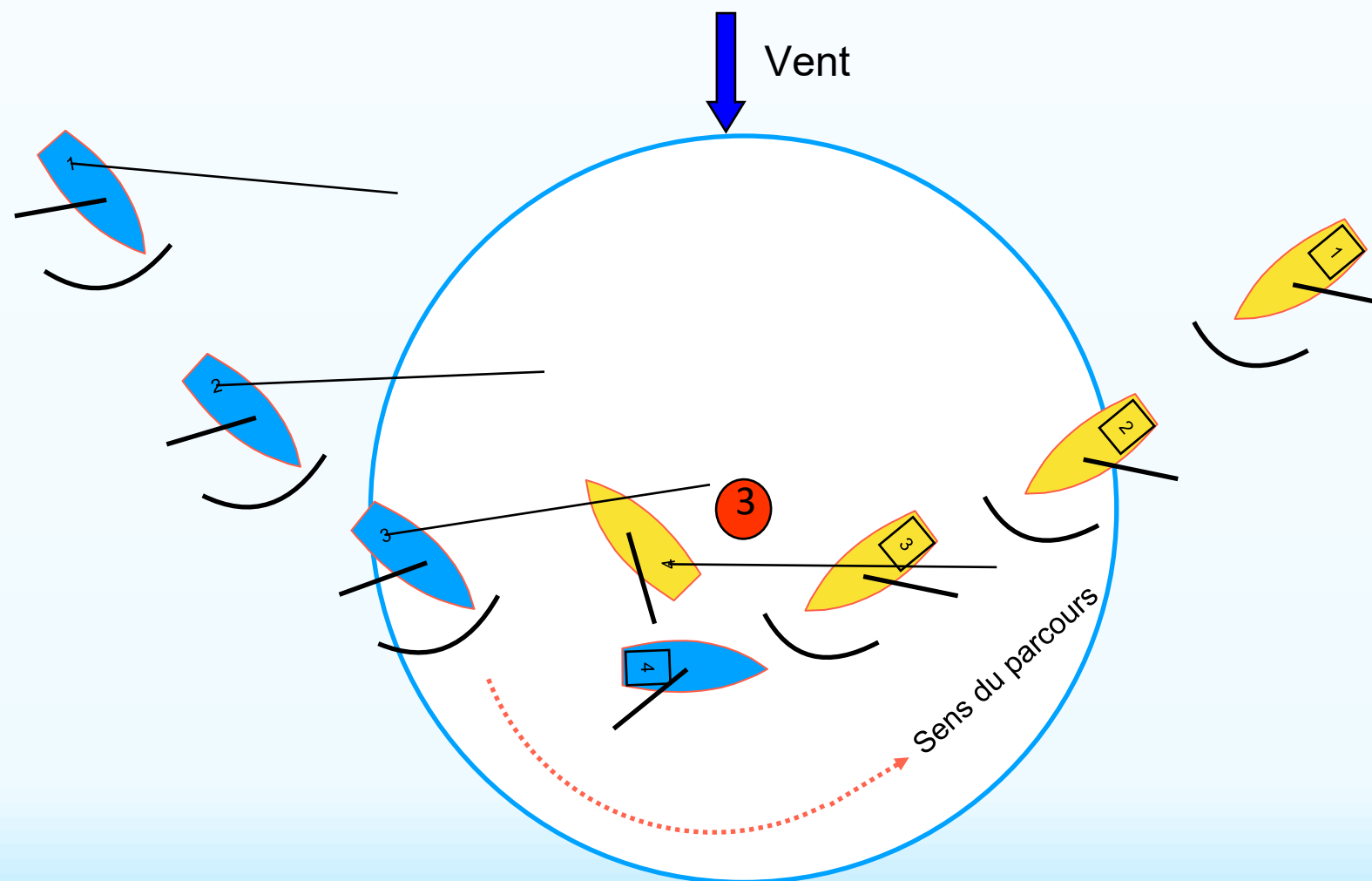
# Sous le vent / place à la marque

Deux bateaux contournent une marque en sens opposés.

La règle 18 ne s'applique que lorsque des bateaux contournent dans le même sens.

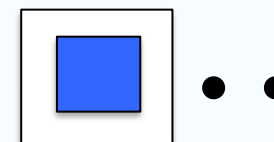
Bleu bâbord, doit se maintenir à l'écart de jaune tribord.

Le fait que jaune fasse une erreur et que bleu soit dans le sens correct ne change rien à la priorité.



## 32. RÉDUIRE OU ANNULER APRÈS LE DÉPART

**32.1** Après le signal de départ, le comité de course peut réduire le parcours ou annuler la course :



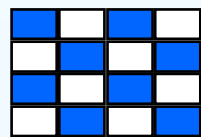
- (a) à cause du mauvais temps,
- (b) à cause d'un vent insuffisant rendant improbable qu'un bateau effectue le parcours dans le temps limite de la course,
- (c) parce qu'une marque est manquante ou n'est plus à sa place, ou
- (d) pour toute autre raison affectant directement la sécurité ou l'équité de la compétition.

## 32. RÉDUIRE OU ANNULER APRÈS LE DÉPART

**32.2** Pour réduire le parcours, le comité de course doit envoyer le pavillon S avec deux signaux sonores avant que le premier bateau franchisse la ligne d'arrivée. Si le parcours est réduit, la ligne d'arrivée doit être

- (a) à une marque à contourner, entre la marque et un mât arborant le pavillon S ;
- (b) une ligne que le parcours exige des bateaux qu'ils la franchissent ; ou
- (c) à une porte, entre les *marques* de la porte.

**32.3** Pour annuler une course en cours, le comité de course doit envoyer les pavillons : N, N sur H ou N sur A, avec trois signaux sonores.



L'arrivée est assujettie à :

**Règle 28**

et aux définitions

***Effectuer le parcours***

***Finir***

***En course***

## Définition

### Effectuer le parcours

Un bateau effectue le parcours quand

- il prend le départ ;
- un fil représentant son sillage jusqu'à ce qu'il finisse, lorsque tendu,
  1. passe chaque marque de parcours pour la course du côté requis et dans l'ordre correct (y compris les marques de départ),
  2. touche chaque marque indiquée dans les instructions de course comme étant une marque à contourner, et
  3. passe entre les marques d'une porte dans le sens du parcours depuis la marque précédente ; puis
- il finit.

Une marque qui ne commence pas, ne délimite pas, ne termine pas le bord sur lequel le bateau navigue n'a pas de côté requis.

## Définition

### Finir

Un bateau finit quand, après son signal de départ, une partie quelconque de sa coque franchit la ligne d'arrivée depuis le côté parcours. Cependant, il n'a pas fini si, après avoir franchi la ligne d'arrivée, il

- (a) Effectue une pénalité selon la règle 44.2,
- (b) Corrige une erreur commise sur la ligne en effectuant le parcours, ou
- (c) Continue d'effectuer le parcours.

Après avoir fini, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée. Les instructions de course peuvent modifier la direction dans laquelle les bateaux sont tenus de franchir la ligne d'arrivée pour finir.

# L'arrivée

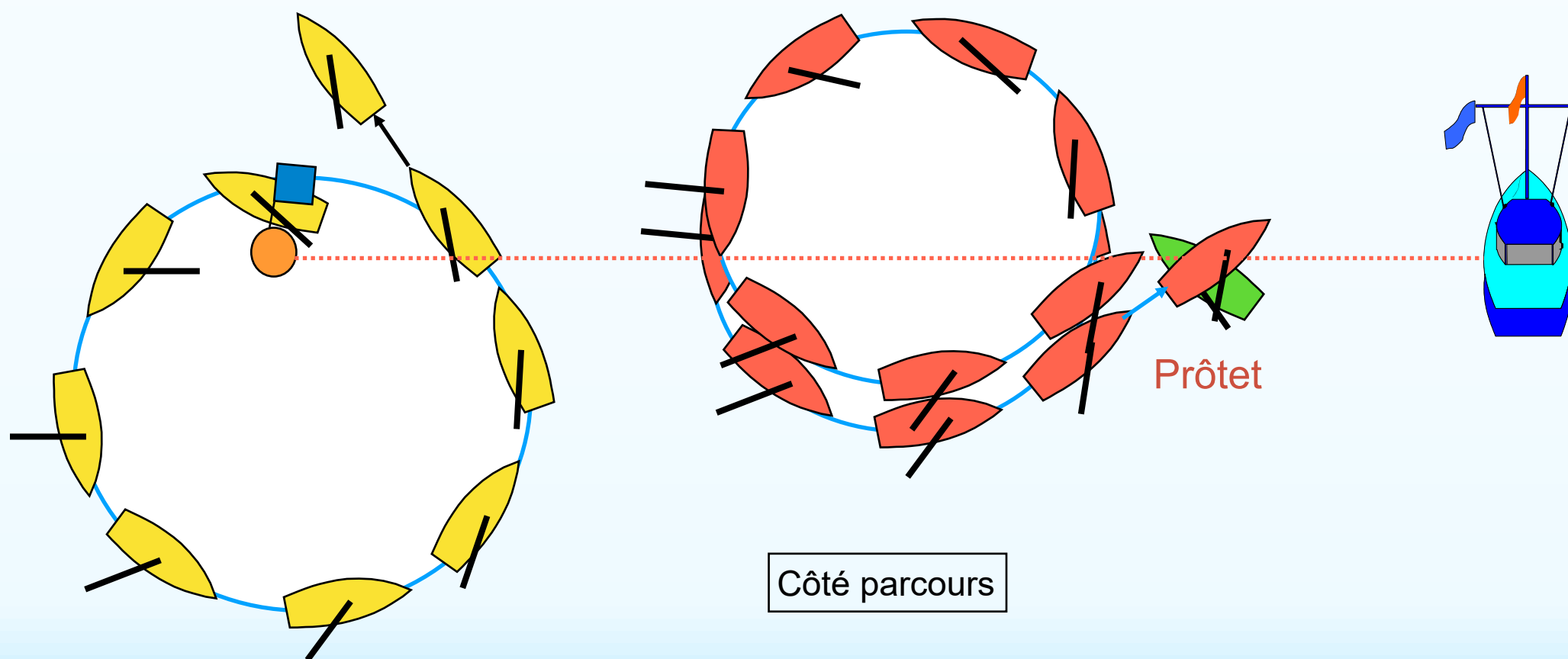
(a) Effectue une pénalité selon la règle 44.2, (pénalité 1 ou 2 tours)

Infraction à une règle du chapitre 2

Toucher une marque

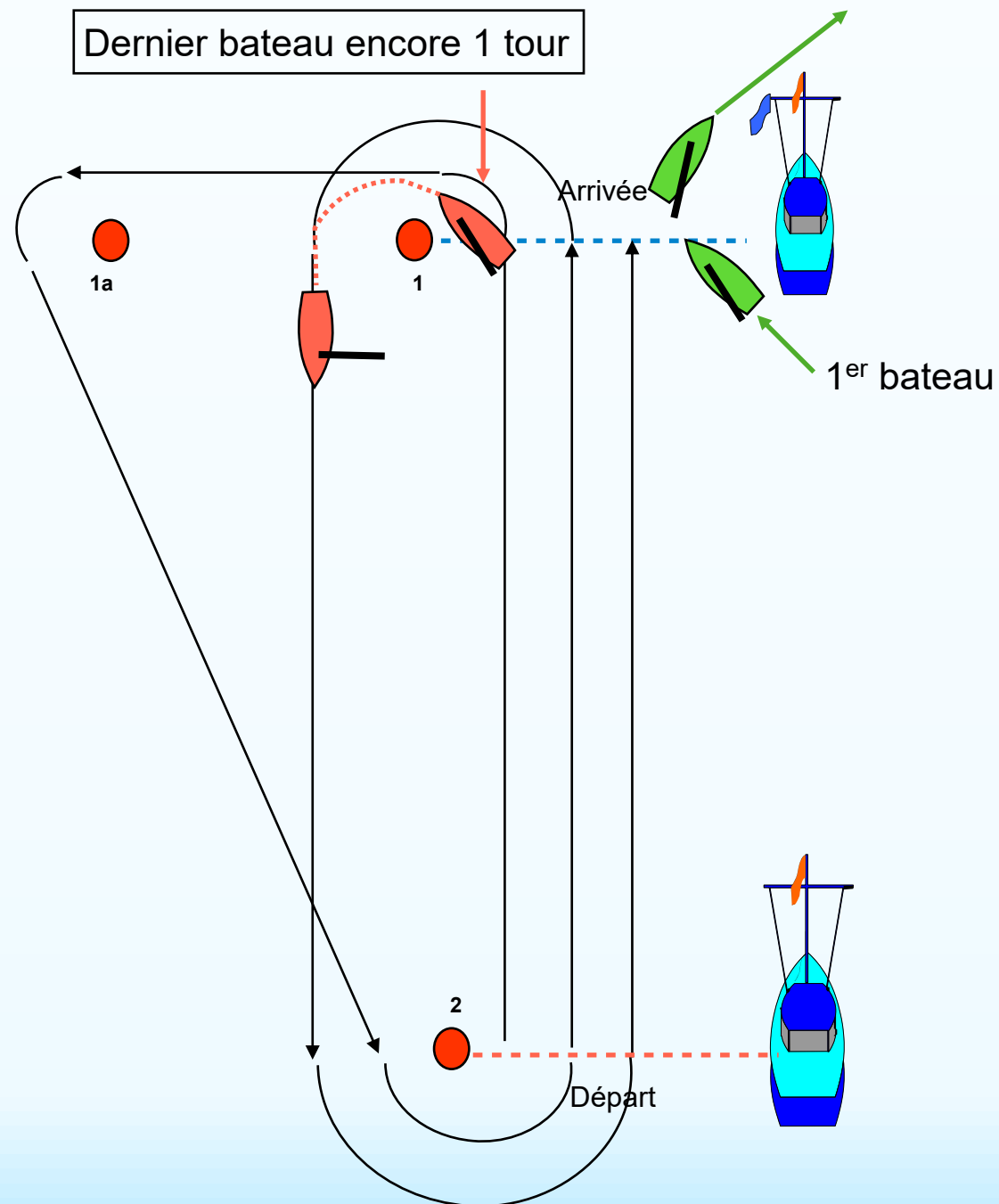


Sa pénalité effectuée, le bateau doit repasser la ligne d'arrivée



Règle 44.2 Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir

(c) continue d'effectuer le parcours.

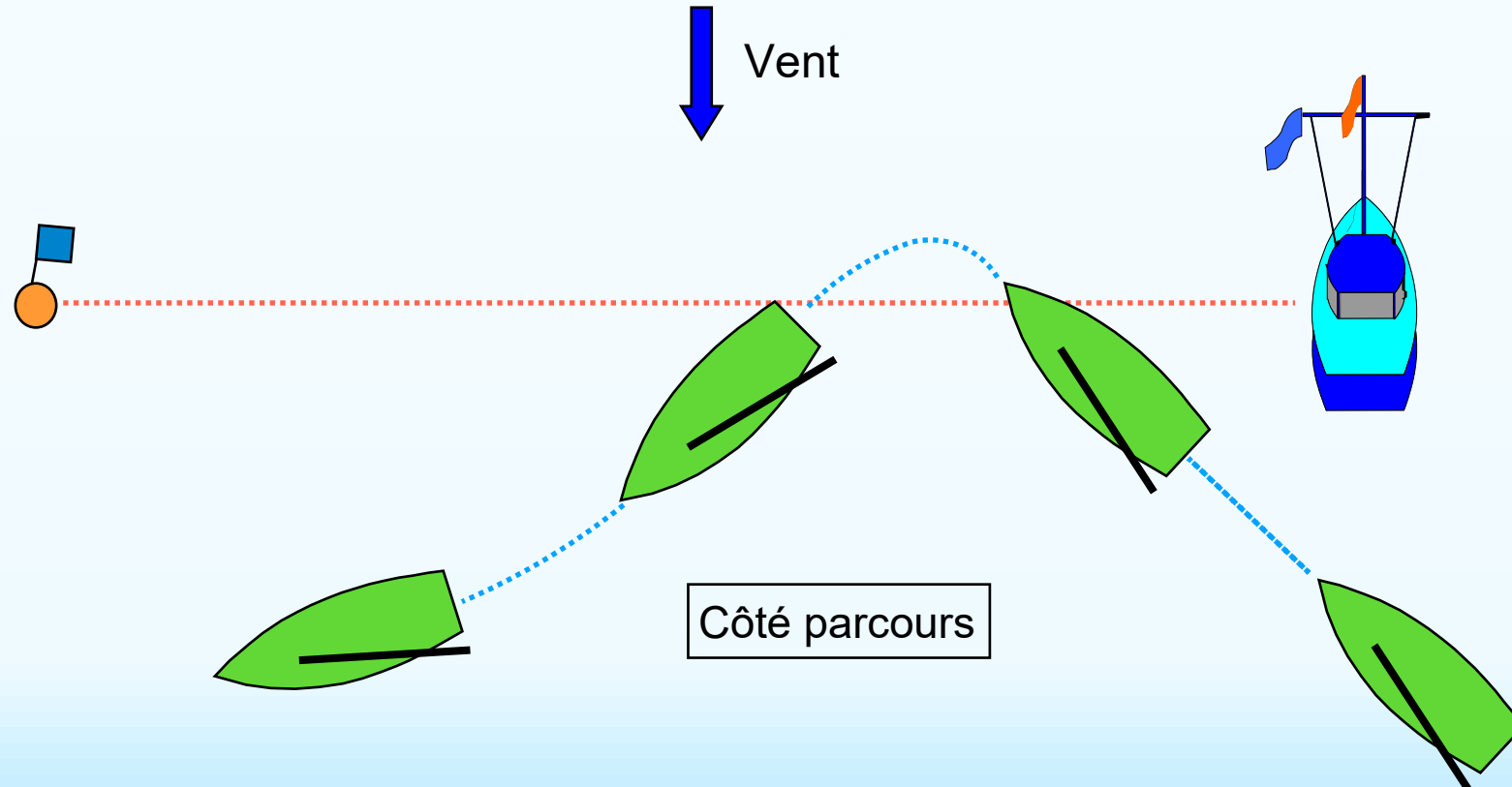


# L'arrivée

## Définition

**Finir** : Un bateau *finit* quand, après son signal pris le départ, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne d'arrivée depuis le côté parcours.

Après avoir *fini*, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.

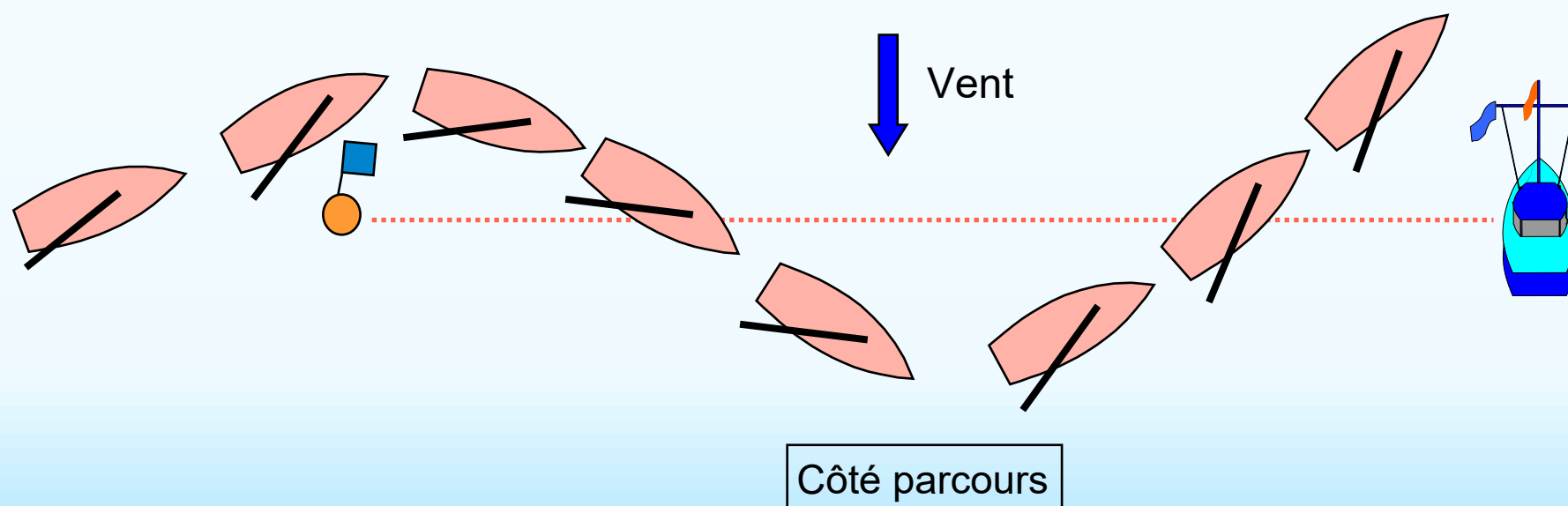


## Effectuer le parcours

Un fil tendu, représentant le sillage d'un bateau qui *effectue le parcours* à partir du moment où le bateau commence à s'approcher de la ligne de départ depuis son côté pré-départ pour *prendre le départ* jusqu'à ce qu'il *finisse*, doit :

- passer chaque *marque* de parcours pour la course du côté requis et dans l'ordre correct
- toucher chaque *marque* indiquée dans les instructions de course comme étant une *marque* à contourner, et
- passer entre les *marques* d'une porte dans le sens du parcours depuis la marque précédente.

Le bateau rouge a-t-il effectué son parcours correctement ?

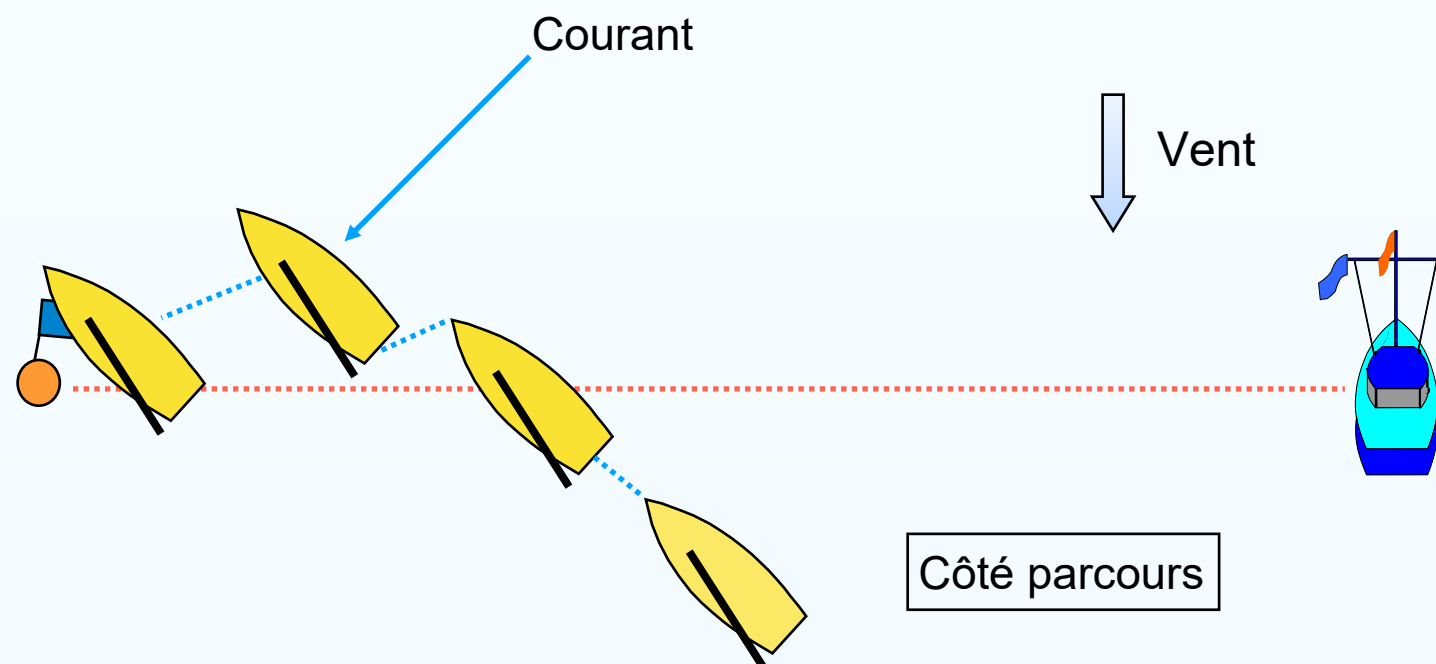


# L'arrivée

## Définition

En course : Un bateau est *en course* depuis son signal préparatoire jusqu'à ce qu'il *finisse* et **dégage la ligne et les marques d'arrivée** .....

Le bateau n'a pas dégagé la ligne et les marques d'arrivée, il touche la marque donc il doit réparer et repasser la ligne

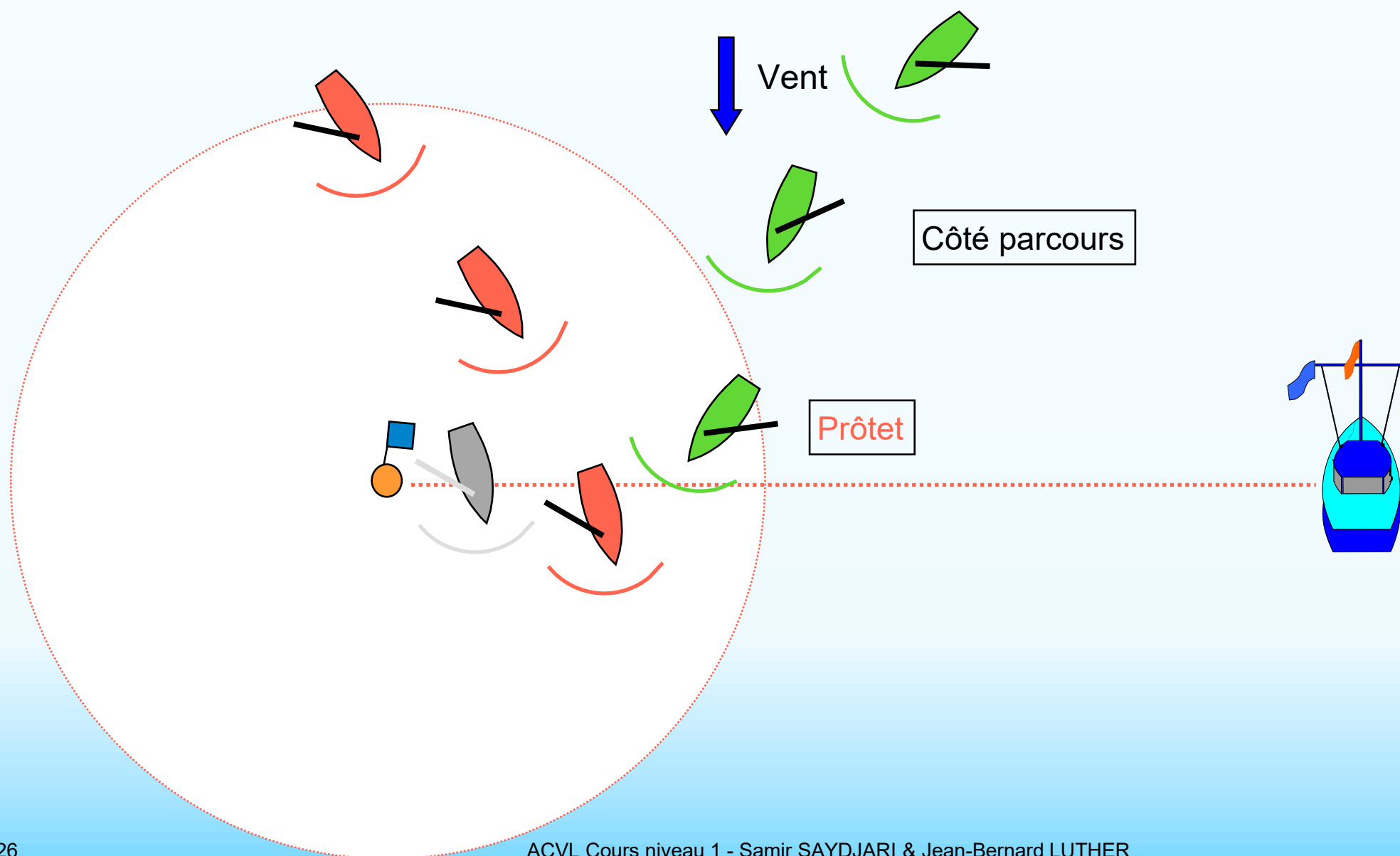


### Cas World Sailing N° 127

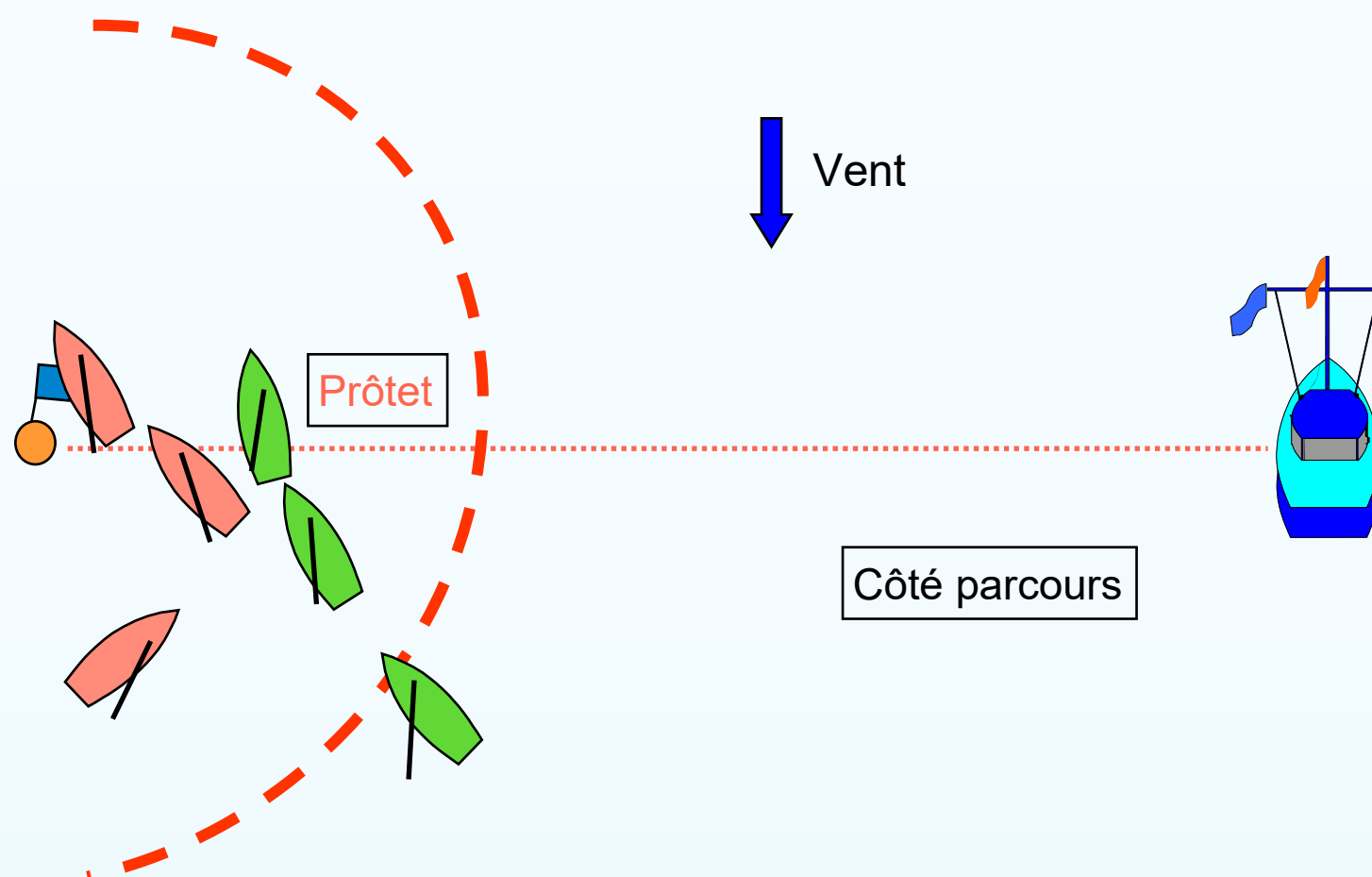
Par exemple, un bateau qui dégage la ligne d'arrivée puis continue à naviguer vers une marque d'arrivée, avec le courant qui vient le coller contre la marque, est toujours en course et a enfreint la règle 31. Cependant, un bateau qui coupe la ligne d'arrivée et navigue vers une position où aucune marque d'arrivée ne vient influencer son choix de route n'est plus en course. Si, plus tard, il touche une marque d'arrivée, il n'enfreint pas la règle 31.

Règle 18.2 : Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur, **vert**, doit donner au bateau à l'intérieur, **rouge**, la place à la marque .....

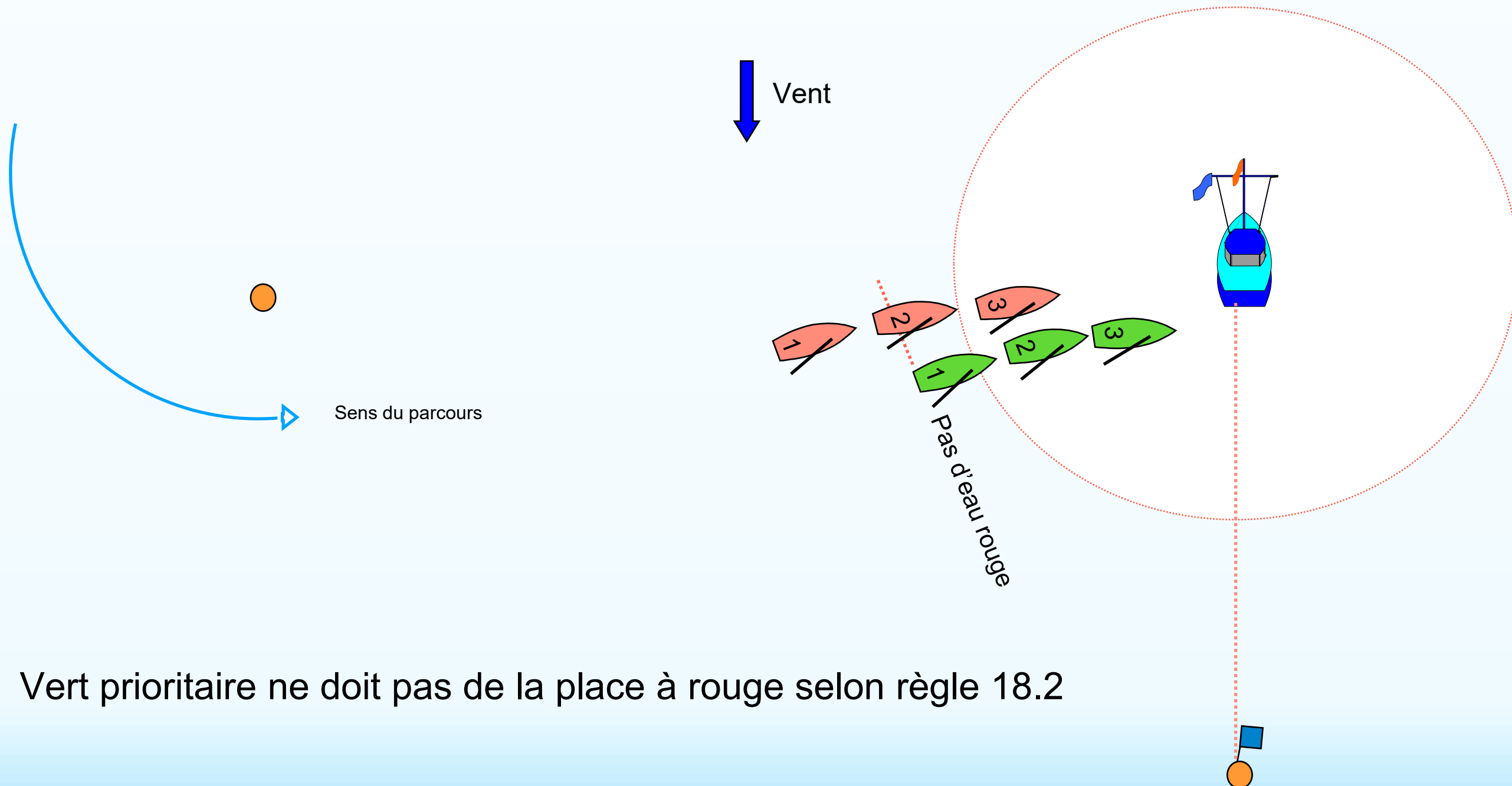
Mais attention : **rouge** non prioritaire, à droit à un minimum de place à la marque et risque la disqualification si **vert** réclame. Dans cette situation **rouge** aurait du abattre et passer plus près de la marque (gris)



Règle 18.3 : Si un bateau dépasse la position bout au vent de bâbord à tribord dans la zone d'une marque à laisser à bâbord et qu'ensuite il pare la marque, il ne doit pas obliger un bateau qui a été tribord depuis son entrée dans la zone à naviguer au-delà du plus près.....

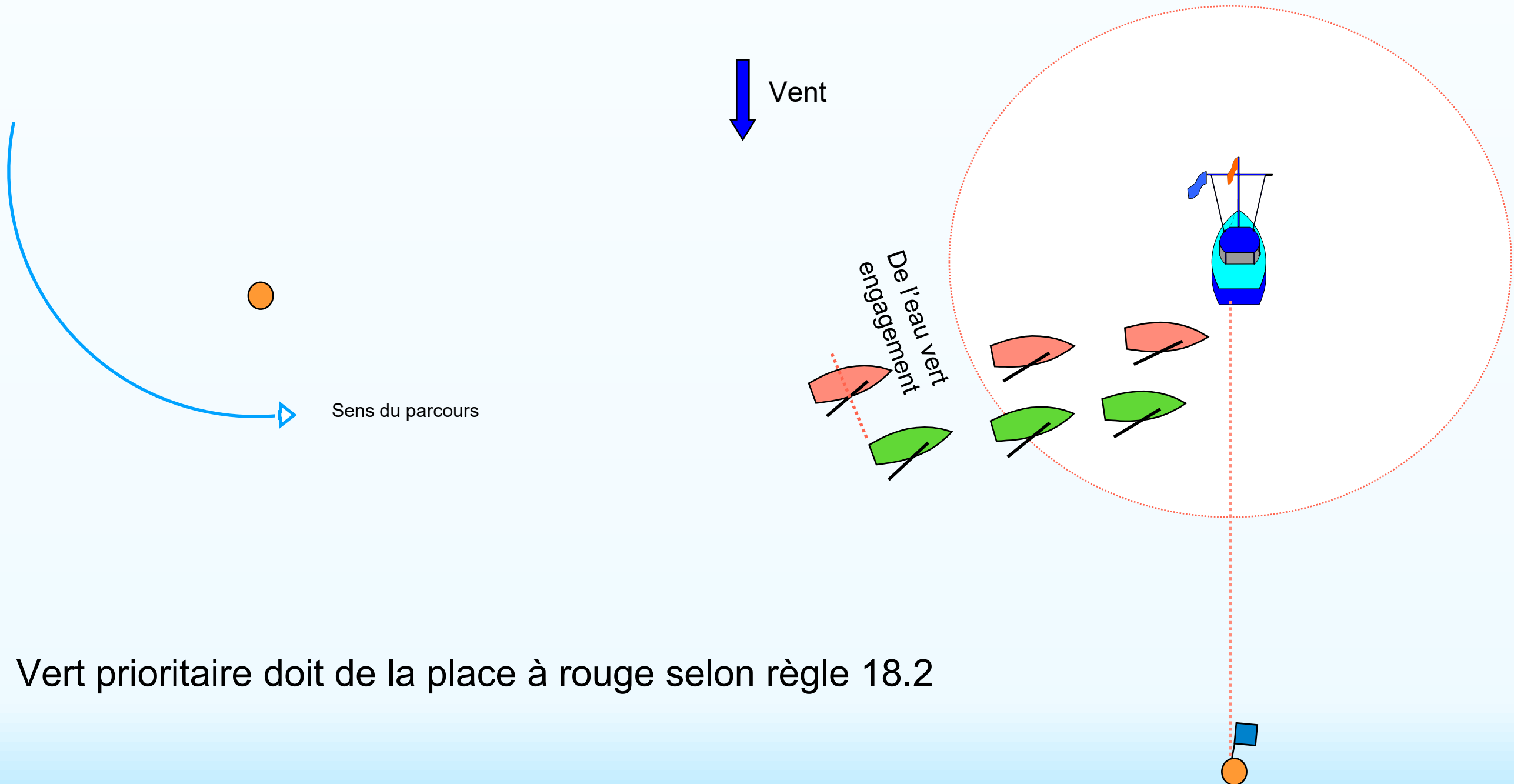


Règle 18.2 : Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place à la marque .....



Vert prioritaire ne doit pas de la place à rouge selon règle 18.2

Règle 18.2 : Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place à la marque .....



Vert prioritaire doit de la place à rouge selon règle 18.2

# La réclamation

La réclamation fait partie du jeu.

En général c'est que la règle n'est pas bien comprise ou que l'on en fait une interprétation  
erronée.

L'explication d'une erreur favorise la compréhension des règles et rend le jeu plus attractif  
pour tous.

# La réclamation

## ATTENTION

On ne peut pas réclamer contre un Comité de Course.

Seule possibilité : demander réparation

### 61.4 Décisions de réparation

- a) Le jury doit mener une instruction comme requis par la règle 63 pour décider s'il accorde réparation.
- (b) Un bateau a droit à réparation si son score ou sa place dans une course ou série a été ou peut être aggravé de façon significative, sans faute de sa part
  - (1) par une action incorrecte ou une omission incorrecte d'un comité ou de l'autorité organisatrice, mais pas par une décision du jury quand le bateau était une partie dans l'instruction,
  - (2) par une blessure ou un dommage physique dû à l'action d'un bateau enfreignant une règle du Chapitre 2 et qui a effectué une pénalité appropriée ou a été pénalisé,
  - (3) par une blessure ou un dommage physique dû à l'action d'un navire qui n'était pas en course et qui était tenu de se maintenir à l'écart ou qui s'est avéré être en faute selon le *RIPAM* ou une règle gouvernementale de priorité,

## 61.4 Décisions de réparation

- (4) en apportant de l'aide (sauf à lui-même ou à son équipage) conformément à la règle 1.1, ou
  - (5) par l'action d'un autre bateau ou d'un membre d'équipage ou d'un accompagnateur de ce bateau, qui a donné lieu à une pénalité selon la règle 2 ou à une pénalité ou avertissement selon la règle 69.
- (c) Si un bateau a droit à réparation, le jury doit prendre un arrangement aussi équitable que possible pour tous les bateaux concernés, qu'ils aient demandé réparation ou non. Ce peut être l'ajustement des points (voir la règle A9 pour quelques exemples) ou des heures d'arrivée des bateaux, l'annulation de la course, le maintien des résultats en l'état ou tout autre arrangement.

# La réclamation

## Sur l'eau

Je dois héler fortement et immédiatement mon adversaire avec « **protest** »

Je dois montrer mon pavillon rouge

Je dois noter son numéro de voile

Je dois noter les bateaux proches

Je dois noter si possible l'endroit et l'heure de l'incident

En passant la ligne d'arrivée montrer le pavillon rouge au bateau comité d'arrivée

# La réclamation

## A terre

Déposer ma réclamation via M2S avec sailorApp » dans le temps impartit (mentionné dans les IC)

ou

Déposer ma réclamation écrite au secrétariat de course dans le temps impartit (mentionné dans les IC)

Si aucune mention dans le IC, le temps est de deux heures (R60.3(b)(1) après que le dernier bateau de la course a fini,

ou...

Ma description écrite de l'incident doit être claire.

Le timing de l'incident doit être précis, le transfert de priorité se calcule en secondes

# La réclamation

Reçue par le secrétariat: Date: ..... Heure: ..... Signature: ..... Réclamation N° .....

Heure limite de réclamation : .....

## Formulaire de réclamation

*A remplir et cocher tel que nécessaire:*

- également pour demandes de réparation  
ou de réouverture

1. **Epreuve:** ..... Autorité Organisatrice: .....

..... Date: ..... Course N°: .....

### 2. Type de réclamation:

- |                                                                     |                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation bateau contre bateau           | <input type="checkbox"/> Demande de réparation de bateau ou comité de course  |
| <input type="checkbox"/> Réclamation comité de course contre bateau | <input type="checkbox"/> Etude de réparation de la part du jury               |
| <input type="checkbox"/> Réclamation jury contre bateau             | <input type="checkbox"/> Demande de réouverture de bateau ou comité de course |
| <input type="checkbox"/> Réclamation comité technique contre bateau | <input type="checkbox"/> Etude de réouverture de la part du jury              |

### 3. Réclamation d'un Bateau ou demande une réparation ou une réouverture:

Classe: ..... Groupe : ..... N° de voile: ..... Nom du bateau:.....

Représenté par: .....

Tél., e-mail: .....

### 4. Bateau(x) réclamé(s) ou bateau concerné par la réparation:

Classe: ..... Groupe : ..... N° de voile: ..... Nom du bateau: .....

Représenté par: .....

### 5. Incident:

Heure et lieu d'incident: .....

Règles prétendues enfreintes:..... Témoin(s):.....

### 6. Notification au réclamé: Comment avez-vous informé le réclamé de votre intention de protester?

- |                                                             |                           |                           |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> En hélant                          | Quand ?.....              | Mot(s) utilisé(s) ? ..... |
| <input type="checkbox"/> En déferlant un pavillon rouge     | Quand ? .....             |                           |
| <input type="checkbox"/> En l'informant d'une autre manière | Donnez les détails: ..... |                           |

### 7. Description de l'incident: (Croquis au verso)

.....

# La réclamation

## Validité de la réclamation

Est-ce que le terme de « protest » à bien été signifié au bateau réclamé

Est-ce que le pavillon à bien été montré au bateau réclamé

Est-ce que le pavillon rouge a été gardé déferlé jusqu'au passage de la ligne d'arrivée

Est-ce que la réclamation à été déposée dans le temps imparti

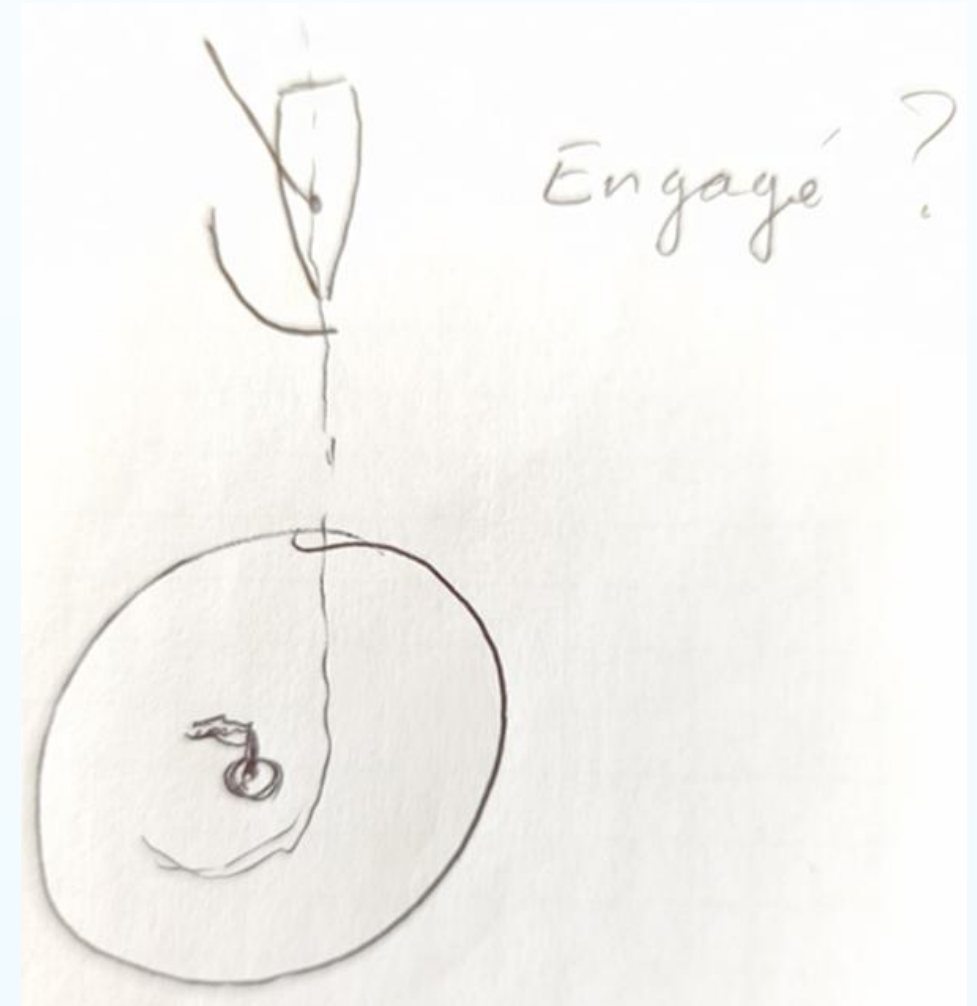
Si des éléments ci-dessus sont manquants, le jury peut déclarer la réclamation irrecevable.

Il est à noter qu'une fois la réclamation déposée, seul le jury peut décider de la retirer.

En aucun cas, le réclamant peut décider de retirer sa réclamation et la faire annuler.

# Rappel des cours précédents

Ce bateau est-il engagé ?



# Rappel des cours précédents

Et ici ?

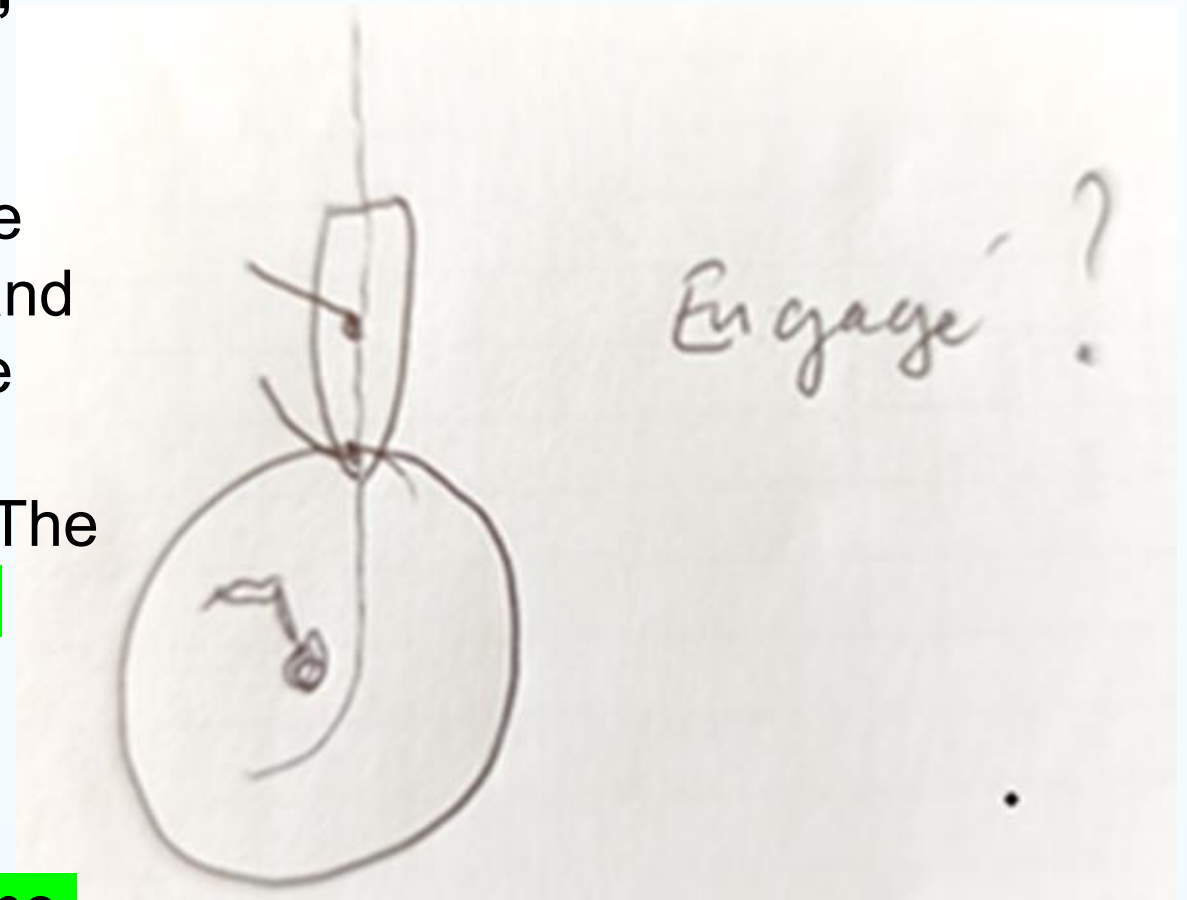
Definition :

**Overlap** **See** **Clear Astern** and **Clear Ahead**;  
**Overlap**

**Clear Astern and Clear Ahead; Overlap** One boat is *clear astern* of another when her hull and equipment in normal position are behind a line abeam from the aftermost point of the other boat's hull and equipment in normal position. The other boat is *clear ahead*. **They overlap when neither is *clear astern***. However, they also *overlap* when a boat between them *overlaps* both.

**These terms always apply to boats on the same tack.**

They apply to boats on opposite *tacks* only when rule 18 applies between them or when both boats are sailing more than ninety degrees from the true wind



# Rappel des cours précédents

Et là, quel est le bateau engagé ?

Vert – Rouge – Bleu ?

Definition :

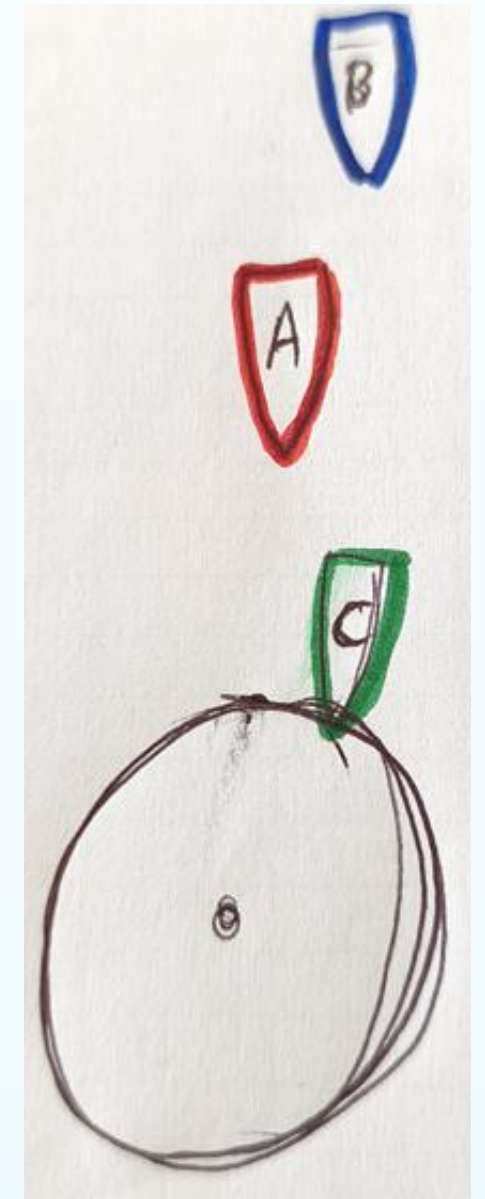
**Overlap** **See** **Clear Astern** and **Clear Ahead**; **Overlap**

**Clear Astern and Clear Ahead; Overlap** One boat is *clear astern* of another when her hull and equipment in normal position are behind a line abeam from the aftermost point of the other boat's hull and equipment in normal position. The other boat is *clear ahead*.

**They overlap** when neither is *clear astern*. However, they also *overlap* when a boat between them *overlaps* both.

**These terms always apply to boats on the same tack.**

They apply to boats on opposite *tacks* only when rule 18 applies between them or when both boats are sailing more than ninety degrees from the true wind



# Rappel des cours précédents

Qui est engagé sur qui ?

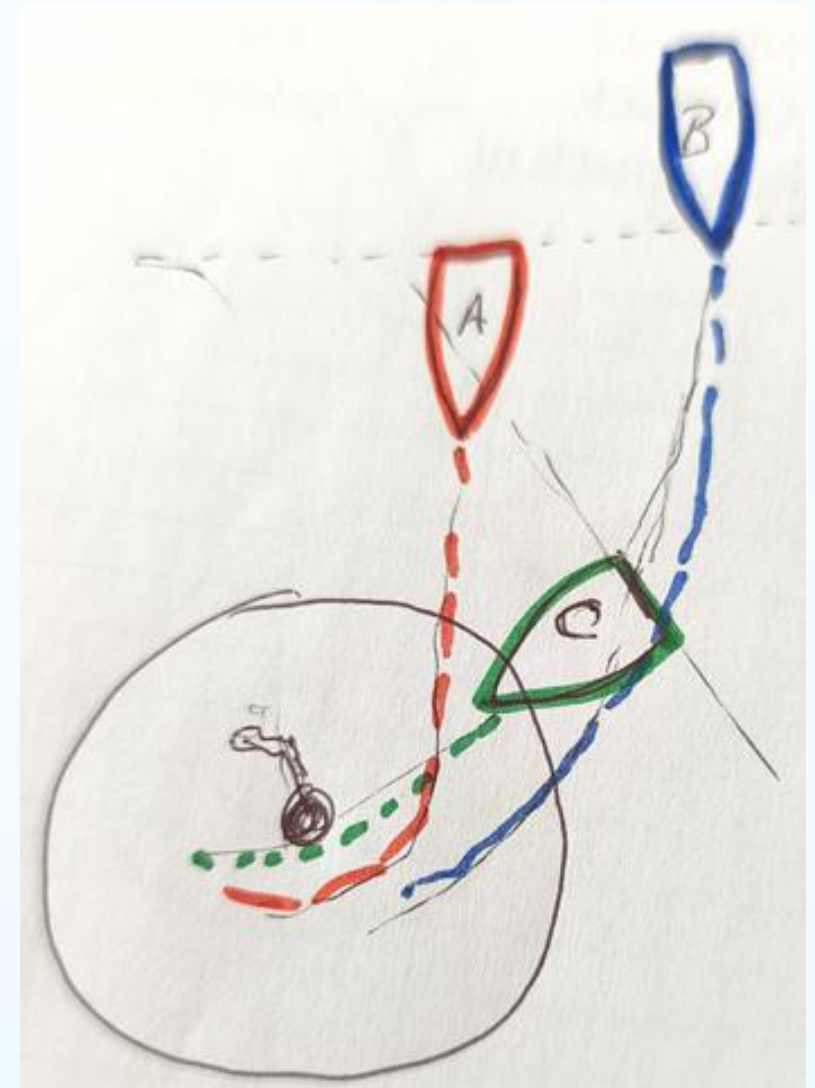
Qui peut passer à l'intérieur ?

## 18.1 When Rule 18 Applies

(a) Rule 18 applies **between boats** when they are required to leave a *mark* on the same side and at least one of them is in the *zone*.

However, it does not apply

- (1) between boats on opposite *tacks* on a beat to windward,
- (2) between boats on opposite *tacks* when the *proper course* at the *mark* for one but not both of them is to tack,
- (3) between a boat approaching a *mark* and one leaving it, or
- (4) if the *mark* is a *continuing obstruction*, in which case rule 19 applies.



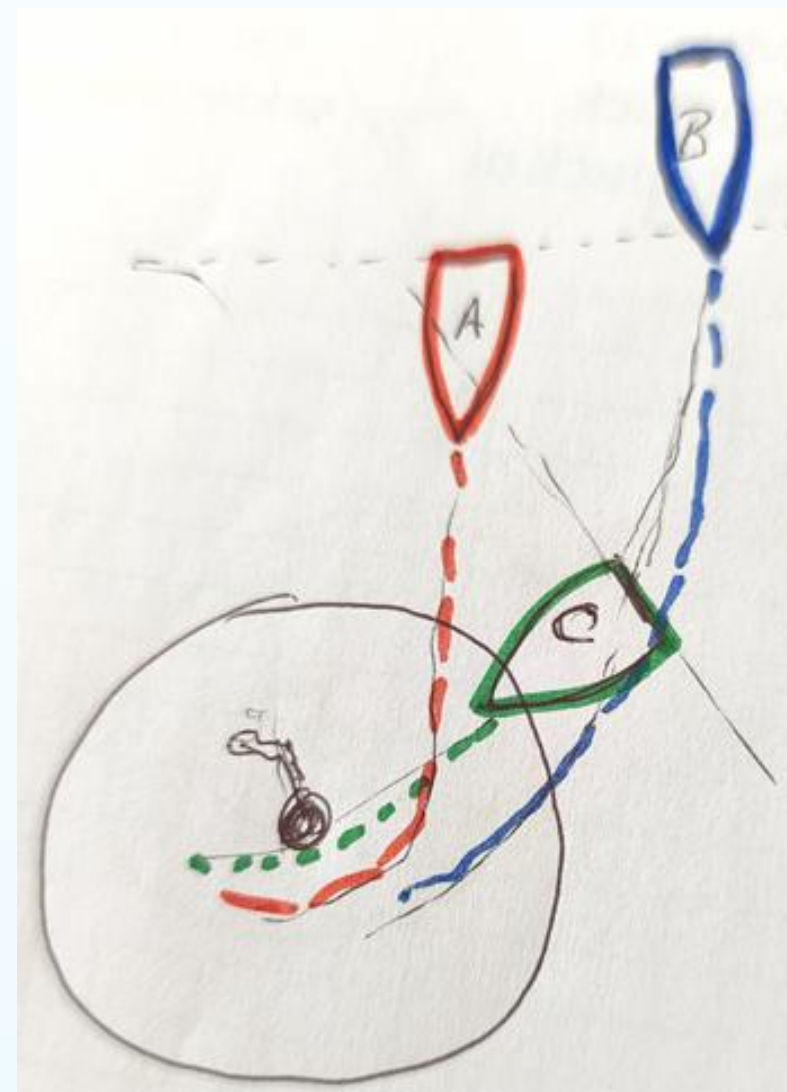
Qui est engagé sur qui ?

Qui peut passer à l'intérieur ?

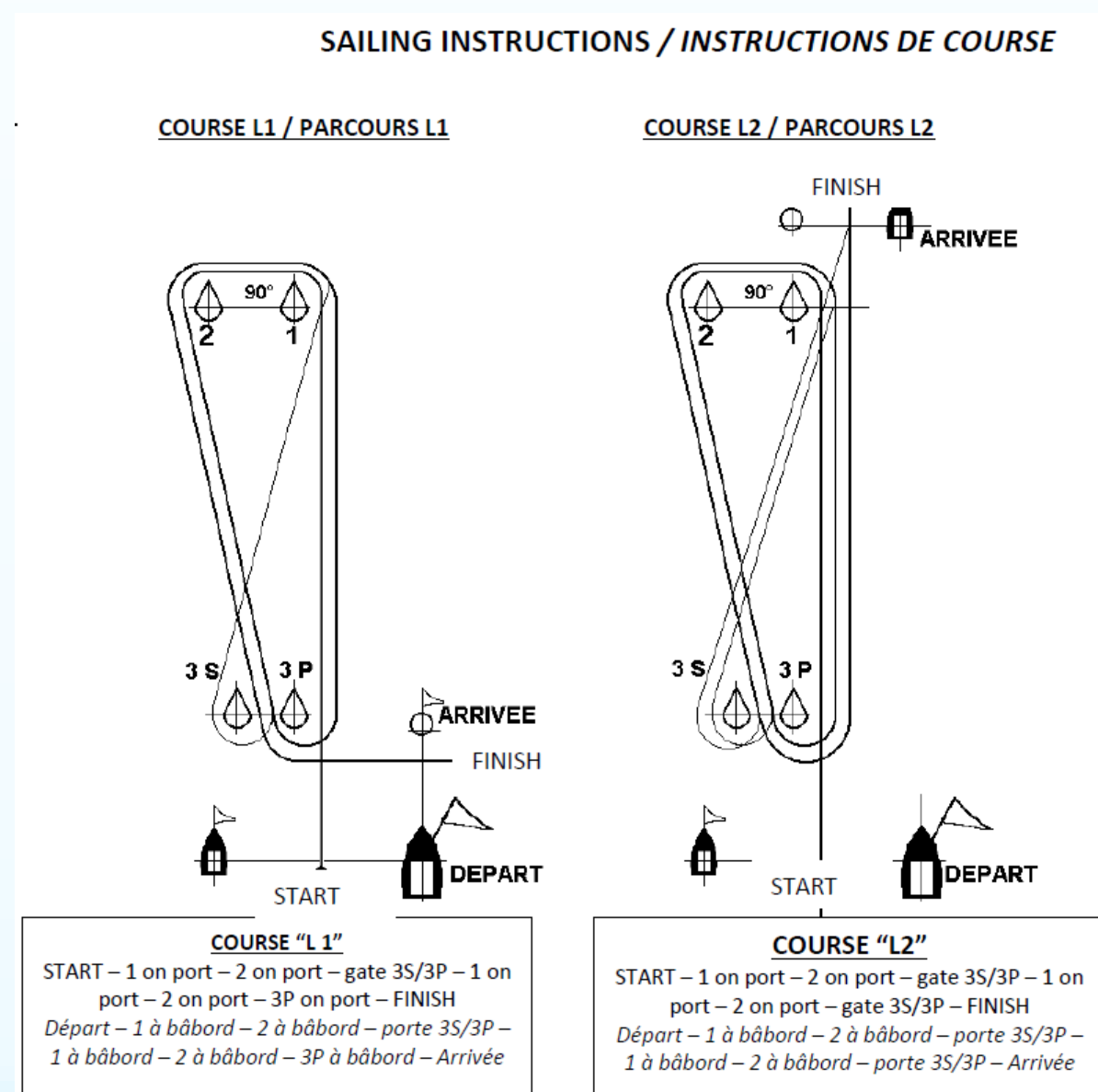
## 18.2 Giving Mark-Room

- (a) When the first of two boats reaches the zone,
- (1) if the boats are *overlapped*, the outside boat at that moment shall give the inside boat *mark-room*;
  - (2) if the boats are not *overlapped*, the boat that has not reached the zone at that moment shall give the other boat *mark-room*.

When a boat is required to give *mark-room* by this rule, she shall continue to do so for as long as this rule applies, even if later an *overlap* is broken or a new *overlap* begins



Voici les schémas de parcours publiés dans les IC :



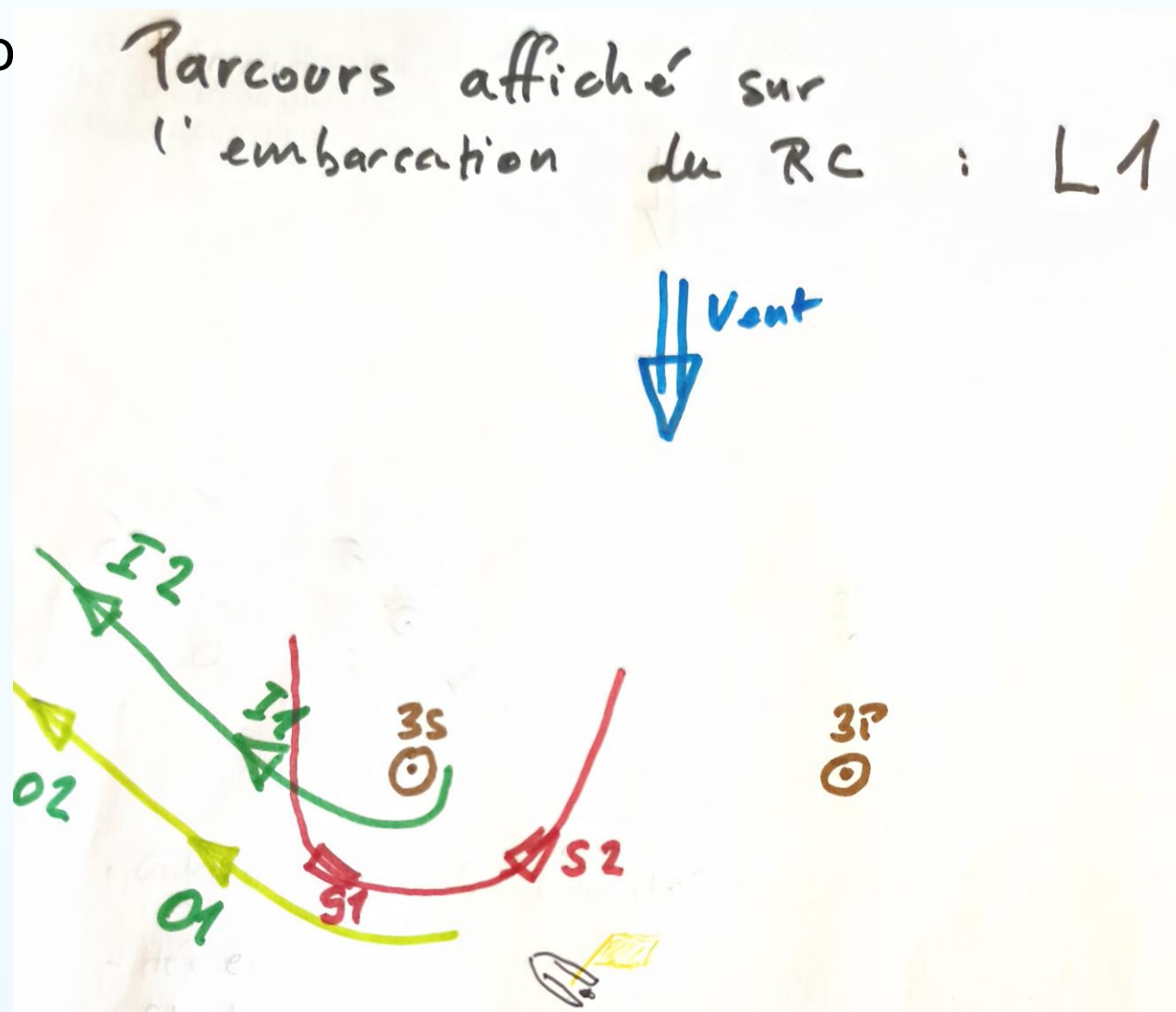
# Rappel des cours précédents

A la porte sous le vent, le Jury sur l'eau voit et entend :

Hééééééé ... Starboard ... Tribord ...  
You are wrong  
Go away ... Room ... De l'eau

De ces informations, le jury ne peut rien faire.

Sans le mot "**Protest**", aucune réclamation n'est recevable.



# Rappel des cours précédents

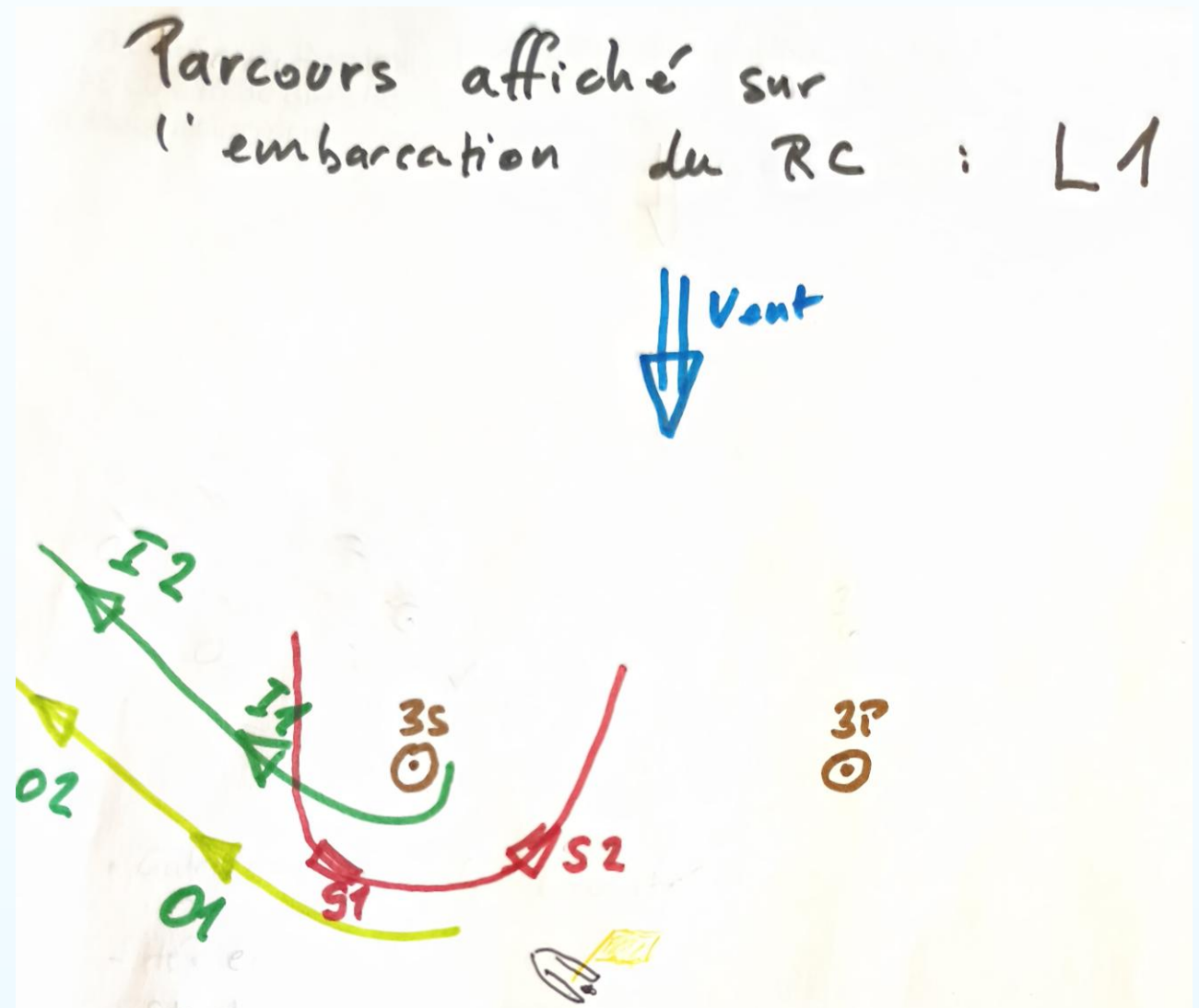
## Un Comité de Course, c'est quoi ?

1. Selon la **terminologie** définie dans l'introduction des RCV :

**Il s'agit de toute personne qui exerce une fonction au sein du Comité de Course**

2. Selon les **définitions** des RCV, sous le terme Comité, il faut comprendre :

- **Le Comité de course**
- **Le Comité de réclamation (Jury)**
- **Le Comité technique (Jaugeur)**



# Rappel des cours précédents

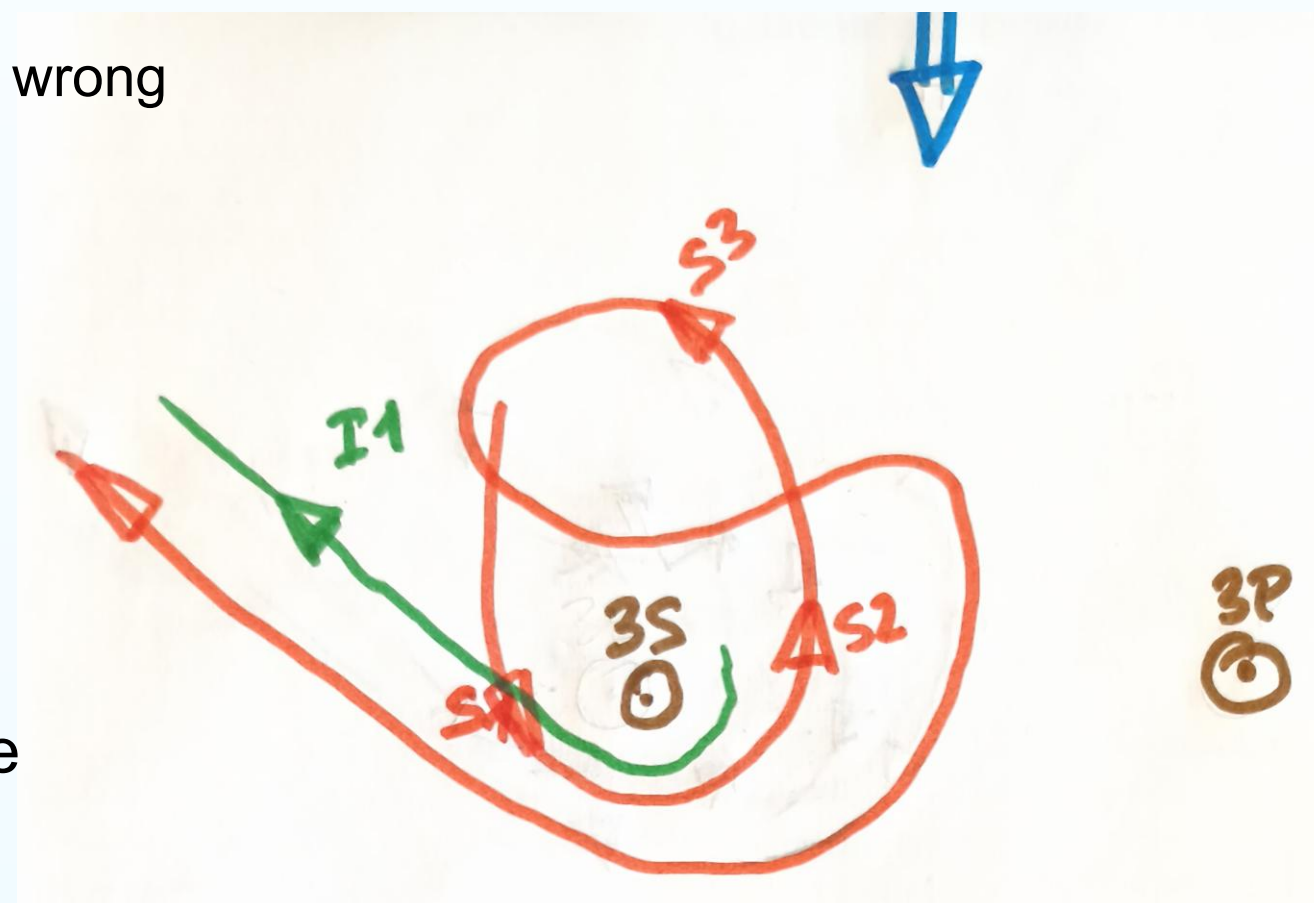
Le Jury sur l'eau a entendu :

Héééééé ... Starboard ... Tribord ... You are wrong  
Go away ... Room ... De l'eau

Ici, on voit les parcours que le Jury a constatés

Quel parcours est-il correct ?

Comme il fait partie du Comité, il doit faire une action .... (voir dia suivante)



# Rappel des cours précédents

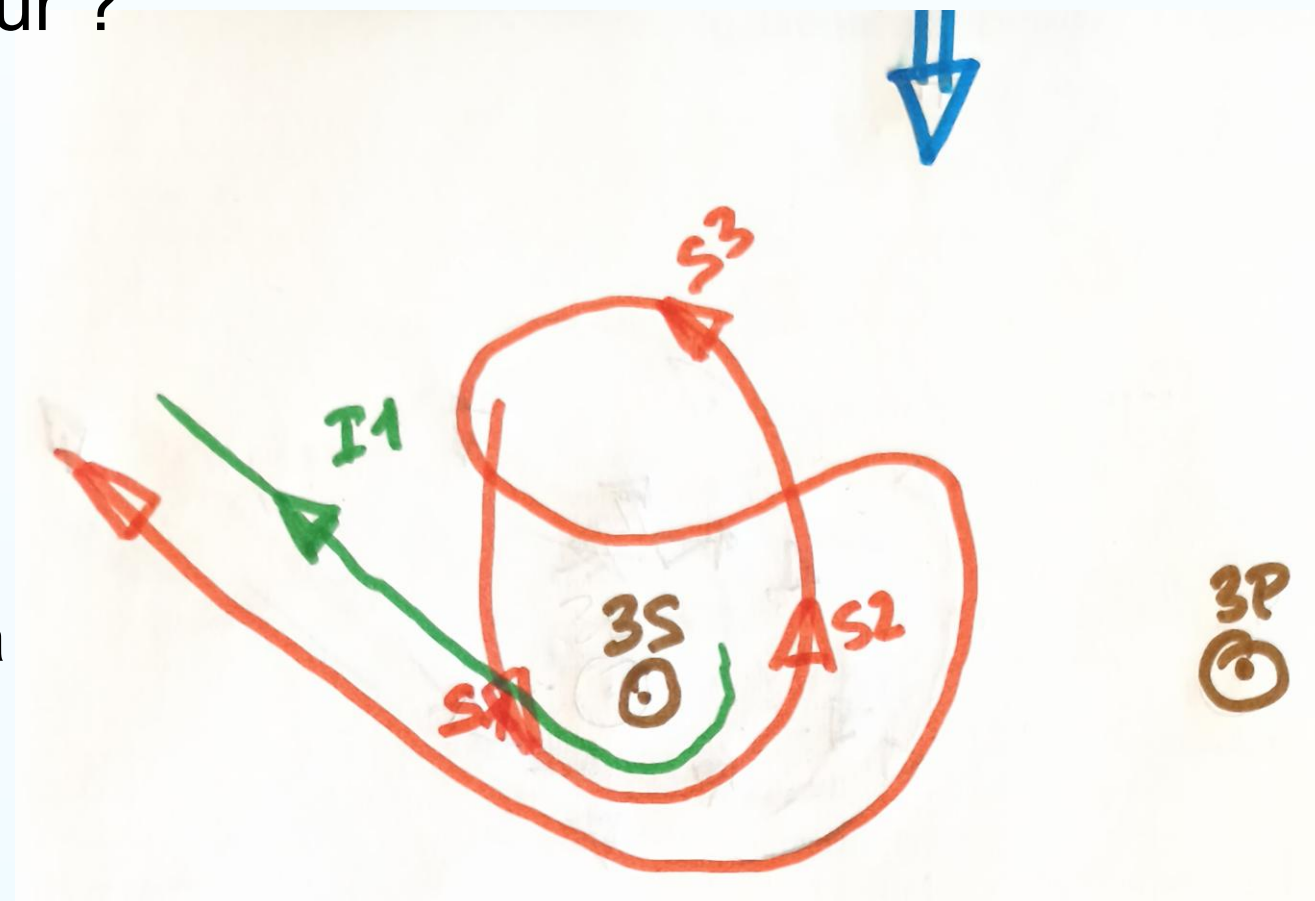
Y a-t-il un contact avec une marque (RCV 31) ?

Y a-t-il une infraction à une règle du chap. 2 ?

Comment peut-on réparer une erreur ?

La RCV 44

- 1 TP pour un contact avec une marque
- 2 TP pour une infraction à une règle du chap. 2
- **2 TP seulement** pour une infraction à une règle du **chap. 2 + un contact avec une marque** (RCV 31)

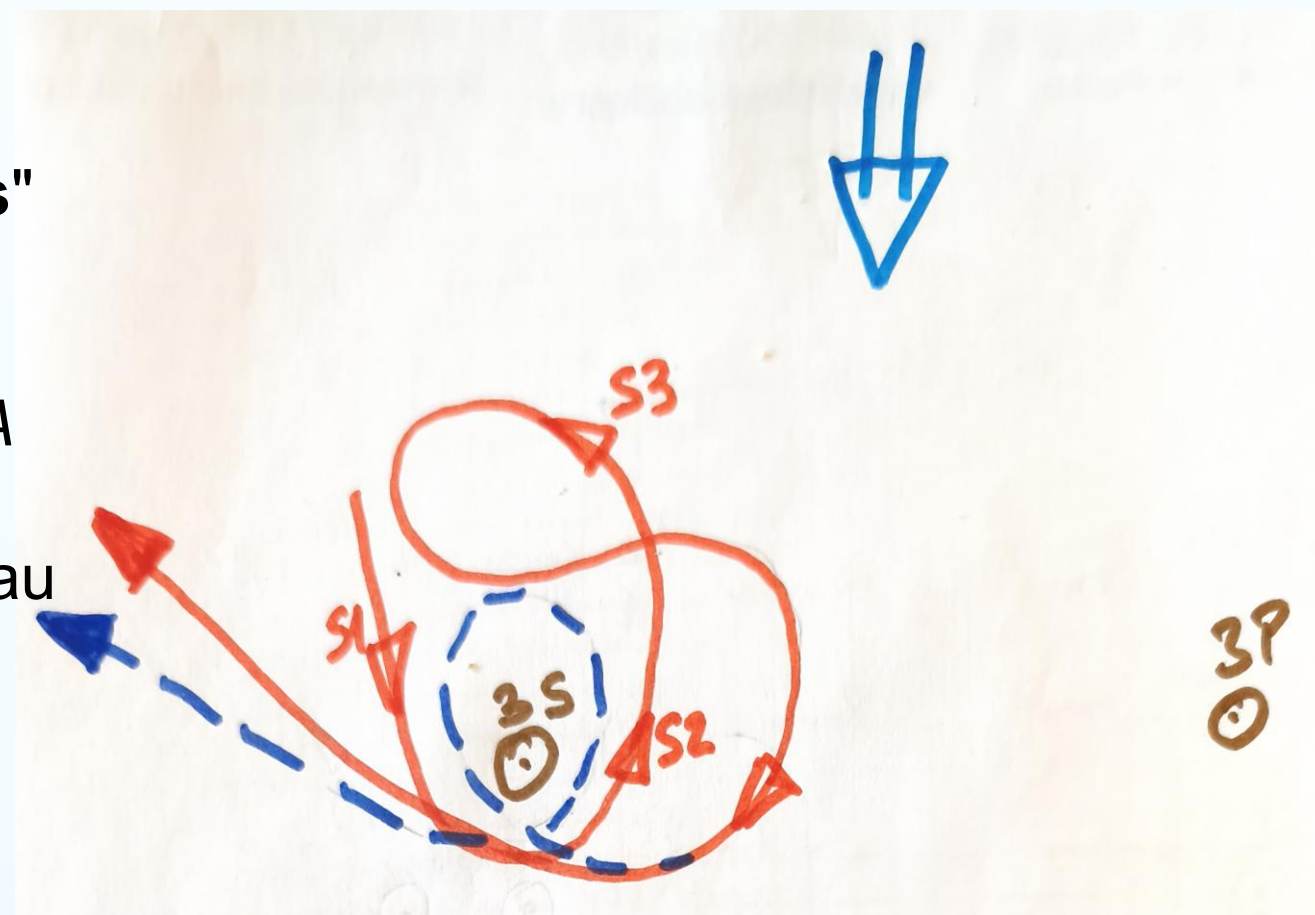


# Rappel des cours précédents

Le Jury a vu et retenu la trace rouge

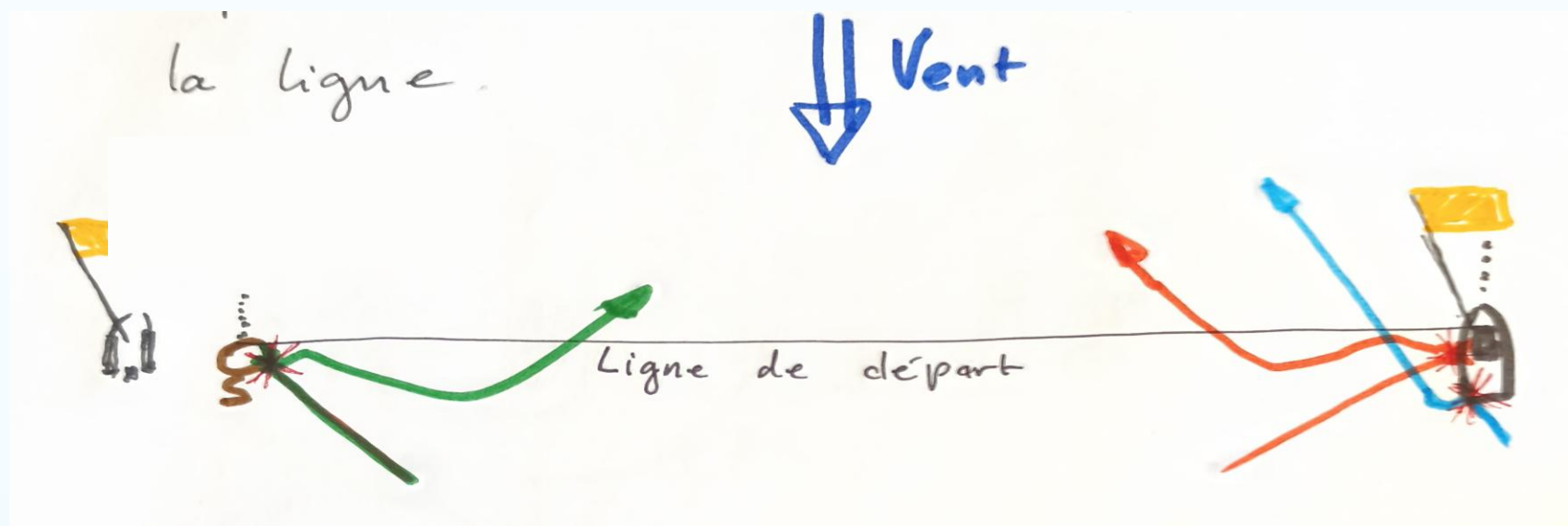
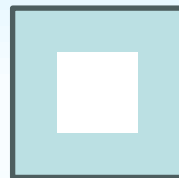
## → Conséquence :

1. Le bateau n'a pas respecté la définition "**Effectuer le parcours**"
2. Le Comité de course a classé le bateau NSC (**Did Not Sail the Course**), *sans instruction selon A 5.1 (a)*
3. Les points reçus correspondent au nombre de bateaux ayant fini + 1 (RCV 5.2)



# Rappel des cours précédents

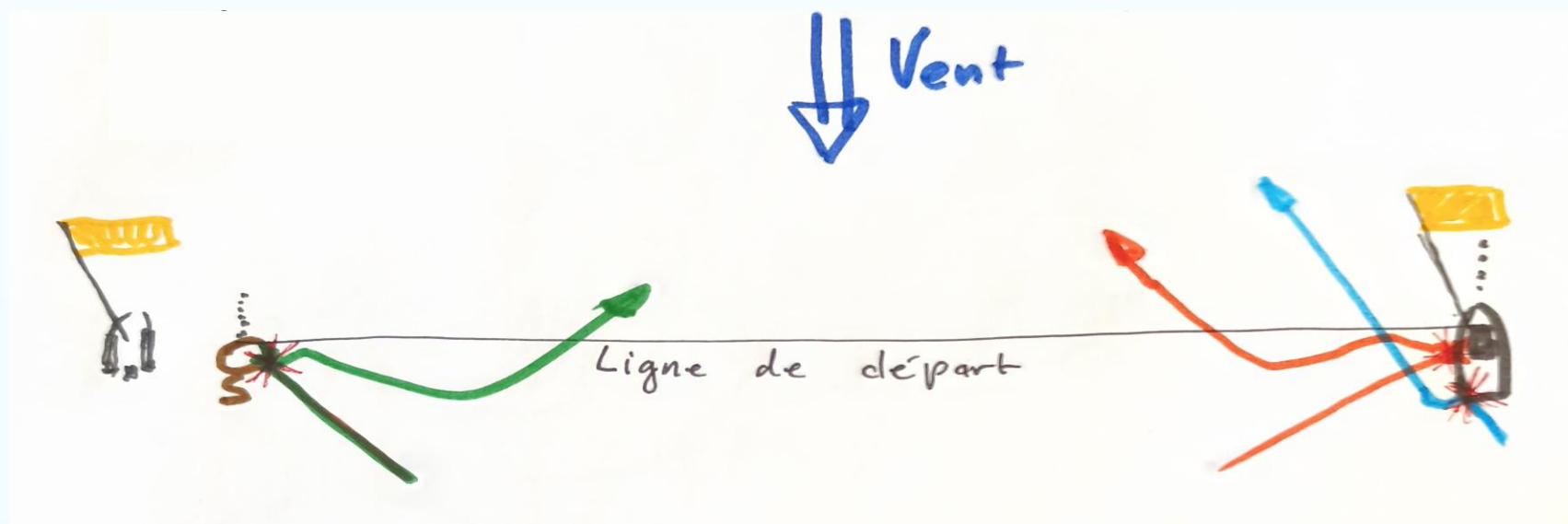
Lors d'un départ sous "P"



Deux minutes avant son signal de départ, un bateau touche une marque de départ  
*Ici "Bleu", "Rouge" et "Vert" ont touché une marque de départ puis ils prennent le départ*

# Rappel des cours précédents

Est-ce correct ?



1. Quelle est la règle enfreinte ?
2. Comment réparer l'erreur ?
3. Quel sera le score ?

..... RCV 31

..... 1 TP (*RCV 44*)

..... DNS (Did Not Start)

## Comment s'inscrire à un événement ? [Régate pour cours ACVL manage2sail](#)


[I want to join!](#)
[I need help / more info ?](#)

manage2sail.com

The regatta manager for clubs and sailors

[Start](#)
[Events](#)
[Cups](#)
[Class associations](#)
[Clubs](#)
[Register](#)



Régate pour cours ACVL

10/04/2026 - 12/04/2026

[Details](#)
[Classes](#)
[Entries](#)
[Results](#)
[Notice Board](#)

Registration : 01/01/2025 - 10/04/2026

Event : 10/04/2026 - 12/04/2026

Add to calendar

Web : [www.cvestavayer.ch](#)

Email : [Saydjari@bluewin.ch](mailto:Saydjari@bluewin.ch)

Phone : 079 321 44 07

Club : Club Nautique Morgien

Location : Cercle de la voile d'Estavayer

Address : Ch. de la Batellerie 18

City : Estavayer le lac

Postcode : 1470

Country : Switzerland

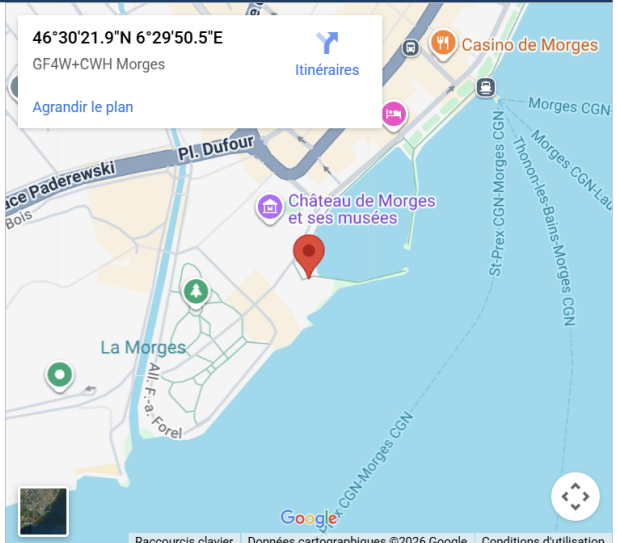
Id : 94da280a-8a19-4192-82f6-61003ca96506

[Help / Question?](#)
[Register for this event](#)

46°30'21.9"N 6°29'50.5"E

GF4W+CWH Morges

Agrandir le plan



<https://sailing.st-software.com/sailinginfo/fr-FR/event/ACVL2026#!/>

manage2sail.com

English (United States) ▾ ? Help ▾

## Régate pour cours ACVL

To register to this regatta you need to have an account.

### Member sign in

jeanb.luther@gmail.com

.....

Remember Me ☐

Sign in

Forgot your password?

### Don't have an account yet?

Go ahead and create one!

Create Account

mars 2026

ACVL Cours niveau 1 - Samir SAYDJARI & Jean-Bernard LUTHER

189

manage2sail.com

Home

Events

Profile

jeanb.luther@gmail.com

Help

« Events / Event detail

Régate pour cours ACVL

10/04/2026 - 12/04/2026

Questions? Contact club!

My Registrations

You have no registration for this event

Create a registration by clicking Register button next to your class

Event Details

Classes

Event Information

Terms and Conditions

Documents

Search

| Class                            |            |          |
|----------------------------------|------------|----------|
| ILCA 6                           | Entry List | Register |
| ILCA 7                           | Entry List | Register |
| Jaugé SRS                        | Entry List | Register |
| Support persons / Support Vessel | Entry List | Register |

manage2sail.com

Home Events Profile

jeanb.luther@gmail.com Help

Régate pour cours ACVL

ILCA 6

Registration

Terms and Conditions

Agreement with terms and conditions

I agree

We (Manage2Sail.com) declare that the repository for Personal Data is strictly confidential. We only will use the data in the context and of the purpose linked to event mentioned in the m2s database, i.e. in order to process your registration to an event and to transmit the data to the Club organizing the event, as described in our Privacy Notice.

=====

EN POURSUIVANT VOTRE INSCRIPTION, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DE PARTICIPATION CI-APRES  
Pour les compétiteurs mineurs, voir point 6.

=====

Le Club respecte la loi suisse sur la protection des données (LPD RS 235.1) qui actuellement est aussi proche que possible de la "Global Data Protection Regulation" (GDPR) européenne et Manage2Sail est soumis à la loi européenne GDPR. (voir PRIVACY DATA PROCESSING INFO).

ATTENTION :  
Les données permettant l'identification des personnes (Prénom, Nom, Adresse, No de téléphone, adresse mail) ainsi que toute information requise lors de l'inscription ne sont utilisées que par l'AO pour vous contacter en relation avec l'événement pour lequel vous vous inscrivez.

=====

1) Règles

1.1) Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing, édition 2025-2028.

• 1.2) Si l'événement est annulé, vous recevrez un mail confirmant l'annulation de l'événement et la finance vous sera retournée conformément à l'art 5.1

2) Droit à l'image - Droits d'utilisation des noms et des images

• 2.1) Le concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle il participe.

3) Décharge de responsabilité - Acceptation des risques

• 3.1) La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent (règle 3 des RCV, Décision de courir). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

• 3.2) L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

4) Assurance

• 4.1) Chaque bateau doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile, d'un montant minimal de CHF 2'000'000.- (ou son équivalent en monnaie étrangère) par événement et incluant les risques en compétition.

5) Paiement

• 5.1) En cas de paiement par carte de crédit, un éventuel remboursement sera effectué exclusivement sur le compte de la carte de crédit utilisée pour le paiement.

• 5.2) En cas de paiement par virement bancaire ou par moyen électronique, le montant de la finance d'inscription doit être crédité AU PLUS TARD 5 jours avant le début de l'événement (présenter LA PREUVE DE PAIEMENT au secrétariat de course, lors de la confirmation de participation).

• 5.3) Moyennant une surcharge de CHF 50.- pour frais administratifs, le club organisateur peut accepter des paiements cash au secrétariat de course, le jour de la confirmation de l'enregistrement.

6) Mineurs

• 6.1) Lorsque le compétiteur est mineur, le représentant légal doit imprimer le document "Autorisation parentale" (Parental consent) qui est dans les documents de la régate ET LE SIGNER. Ce document est à présenter par le compétiteur, au secrétariat de course, lors de la confirmation de participation.

=====

AU TERME DE VOTRE INSCRIPTION, VOUS ALLEZ RECEVOIR UN E-MAIL CONFIRMANT VOTRE PARTICIPATION ET VOTRE ACCEPTATION DES REGLES SUSMENTIONNEES.

=====

Profile

jeanb.luther@gmail.com Help

Registration

Data Confirmation

Next

Choose a person below

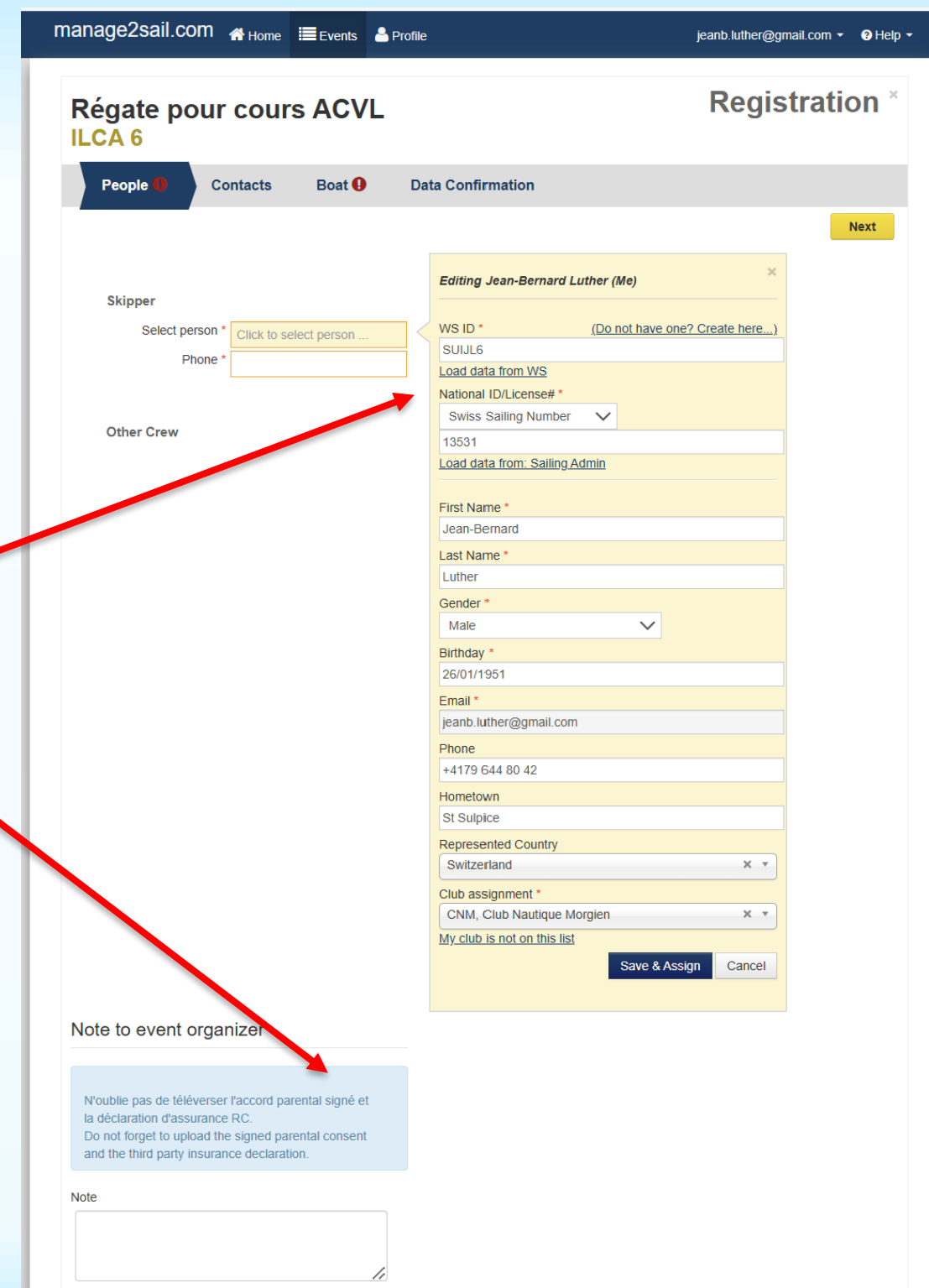
Available

|                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| <a href="#">CE Bettens</a>               | Delete |
| <a href="#">Laurent Béguelin</a>         | Delete |
| <a href="#">Jean-Bernard Luther</a>      | Delete |
| <a href="#">Bruno Barthlome</a>          | Delete |
| <a href="#">Leurent Wutrich</a>          | Delete |
| <a href="#">Claude Parisod</a>           | Delete |
| <a href="#">Jules Cesar</a>              | Delete |
| <a href="#">Gaston Lagaffe</a>           | Delete |
| <a href="#">Marco Astolfi</a>            | Delete |
| <a href="#">TOTO NOMDEFAMILLE</a>        | Delete |
| <a href="#">CE Bettens</a>               | Delete |
| <a href="#">Bruno Barthlome</a>          | Delete |
| <a href="#">Roue de Secours</a>          | Delete |
| <a href="#">Jean-Bernard Luther</a>      | Delete |
| <a href="#">Cestautomatix Le Gaulois</a> | Delete |
| <a href="#">Vincent Messerli</a>         | Delete |
| <a href="#">Barbara DETEST</a>           | Delete |
| <a href="#">PAP DUCONCURRENT</a>         | Delete |
| <a href="#">Jean-Bernard Luther</a>      | Delete |

1. Manage2Sail (m2s) va chercher vos données dans SailingAdmin.ch → **Vérifiez-les**
2. Renseignez toutes les informations obligatoires (**astérisques rouges**)
3. S'il y a **un cadre bleu**, lisez la notice d'information qui y figure

## ATTENTION :

m2s utilisera l'adresse e-mail que vous avez donnée pour communiquer avec vous



manage2sail.com Home Events Profile jeanb.luther@gmail.com Help

**Régate pour cours ACVL**  
**ILCA 6**

People Contacts Boat Data Confirmation

Next

**Editing Jean-Bernard Luther (Me)**

WS ID \* (Do not have one? Create here...)  
SUIJL6  
[Load data from WS](#)

National ID/License# \*  
Swiss Sailing Number  
13531  
[Load data from Sailing Admin](#)

First Name \*  
Jean-Bernard

Last Name \*  
Luther

Gender \*  
Male

Birthday \*  
26/01/1951

Email \*  
jeanb.luther@gmail.com

Phone  
+4179 644 80 42

Hometown  
St Sulpice

Represented Country  
Switzerland

Club assignment \*  
CNM, Club Nautique Morgien

[My club is not on this list](#)

Save & Assign Cancel

Note to event organizer

N'oubliez pas de téléverser l'accord parental signé et la déclaration d'assurance RC.  
Do not forget to upload the signed parental consent and the third party insurance declaration.

Note

manage2sail.com
Home
Events
Profile

Régate pour cours ACVL  
ILCA 6

People
Contacts
Boat
Data Con

Previous

Represented Country \*
SUI, Switzerland

Sponsor

Basic

Sail Number
SUI
1234

Boat name
bobato

Team Club
CNM, Club Nautique ...

My club is not on this list

manage2sail.com
Home
Events
Profile

Régate pour cours ACVL  
ILCA 6

People
Contacts
Boat
Data Con

Previous

We (Manage2Sail.com) declare that the repository for Pe  
purpose linked to event mentioned in the m2s database,  
Club organizing the event, as described in our Privacy N

Privacy Info from Club

Les documents suivants seront à télécharger durant la proc  
Préparez les fichiers PDF correspondants.

- Pour les compétiteurs mineurs : une autorisation parentale  
- Si requis par votre autorité nationale, une autorisation de  
- Si requis par l'AC, preuve de l'appartenance à une autorité  
certificat de jauge ou de conformité  
- Preuve d'une assurance en responsabilité civile valide, av  
compétition.

ATTENTION :  
Les données permettant l'identification des personnes (Pré  
lors de l'inscription sont uniquement utilisées par l'AO pour

We have collected following data:

Sail number: SUI 1234  
Type: Windsurfer LT  
Boat Name: bobato  
Registrator Name: Jean-Bernard Luther  
Registrator Email: jeanb.luther@gmail.com  
Club: CNM

People Data

Skipper - Jean-Bernard Luther

First name: Jean-Bernard  
Last name: Luther  
Birthday: 26/01/1951  
Represented Country: SUI  
Gender: Men  
Club: CNM

Emergency Contact - Otto Mobile DE SECOURS

First name: Otto Mobile  
Last name: DE SECOURS  
Gender: Unknown

Contact Data

Cellphone: +4121 691 92 81

manage2sail.com
Home
Events
Profile

jeanb.luther@gmail.com
Help

Régate pour cours ACVL  
ILCA 6

Registration

People
Contacts
Boat
Order
Payment

Previous
Next

Registration Fee

Valid Until
04/04/2026
Registration
Amount (CHF)
100.00

Event Start
Registration
110.00

Total (With VAT)
100.00 CHF

A collage of five screenshots from the manage2sail.com website, illustrating the registration process for a sailing event. The top-left screenshot shows the 'Régate pour cours ACVL ILCA 6' event page with tabs for People, Contacts, Boat, Order, and Payment. The top-right screenshot shows the 'My Registrations' table with columns for Name, Skipper, Created, and Paid, listing a registration for Jean-Bernard Luther. The middle-left screenshot shows the 'Carte' (Card) section with fields for account holder (Yamada Taro), card number (9010 5049 0400 0002), and expiration date (02/26). The middle-right screenshot shows a 'Paid successfully' confirmation message with the date 26/02/2026 10:55 and a total amount to pay of 100.00 CHF. The bottom-left screenshot shows the 'TWINT' and 'PayPal' payment options. The bottom-right screenshot shows the 'People Data' section, including skipper information (Jean-Bernard Luther) and emergency contact details (Otto Mobile DE SECOURS).

manage2sail.com

HomeEventsProfile

jeanb.luther@gmail.comHelp

Régate pour cours  
ILCA 6

PeopleContacts

Previous

Represented Country \*  
SUI, S

Sponsor

Basic

Sail Number \*  
SUI

Boat name  
bobato

Team Club  
CNM, CNM

My club

Régate pour cours  
ILCA 6

PeopleContacts

Previous

We (Manage2Sail.com) declare  
purpose linked to event mention  
Club organizing the event, as de

Privacy Info from Club

Les documents suivants seront à te  
Préparez les fichiers PDF correspo

- Pour les compétiteurs mineurs : U  
- Si requis par votre autorité nation  
- Si requis par l'AC, preuve de l'app  
certificat de jauge ou de conformité  
- Preuve d'une assurance en respco  
compétition.

ATTENTION :  
Les données permettant l'identifica  
lors de l'inscription sont uniquemer

We have collected following data:

Sail number: SUI 1234  
Type: Windsurfer LT  
Boat Name: bobato  
Registrator Name: Jean-Bernard Luther  
Registrator Email: jeanb.luther@gmail.com  
Club: CNM

People Data

**Skipper - Jean-Bernard Luther**  
First name: Jean-Bernard  
Last name: Luther  
Birthday: 26/01/1951  
Represented Country: SUI  
Gender: Men  
Club: CNM

**Emergency Contact - Otto Mobile DE SECOURS**  
First name: Otto Mobile  
Last name: DE SECOURS  
Gender: Unknown  
**Contact Data**  
Cellphone: +4121 691 92 81

Régate pour cours ACVL  
ILCA 6

PeopleContactsBoatOr

Previous

Registration Fee

Valid Until  
04/04/2026

Event Start

Total (With VAT)

100.00 CHF

Choose your payment method

Please select intended payment method

Cash or Credit / Debit Card at the registration office  
Bank Wire  
Online payment by SIX (credit/debit card, TWINT, Paypal,

Total amount to pay

100.00 CHF

Teamwhere S

CHF 100,

Event: Régate pour cours ACVL, Rega

Carte

Titulaire du compte  
Yamada Taro

Numéro de carte  
9010 5049 0400 0007

Date d'expiration  
02/26

CVC  
392

Payer

TWINT

PayPal

Régate pour cours ACVL  
ILCA 6

PeopleContactsBoatOrder

Previous

Paid successfully

Date: 26/02/2026 10:55, Amount: 100 CHF

Total amount to pay

100.00 CHF

manage2sail.com

HomeEventsProfile

jeanb.luther@gmail.comHelp

« Events / Event detail

Régate pour cours ACVL

10/04/2026 - 12/04/2026

Questions? Contact club!

My Registrations

| Name   | Skipper             | Created          | Paid |
|--------|---------------------|------------------|------|
| ILCA 6 | Jean-Bernard Luther | 26/02/2026 10:52 | Yes  |

Event Details

Classes

Event Information

Terms and Conditions

Documents

Class

ILCA 6

Entry List

Another Registration

ILCA 7

Entry List

Register

Jaugé SRS

Entry List

Register

Support persons / Support Vessel

Entry List

Register

## Faire une réclamation ?

**manage2sail.com**  
The regatta manager for clubs and sailors

Start **Events** Cups Class associations Clubs Register

**CNM** Régate pour cours ACVL  
Club Nautique Morgien 25/02/2026 - 12/04/2026

This event uses SailorApp which allows registered boats to create hearing requests, substitution requests, inquiries and other similar items by themselves [Enter the SailorApp](#)

**Details** Classes Entries Results Notice Board

Registration : 01/01/2025 - 10/04/2026  
 Event : 25/02/2026 - 12/04/2026 [Add to calendar](#)  
 Web : [www.cvestavayer.ch](http://www.cvestavayer.ch)  
 Email : [Saydjari@bluewin.ch](mailto:Saydjari@bluewin.ch)  
 Phone : 079 321 44 07  
 Club : **Club Nautique Morgien**  
 Location : Cercle de la voile d'Estavayer  
 Address : Ch. de la Batellerie 18  
 City : Estavayer le lac  
 Postcode : 1470  
 Country : Switzerland  
 Id : 94da280a-8a19-4192-82f6-61003ca96506

**Map** / Question? [Register for this event](#)

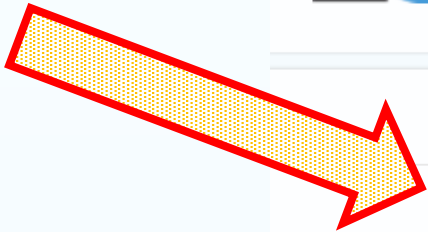
46°30'21.9"N 6°29'50.5"E  
GF4W+CWH Morges  
[Agrandir le plan](#) [Itinéraires](#)

La Morges  
Château de Morges et ses musées  
Casino de Morges  
Morges CGN  
Thonon-les-Bains-Morges CGN  
St-Prex CGN-Morges CGN  
All. F. de Forel  
Pl. Dufour  
Rue Paderewski  
Bois

Raccourcis clavier Données cartographiques ©2026 Google Conditions d'utilisation

S'authentifier ....

Puis choisir l'action à faire







Dear Sailor, please Log in using the credentials that have been assigned to you by the event organiser

Sail Number

sui1234

Password

.....

Sign in

Credentials can be found on [Manage2Sail Portal](#) under the account of the person who registered you (yourself, coach, parent, federation).



Régate pour cours ACVL  
ILCA 6  
25.02.2026 - 12.04.2026  
SUI 1234  
[Log out](#)

Menu

Scoring Enquiries  
(For requesting correction in results)

Hearings  
(Protests, Requests for Redress,...)

Crew Substitutions

Equipment Repair & Substitutions

Competitor's Declarations  
(Declarations such as retirement, penalty after arbitration,...)

Puis remplir le formulaire !

Pour chaque type d'action, il y a un formulaire particulier



Régate pour cours ACVL  
ILCA 6  
25.02.2026 - 12.04.2026  
SUI 1234  
[Log out](#)

Back

New Hearing Request

Type

<Not Selected>

Race number(s)

Select...

Fleet

<Not Selected>

Respondent(s)

There are no data

+ Add

Witness(es)

There are no data

+ Add

Attachments (Total file sizes cannot exceed 2.5MB)

There are no attachments

+ Add

Rules Applicable

INCIDENT (When and Where) including brief description

Use email of skipper

☒

Use phone of skipper

☒

Contact Email

j\*\*\*\*\*r@g\*\*\*l.com

Contact Phone

+4\*\*\*\*\*42

Cancel

Send